



# Comprendre la formation sur le travail dangereux : en protégeant les enfants et les adultes

## 1re partie : Guide de l'animateur

Version : 27 janvier 2022

### Audience primaire

Les facilitateurs (ou formateurs), le personnel de première ligne et le personnel de direction des acteurs de l'Autonomisation économique des femmes (WEE). Les acteurs WEE sont des entités ou des individus qui soutiennent le développement ou l'expansion des entreprises dirigées par des femmes, fournissent des moyens de subsistance ou des services financiers, et/ou soutiennent les femmes (à l'échelle mondiale) dans leurs efforts d'accroissement de leur accès aux opportunités économiques, en particulier celles qui vivent dans les pays en développement. Les facilitateurs expérimentés peuvent être des membres du personnel de direction qui dirigent le développement de stratégies et de programmes pour les Acteurs WEE, ou des acteurs indépendants qui animeront la formation. Le personnel de première ligne comprend ceux qui travaillent directement avec les femmes pour aider à atteindre les objectifs WEE.

### But

Proposer au facilitateur un support qui lui permettra d'animer la Formation sur la reconnaissance de travail dangereux avec le personnel de direction et de première ligne de l'Acteur WEE afin d'accroître leur compréhension des problèmes de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes tels qu'ils se présentent en général, ou au sein des entreprises féminines.

### Objectifs

Avec ce guide, le facilitateur aura :

- Révisé les informations nécessaires pour proposer la Formation sur la reconnaissance de travail dangereux.
- Proposé huit heures de formation aux Acteurs WEE.
- Évalué le contenu de la Formation sur la reconnaissance de travail dangereux afin d'améliorer l'expérience de formation des futurs participants.

ÉTABLIR LES FONDATIONS  
Phase 1

CONSTRUIRE LA STRUCTURE  
Phase 2

ENGAGER LES PARTICIPANTS  
Phase 3



Le financement est fourni par le Département du travail des États-Unis en vertu de l'accord de coopération numéro IL-31469. 100 % des coûts totaux du projet ou du programme sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 1 872 000 dollars. Ce matériel ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du ministère du Travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du gouvernement des États-Unis.



## Table des matières

À propos du projet RICHES .....	3
Comment utiliser le guide du facilitateur de la Formation sur la reconnaissance de travail dangereux.....	5
Activités.....	11
Activités 1 : Une introduction à la nature et à l'incidence du travail préjudiciable au niveau mondial ....	13
Activités 2 : Définitions, droits et normes relatives au travail nocif pour les enfants et l'éducation .....	17
Activités 3 : Croyances communes sur le travail nocif pour enfants et les principales causes de ce problème. .....	28
Activité 4 : Conséquences du travail préjudiciable pour enfants.....	36
Activité 5 : Conditions de travail - Définitions, normes et ressources .....	41
Activité 6 : Causes et conséquences du travail préjudiciable pour les adultes et ressources pour lutter contre le travail préjudiciable.....	49
Activité 7 : Travail préjudiciable pour les enfants et les adultes liés aux entreprises féminines.....	53
Activité 8 : Pourquoi les acteurs de WEE devraient s'impliquer .....	60
Annexes .....	73
Annexe A : Pré-test, post-test et clé de réponse .....	73
Annexe B : Le cas concret d'Anna .....	75
Annexe C : Définitions, normes et droits du travail préjudiciable au niveau national .....	77
Annexe D : Jeu de rôle entre l'agent de terrain et le client lors de la première rencontre.....	83
Annexe E : Le cas concret d'Anna .....	84
Annexe F : Évaluation de l'atelier.....	93
Annexe G : Guide d'adaptation .....	97
Annexe H : Acronymes et Glossaire des termes .....	98
Annexe I : Remerciements .....	102



## À propos du projet RICHES

Peu de gens s'attendraient à ce que les investissements dans les entreprises des femmes entraînent un risque d'accroître l'incidence du travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants) ou les adultes. Cependant, les [recherches](#) menées par le projet *Réduction de l'incidence du travail des enfants et des conditions de travail préjudiciables dans les initiatives de renforcement économique* (RICHES) ont révélé que les femmes entrepreneurs luttent pour gérer les charges de travail de leurs entreprises, les tâches ménagères et la garde des enfants. Beaucoup d'entre elles se tournent vers leurs entourages les plus proches pour obtenir de l'aide : leurs enfants.

La Fondation Grameen, en partenariat avec l'Initiative sur l'État de droit de l'Association du Barreau américain et financée par le Département américain du Travail, Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains (OCFT), a lancé le projet RICHES dans le but de soutenir les entreprises féminines de manière responsable, et atténuer le risque de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes ou l'utilisation d'autres stratégies d'adaptation négatives. Pour atteindre cet objectif, RICHES a développé une boîte à outils pour les acteurs de l'émancipation économique des femmes (WEE) afin de les doter d'idées et d'outils pratiques pour intégrer et évaluer la protection de l'enfance et les pratiques commerciales sûres tout au long de leur activité. Dans le cadre du projet RICHES, les acteurs WEE sont toute entité ou individu qui soutient le développement ou l'expansion des entreprises féminines, fournit des moyens de subsistance ou des services financiers, et/ou soutient les femmes (au niveau mondial) dans leurs efforts pour accroître leur accès aux opportunités économiques, en particulier celles qui vivent dans des économies en développement.

La boîte à outils RICHES est organisée en trois phases (voir la figure 1 ci-dessous).

**La phase 1** représente un **ensemble minimum de pratiques** et d'outils connexes que tous les acteurs WEE devraient avoir à portée de main et utiliser pour promouvoir la protection de l'enfance et les pratiques commerciales sûres et saines au sein des initiatives économiques et/ou des entreprises des femmes. La phase 1 vise à :

1. Sensibiliser aux risques pour la santé et la sécurité des enfants et des femmes lors du soutien aux entreprises féminines ou aux activités WEE ;
2. Évaluer les risques et identifier les situations de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes et déterminer les mesures à prendre pour remédier à ces problèmes ;
3. S'engager pour le respect des principes « Ne pas nuire » lors de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre d'initiatives économiques pour les femmes ; et
4. Savoir où aller pour obtenir de l'aide et où trouver des ressources.

**Les Étapes 2 et 3** offrent une approche plus globale à la protection de l'enfance et la santé et les pratiques commerciales sûres par le biais d'études de marché, de formations et d'évaluations au niveau organisationnel, de formation directe des participants, de développement de produits, de suivi et d'évaluation.

Figure 1 : Boîte à outils RICHES pour les acteurs WEE



## Boîte à outils pour les acteurs WEE

### ÉTABLIR LES FONDATIONS Phase 1

**Commencez ici :** Utilisez ces outils pour sensibiliser la **direction** et lui faire comprendre les risques organisationnels et programmatiques liés au travail dangereux pour les enfants et les adultes.

- Procéder à l'exposer de cas
- Évaluations des risques
- Guide de la gestion de la performance sociale (SPM) (évaluation SPM uniquement)
- Formation sur la Compréhension du travail dangereux (avec la direction uniquement)
- Guide d'interrelations (liste de contacts d'urgence et de soutien externe uniquement)
- 
- Guide de l'investisseur (réservé aux investisseurs)

### CONSTRUIRE LA STRUCTURE Phase 2

Utilisez ces outils pour sensibiliser le **personnel de première ligne** et donner la priorité aux produits et services nouveaux ou améliorés.

- Guide de gestion de la performance sociale (SPM) (tous les outils)
- Formation sur la Compréhension du travail dangereux (avec tout le personnel)
- Guide de l'étude de marché
- Guide des services financiers
- Atelier de conception

### ENGAGER LES PARTICIPANTS Phase 3

Utilisez ces outils pour sensibiliser les **participants** et répondre à leurs besoins.

- Guide d'interrelations (tous les outils)
- Guide de diagnostic d'entreprise (Versions papier et numérique)
- Guide du Dialogue Intra-ménage
- Programme Entreprise à risque (versions papier et numérique)
- Guide de suivi et d'évaluation

## Comment utiliser le guide du facilitateur de la Formation sur la reconnaissance de travail dangereux

ÉTABLIR LES FONDATIONS  
Phase 1

CONSTRUIRE LA STRUCTURE  
Phase 2

ENGAGER LES PARTICIPANTS  
Phase 3

Le guide du facilitateur de la Formation sur la reconnaissance de travail dangereux est conçu pour être utilisé au cours de deux phases de la boîte à outils RICHES : **Phase 1 : Établir les fondations** et **Phase 2 : Construire la structure**.

Ce guide du facilitateur est la première partie d'un kit de formation en deux parties qui comprend **aussi la Formation sur la reconnaissance de travail dangereux - 2e partie : Présentation PowerPoint**.

Ce guide du facilitateur est conçu pour être utilisé par des facilitateurs (ou formateurs) expérimentés qui peuvent être des membres du personnel de direction d'un Acteur WEE ou d'un acteur indépendant qui a été engagé pour mener la Formation sur la reconnaissance de travail dangereux avec le personnel de direction ou de première ligne de l'Acteur WEE. Le personnel de direction est celui qui supervise la stratégie et le développement du programme. Le personnel de première ligne, ce sont les personnes qui travaillent directement avec les femmes pour aider à atteindre les objectifs WEE.

En participant à cette formation, les Acteurs WEE apprennent à aider efficacement les participants à établir et à exploiter des lieux de travail sûrs et sains pour eux-mêmes, leurs enfants et tous les travailleurs. Ils découvrent les avantages de s'impliquer dans la lutte contre le travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants) et des adultes (conditions de travail nuisibles), comment trouver des informations et des ressources utiles pour aborder ces questions, et comment utiliser ce qu'ils ont appris pour prendre des décisions stratégiques pour leur entreprise.

Pour répondre à l'objectif du projet RICHES d'aider « les entreprises dirigées par des femmes à optimiser leurs moyens de subsistance de manière responsable, sans avoir recours au travail préjudiciable pour les enfants et les adultes », les vulnérabilités suivantes en matière de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes ont été identifiées dans l'[Analyse pré-situationnelle \(PSA\) RICHES](#) :

- Pauvreté (exacerbant la nécessité pour les enfants de travailler et de contribuer au revenu du ménage)
- Discrimination fondée sur des caractéristiques personnelles
- Crises et urgences
- Cadres institutionnels inefficaces (par exemple, pour faire respecter le droit du travail)
- Manque de protections sociales (y compris des services de garde d'enfants et de soins de santé adéquats)
- Manque d'accès aux services financiers
- Manque d'opportunités de travail décent
- Manque de sensibilisation aux droits et aux risques au travail
- Les problèmes de la chaîne de valeur (par exemple, les mauvaises conditions de travail qui prévalent dans les emplois à la pièce instables et mal rémunérés)
- Pénuries de main-d'œuvre et préférences pour les enfants (par exemple, en raison de leur petite taille



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

ou de leur tendance à être plus dociles)

- Les parents préfèrent que leurs enfants travaillent
- Obstacles à l'enseignement obligatoire des enfants
- Désire que les enfants acquièrent des compétences pour se préparer à un futur travail
- Rôles sexistes bien ancrés et harcèlement des femmes
- Des restrictions légales excessives pour les travailleurs, en particulier les femmes

### Concepts importants à noter :

**Le travail préjudiciable pour les enfants, ou travail des enfants**, est tout travail qui entrave le développement d'un enfant et qui est : a) physiquement, mentalement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et b) entrave la scolarité d'un enfant. Dans la cadre du projet RICHES, le terme **travail préjudiciable pour les enfants** est également utilisé de manière interchangeable avec **travail nocif pour les enfants** ou **travail des enfants**.

Dans le cadre du projet RICHES, l'expression « **conditions de travail préjudiciables** » est utilisé de manière interchangeable avec **travail dangereux pour les adultes, conditions de travail inacceptables** ou **UACW**. Il fait référence à tout travail préjudiciable et souvent basé sur un salaire (ex. si le travail propose un salaire pour vivre), le temps de travail et les jours de repos (par exemple, les heures de travail qui dépassent huit heures par jour ou 48 heures par semaine), ou des conditions de travail préjudiciables (mauvaises conditions de santé et de sécurité au travail). *L'OIT définit les UACW comme un travail qui « nie les principes et les droits fondamentaux au travail, met en danger la vie, la santé, la liberté, la dignité humaine et la sécurité des travailleurs ou maintient les ménages dans des conditions de pauvreté. »*

**Description du processus :** La Formation sur la reconnaissance de travail dangereux se divise en deux parties. Ce guide du facilitateur constitue la première partie et doit être utilisé avec la deuxième partie, une présentation PowerPoint. La 2e partie peut également être utilisée par les Acteurs WEE dans le cadre d'une **formation présentielle** (en groupe ou individuelle) ou en **formation en auto-apprentissage**. Ces deux méthodes sont conçues pour sensibiliser les Acteurs WEE aux problèmes du travail préjudiciable, en particulier dans les entreprises féminines qu'ils soutiennent. La **formation présentielle** a été pensée pour être interactive, pour informer et pour susciter la discussion parmi un large éventail de participants. Grâce aux activités, qui comprennent de nombreuses discussions, les participants à la formation obtiendront des informations importantes et des compétences pertinentes pour leurs institutions et la vie de leurs clients. Au cours de ce processus, les participants peuvent aussi proposer des idées. Cette formation est un moyen d'encourager les participants à parler, agir, résoudre des problèmes et s'organiser autour de solutions communes au niveau local.

Où cette formation doit-elle avoir lieu ?

La **formation présentielle** doit se dérouler dans un lieu doté d'un accès informatique où la présentation PowerPoint peut être projetée et consultée sur papier, et où les participants peuvent apprendre en binôme ou en groupe. De nombreux facilitateurs trouvent qu'ils peuvent plus facilement impliquer les participants dans ce type d'activités s'ils disposent de beaucoup d'espace pour se déplacer. Les participants doivent donc disposer d'un espace pour s'asseoir confortablement en binôme ou en petits groupes, et pour se réunir en groupes plus importants. Un espace de conférence de bureau ou un espace communautaire est l'endroit idéal pour tenir cette formation.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

La **formation en auto-apprentissage** peut avoir lieu à l'endroit qui convient à l'élève, où il/elle peut accéder à une copie numérique et/ou papier de la présentation en PowerPoint.

### Préparation de chaque session animée

Chaque formation animée commence par une boîte d'information qui contient un résumé des objectifs, des préparatifs et du temps requis à la réalisation des activités. Relisez attentivement ces informations.

Vous trouverez ci-dessous d'autres informations importantes sur les sessions :

- Les étapes détaillées de chaque activité sont répertoriées après la zone d'informations. Veuillez mener la session en suivant les étapes indiquées. Utilisez vos propres mots pour expliquer chaque point, en prenant soin de couvrir toutes les étapes dans l'ordre, si possible.
- Les informations les plus importantes à transmettre sont fournies sur les diapositives PowerPoint qui guident la formation. Cependant, les notes du facilitateur fournissent des explications supplémentaires sur les concepts présentés dans les diapositives.
- Certaines diapositives comportent des questions techniques qui nécessitent des réponses précises. Les réponses à ces questions sont fournies sur la ou les diapositives qui suivent la question.

### Fonctionnalités supplémentaires des Activités

*Police en italique* = instructions pour le facilitateur (Ne lisez pas ce texte aux participants.)

Police normale = informations ou instructions spécifiques que le facilitateur doit lire ou paraphraser étroitement aux participants.

❓ = questions ouvertes spécifiques que le facilitateur doit poser aux participants (transmettre ce texte tel qu'il est écrit.)

(Parenthèses) = instructions ou informations complémentaires pour le facilitateur

[crochets] = exemples de réponses

**Bold** = Questions pour les participants

Enfin, l'encadré ci-dessous fournit quelques principes et pratiques importants de l'apprentissage des adultes à garder à l'esprit lorsque vous dirigez chaque session. Rappelez-vous que vous, l'animateur, n'avez pas toutes les réponses. Les participants viennent à la formation avec une grande expérience et ont beaucoup de choses à ajouter. Il est important que tous les participants (y compris vous) enseignent et apprennent.

### Principes importants à retenir

- Créer un environnement d'apprentissage **sûr**.
- Faites part de vos commentaires aux participants et **félicitez**-les pour leurs efforts.
- Faites preuve de **respect** en valorisant les connaissances et l'expérience des participants sur le sujet.
- Faites savoir aux participants que vous êtes un **élève** de plus.
- Posez des **questions ouvertes (c'est-à-dire des questions commençant par qui/quoi/pourquoi/où/pourquoi ou comment)** – et non fermées (c'est-à-dire oui/non) – pour favoriser la discussion et l'interaction.
- Utilisez de **petits groupes** (comme suggéré dans les Activités d'apprentissage technique). Les petits groupes aident à impliquer tous les participants, à créer un sens du travail d'équipe et à



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

instaurer la sécurité.

**Le matériel requis :** La section Préparation dans la zone d'informations de chaque session de formation facilitée contient une liste des éléments nécessaires pour chaque session. Les animateurs devront avoir ces documents prêts avant le début de la session. La liste totale du matériel nécessaire est résumée ici, mais peut être ciblée davantage en se référant à l'encadré d'information de chaque activité.

- En général :
  - **Comprendre le travail dangereux, 2e partie : Présentation PowerPoint** sur ordinateur
  - 26 feuilles de papier format affiche (64 x 75 cm)
  - Marqueurs
  - Emplacement pour le téléchargement de l'[application Sweat and Toil](#)
  - Copies imprimées pour le **jeu de rôle de la réunion initiale entre le travailleur de terrain et le client** (Annexe D)
  - Copies imprimées du scénario de l'Annexe C
  - *Facultatif* : Copie imprimée des cas concrets de l'Annexe B
- Par participant :
  - Stylo ou crayon
  - 10 notes Post-it
  - Copie imprimée de la présentation PowerPoint ou feuilles de papier vierges
  - Copie imprimée du modèle de **définitions, normes et droits national en matière de travail dangereux** (situé à l'Annexe C).
  - Copie imprimée des **coordonnées** (si disponible) **du service d'assistance national sur l'exploitation des enfants et/ou sur la traite des êtres humains** pour chaque participant.
  - Copie imprimée du profil du pays concerné, tiré du [Rapport annuel du Département américain sur les pires formes de travail préjudiciable aux enfants](#) (si disponible), pour chaque participant.
  - Le document du pré et post-test pour chaque participant (voir Annexe A)
    - *Numérotez chaque ensemble de documents de 1 à x (x = le nombre de participants au test) dans le coin supérieur droit, afin de pouvoir les faire correspondre*

**Temps nécessaire :** La **formation présentielle** prendra environ 8 heures (pauses et repas compris) si toutes les activités, y compris les activités facultatives, sont dispensées. Le contenu réel équivaut à environ 6 heures. Ce type de formation pourrait être dispensé au cours de réunions hebdomadaires ou bimensuelles, ou sur une journée, en fonction des horaires du personnel et/ou des bénévoles qui y participent. Le facilitateur qui dispense la formation doit réaliser chaque composante dans des délais raisonnables (25 minutes à 75 minutes, selon le type de session), car les participants à la formation sont probablement très occupés et peuvent disposer de peu de temps libre. Pour que les participants voient l'intérêt d'assister et de participer à cette formation, les facilitateurs doivent trouver un équilibre approprié entre la participation active des participants et l'efficacité globale.

Vous trouverez ci-après une proposition d'ordre du jour pour une formation proposée sur une journée. Veuillez consulter les noms et les objectifs des activités dans la section Activités.





## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Activités	Durée
Activité n°1	40 minutes
Activité n°2	55 minutes
<i>Pause</i>	<i>20 minutes</i>
Activité n°3	55 minutes
Activité n°4	30 minutes
Activité n°5	40 minutes
<i>Pause déjeuner :</i>	<i>60 minutes</i>
Activité n°7	75 minutes
<i>Pause</i>	<i>20 minutes</i>
Activité n°8	50 minutes
Remarques de clôture/évaluation	20 minutes

Si un élève ne peut pas participer à la formation présentielle, le PowerPoint peut être utilisé dans le cadre d'une **formation en auto-apprentissage** (avec un PowerPoint uniquement) qui pourra être réalisée en une à deux heures, et peut avoir lieu au moment qui conviendra le mieux à l'élève. Ce type de formation sera très utile dans les pays où les facilitateurs/groupes de formation ne sont pas disponibles, où l'élève peut étudier les informations techniques de manière indépendante, et/ou où une certaine flexibilité en termes de temps et de lieu de formation est nécessaire.

### *Est-il nécessaire de terminer les sessions de formation dans l'ordre dans lequel elles sont présentées ?*

Oui. Les sessions de formation suivent une séquence spécifique dans laquelle l'apprentissage de la première mène à la suivante et ainsi de suite. Par conséquent, il est important que les élèves qui suivent la **formation en auto-apprentissage** ou la **formation présentielle** terminent les sessions dans l'ordre.

**Adaptations requises :** La **formation en auto-apprentissage** et la **formation présentielle** peuvent toutes deux être adaptées pour répondre aux besoins d'apprentissage individuels des participants, comme indiqué à l'Annexe G. Pour **Comprendre le travail dangereux, 2e partie : Présentation PowerPoint**, les diapositives initiales (diapositives 2 à 5) de la présentation PowerPoint sont destinées au facilitateur. Ce sont des informations de base, elles peuvent être retirées lors du partage de la Présentation avec d'autres personnes.

**Facteurs de coût liés à l'utilisation de l'outil :** Les principaux facteurs de coût liés à l'utilisation de l'outil de **formation présentielle** sont le temps du personnel, les impressions, les fournitures, les boissons, les collations ou le déjeuner fournis aux participants, et l'espace de réunion (si l'entreprise décide d'organiser la réunion en dehors du bureau).

**Risques à considérer :** Tous les efforts doivent être faits pour fournir un environnement d'apprentissage rassurant où les élèves peuvent échanger librement, sans se sentir jugés.

Depuis la pandémie de COVID 19, la façon dont nous interagissons socialement a changé. Au niveau international, certaines mesures de prévention COVID 19 ont été établies pour les espaces d'interaction sociale, qui sont :

- Maintenir une distance de 1,5 mètre entre les personnes qui interagissent.



## **Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur**

- Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou utiliser des solutions à base d'alcool à 70 %.
- Se couvrir le nez et la bouche lorsque l'on tousse ou éternue, avec un mouchoir ou le coin interne du coude. Jeter les déchets dans la poubelle inorganique non recyclable et sanitaire. Se laver les mains à l'eau et au savon après dépollution.
- Éviter autant que possible le contact des mains avec le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces et les objets couramment utilisés.
- Éviter de partager des objets d'usage personnel entre les personnes, comme les téléphones portables.

Assurez-vous de respecter ces mesures dans l'espace de formation, cela pourrait impliquer la formation de petits groupes, entre autres changements.

De plus, avant de dispenser cette formation, renseignez-vous et suivez les indications du ministère de la Santé de votre pays concernant la prévention du COVID 19, car les mesures pour éviter la transmission de cette maladie peuvent changer en fonction de la gravité du cas pour chaque pays, territoire et communauté.

**Langues et adaptations :** L'outil est disponible en anglais, espagnol et français.



## Phase 1 : Établir les fondations

### Activités

#### Comprendre le travail dangereux : en protégeant les enfants et les adultes Formation à l'attention des acteurs de l'autonomisation économique des femmes | Liste des activités

Activité	Objectifs <i>Au cours de cette formation, les participants :</i>
1. Une introduction à la nature et à l'incidence du <b>travail préjudiciable au niveau mondial</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifieront les caractéristiques du travail préjudiciable au niveau mondial.</li><li>• Identifieront et échangeront sur les facteurs/circonstances qui pourraient conduire un enfant à s'engager dans un travail préjudiciable (cas concret facultatif).</li></ul>
2. Définitions, droits et normes relatives au travail nocif pour les enfants et l'éducation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifieront et échangeront sur les définitions, droits et normes clés liées au travail nocif pour les enfants et l'éducation.</li><li>• Apprendront à faire la différence entre travail des enfants et travail nocif pour enfants.</li></ul>
3. Croyances communes sur le travail nocif pour enfants et principales causes de ce problème.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Passeront en revue les croyances courantes concernant le travail dangereux des enfants et la façon dont ce problème est perçu dans les communautés des participants.</li><li>• Reconnaîtront les causes du travail nocif pour enfants, les obstacles à l'éducation, et la relation entre le travail nocif pour les enfants et l'éducation au niveau mondial.</li><li>• Parleront des causes du travail nocif pour enfants (en mettant l'accent sur l'éducation des enfants) dans les communautés des participants.</li></ul>
4. Conséquences du travail dangereux pour les enfants et ressources pour y remédier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifieront les conséquences générales du travail préjudiciable des enfants pour les individus (notamment en ce qui concerne la santé), les ménages et les communautés, et plus particulièrement dans les régions des participants.</li><li>• Identifieront les différents types de ressources politiques et de programmes disponibles pour lutter contre le travail nocif pour enfants en général et dans les communautés des participants.</li></ul>
5. Conditions de travail des adultes - Définitions et normes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifieront les caractéristiques des conditions de travail préjudiciables (UACW) au niveau mondial, et au sein des différentes communautés des participants.</li><li>• Passeront en revue les principales définitions et normes internationales relatives aux conditions de travail</li></ul>



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

	<p>préjudiciables.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Passeront en revue les différents scénarios afin de s'entraîner à identifier les conditions de travail préjudiciables pour les adultes.</li></ul>
6. Causes et conséquences du travail préjudiciable pour les adultes, et ressources pour lutter contre celui-ci	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifieront les principales causes et conséquences des conditions de travail préjudiciables, comme la manière dont elles se recourent avec celles du travail nocif pour enfants.</li><li>• Identifieront les actions et les différents types de ressources disponibles pour lutter contre le travail préjudiciable.</li></ul>
7. Travail préjudiciable pour les enfants et les adultes lié aux entreprises féminines	<ul style="list-style-type: none"><li>• Seront en mesure de reconnaître la nature et l'incidence du travail préjudiciable au sein des entreprises féminines et d'identifier les différents facteurs de risque caractéristiques de ce genre d'entreprises.</li><li>• Échangeront sur la façon dont les causes liées ou non aux entreprises contribuent aux conditions de travail préjudiciables, et comment le travail préjudiciable des enfants se produit dans le cycle des entreprises dirigées par des femmes.</li></ul>
8. Pourquoi et comment les acteurs WEE doivent-ils s'impliquer ?	<ul style="list-style-type: none"><li>• Seront en mesure de reconnaître les avantages que peuvent avoir les acteurs WEE à s'impliquer dans la protection de l'enfance, dans la lutte contre le travail préjudiciable et les mesures qu'ils peuvent prendre pour aborder ces questions.</li><li>• Identifieront les ressources dont les acteurs WEE disposent, comme la boîte à outils RICHES, pour résoudre ces problèmes.</li><li>• Utiliseront les éléments de la boîte à outils RICHES qui visent à réduire l'incidence du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes.</li></ul>



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

### Activités 1 : Une introduction à la nature et à l'incidence du travail préjudiciable au niveau mondial

#### Objectifs

À la fin de cette activité, les participants auront :

- Identifieront les caractéristiques du travail préjudiciable telles qu'elles se présentent au niveau mondial.
- Identifieront et échangeront sur les facteurs/circonstances qui pourraient conduire un enfant à s'engager dans un travail préjudiciable (cas concret facultatif).

#### Supports

- Présentation PowerPoint sur ordinateur
- Feuilles de papier vierges pour mettre les réponses par écrit et prendre des notes
- Le document du pré-test pour chaque participant (voir l'Annexe A) *Numérotez le document de 1 à x (x = le nombre d'élèves passant le test) dans le coin supérieur droit afin qu'ils puissent être appariés avec les post-tests à la fin de l'atelier.*
- 3 feuilles de papier format affiche (64 x 75 cm)
- Marqueurs
- Des stylos/crayons pour que les participants puissent noter les réponses aux questions
- Facultatif : Une copie imprimée du cas concret de Marta (voir l'Annexe B)

**Durée : 25 minutes (40 minutes avec l'activité de cas concret facultative)**

#### Étapes :

##### 1. Présentez la Formation « Comprendre le travail dangereux » – 5 minutes

Démarrez PowerPoint avec la diapositive de titre.



Bienvenue à la première session de « **Comprendre le travail dangereux : protection des enfants et des adultes** Je m'appelle \_\_\_\_\_ (nom). Au cours des 8 prochaines sessions, nous apprendrons comment les Acteurs WEE comme vous peuvent aider à résoudre les problèmes de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes dans les entreprises de leurs clients, afin que celles-ci puissent être rentable et axée sur la croissance, tout en restant sûre et saine pour tous les travailleurs.

Avant de commencer à le faire, apprenons à nous connaître et à découvrir l'autre. *Faisons le tour du cercle et partageons nos noms et le type de travail que nous faisons pour nos clients ou bénéficiaires.* (Les



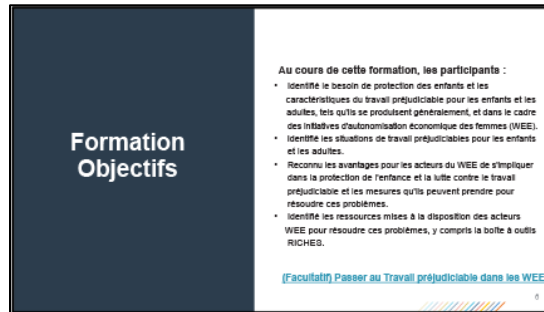
## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

*participants peuvent sauter cette étape s'ils se connaissent).*

*Remerciez les participants pour le partage. Passez à la diapositive PowerPoint « Objectifs de la formation ».*

### 2. Passer en revue les objectifs de la formation - 1 minute

Résumez les objectifs de la formation pour les participants comme suit :



Au cours de cette formation, deux problèmes courants de ce monde vous seront présentés : le travail préjudiciable (1) pour les enfants (l'exploitation des enfants) et (2) pour les adultes (également connu sous le nom de conditions de travail préjudiciables ou Conditions de travail inacceptables [CTA]). Vous apprendrez à connaître ce qui caractérise ces problèmes, leurs causes et leurs conséquences. Vous apprendrez aussi à distinguer les différents types de situations de travail qui sont préjudiciables pour les enfants et les adultes.

Vous en apprendrez aussi davantage sur les contextes dans lesquels ces problèmes sont susceptibles de se produire, sur la manière dont ils se manifestent spécifiquement dans les entreprises féminines. De plus, vous apprendrez comment les Acteurs WEE peuvent avoir une influence, en bien ou en mal, sur le travail préjudiciable, en fonction de leur inaction ou de leurs interventions. Enfin, vous découvrirez les ressources disponibles pour vous aider à résoudre ces problèmes, comme les nombreux outils de la boîte à outils RICHES. Vous verrez également les exemples de la boîte à outils RICHES qui visent à lutter contre travail préjudiciable des enfants dans les entreprises féminines.

### 3. Faites le pré-test d'introduction vrai ou faux - 20 minutes

Nous allons commencer cette formation par un court pré-test qui nous permettra de voir dans quelle mesure vous êtes familier avec le travail préjudiciable en général, et comment ces problèmes se produisent dans les entreprises féminines du monde entier. N'oubliez pas qu'il ne s'agit que d'un exercice d'introduction pour vous aider à vous faire une idée de ce que vous savez déjà sur ces sujets avant que nous les explorions plus en détail et que nous discutons de la manière dont ils peuvent se produire dans vos communautés. *Le facilitateur attribue à chaque participant un numéro qu'il utilisera pour passer le pré-test et le post-test de l'Annexe A.*

*Expliquez ensuite ce qui suit :*



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

- Veuillez inscrire le numéro que je vous ai attribué en haut à droite de votre document de pré-test. Lisez chacune des 10 affirmations vraies ou fausses sur le document que je vous distribue et notez vos réponses. Pour toute affirmation que vous jugez « fausse », essayez de réfléchir à ce que pourrait être l'affirmation correcte.
- N'oubliez pas que les faits et les circonstances peuvent varier selon votre communauté. N'oubliez pas qu'il ne s'agit que d'un exercice d'introduction donc, ce n'est pas grave si vous ne connaissez pas la réponse à toutes ces questions.

Merci d'avoir rempli le pré-test. Le facilitateur récupère le pré-test de chaque participant une fois terminé. Il doit rapidement examiner les résultats afin de déterminer les compétences et concepts que chacun maîtrise déjà, et ce qui peut poser un problème. À partir de ce test, le facilitateur peut définir à quoi il devra accorder plus de temps de formation, et s'il est nécessaire ou non de mettre en œuvre toutes les activités facultatives de ce guide.

### 4. Activité facultative : Le cas concret de Marta - 15 minutes

*(Le facilitateur fournit à chaque participant une copie du document de l'Annexe B. Le facilitateur peut demander aux participants de lire le cas concret dans leur coin ou à haute voix, mais il doit introduire l'histoire en disant) :*

Ce que vous apprendrez tout au long de cette formation, c'est que le travail nocif pour enfants et les mauvaises conditions de travail pour les adultes sont des problèmes complexes, qui peuvent être motivés par de multiples facteurs et se produire dans différents contextes.

Nous allons commencer par lire le cas concret de Marta, originaire d'Amérique centrale. Ce cas concret illustre comment une fille peut être impliquée et affectée par un travail préjudiciable à différents stades de son enfance. En lisant cette histoire (*selon ce que propose le facilitateur*), essayez de penser aux circonstances qui l'amènent à travailler, au type de travail qu'elle fait à chaque âge, et en quoi ce travail l'affecte. Après avoir terminé la lecture de ce cas concret, nous discuterons de ce que vous pensez de ses situations de travail et d'éducation. (Le facilitateur donne aux participants 5 minutes pour lire/réfléchir à l'histoire de Marta en silence).

#### **Marta, le cas concret d'une jeune fille de 16 ans**

Amérique centrale

#### **Marta à l'âge de 10 ans - Vit avec sa grand-mère dans une communauté rurale**

Marta a commencé à travailler à l'âge de 10 ans, après que ses parents l'aient retirée de l'école et envoyée vivre avec sa grand-mère, dans un village. Pendant qu'elle vivait avec sa grand-mère, elle allait à l'école, mais devait aussi aider sa grand-mère à gagner de l'argent en vendant des légumes, cultivés dans un jardin derrière leur maison. C'est à ce moment que Marta a commencé à travailler. Lors d'une journée typique, Marta aide sa grand-mère dans les tâches ménagères, va à l'école 5 heures par jour et fait des allers-retours à un étal de rue pour vendre les légumes de sa grand-mère tôt le matin et le soir. Elle n'a jamais été payée pour son travail et son emploi du temps chargé ne lui laissait pas beaucoup de temps pour étudier. Au fil du



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

temps, elle a pris du retard à l'école, jusqu'à ce qu'elle finisse par abandonner. Peu de temps après, Marta est revenu vivre avec sa mère et son père.

### Marta à l'âge 13 ans – Vit avec ses parents dans une communauté urbaine

Quand Marta est revenue chez ses parents, elle a essayé de revenir à l'école, mais elle n'y a pas été autorisée, car elle avait échoué dans ses études à l'école du village. Ses parents ont d'abord été déçus que Marta ne puisse plus étudier, mais ont ensuite décidé de profiter de la situation en lui faisant consacrer plus de temps aux tâches ménagères et en lui attribuant du travail non rémunéré dans l'entreprise de sable de sa mère.

### Marta à l'âge de 14 ans – Vit seule

Après un an, l'entreprise de la mère de Marta ne générait pas assez d'argent pour couvrir les besoins de la famille. Alors Marta a décidé de quitter la maison de ses parents pour trouver un emploi dans une grande ville, avec l'espoir qu'elle pourrait gagner de l'argent pour le donner à ses parents. Pendant les deux années suivantes, elle a travaillé comme domestique 10 heures par jour, 7 jours sur 7, en échange d'un petit salaire, d'un gîte et couvert. Sa mère venait lui rendre visite à la fin de chaque mois pour récupérer l'argent que Marta gagnait. Puis, un jour, Marta a été accusée d'avoir volé de l'argent à son employeur. Elle a tenté de prouver son innocence, mais son employeur ne l'a pas crue et a immédiatement renvoyé Marta.

### À l'âge de 16 ans, Marta revient à la maison avant de partir vivre seule.

Marta n'a eu d'autre choix que de retourner chez ses parents pour vivre avec eux. Son père était alors malade et ne pouvait plus travailler. Il est décédé quelques mois plus tard. Sa mère a eu de nouveau besoin de son soutien, alors elle a décidé de chercher de nouvelles opportunités d'emploi. Mais elle craignait de ne pas trouver un emploi décent, car elle n'avait jamais terminé ses études.

- ❓ **Selon vous, comment cette histoire illustre-t-elle les formes de travail préjudiciables et dangereuses pour les enfants ?** (*Réponses possibles : Marta s'est engagée dans un travail à plusieurs reprises pour aider sa famille à gagner de l'argent, ce qui a eu un effet négatif sur sa scolarité. Elle a dû travailler de longues heures et plusieurs jours par semaine dans le service domestique après ne pas avoir réussi à réintégrer l'école. Elle n'a pas toujours été payée pour son travail ou a travaillé pour de faibles salaires*).
- ❓ **Comment la situation professionnelle de Marta a-t-elle affecté sa scolarité et ses opportunités à venir ?** (*Réponses possibles : Elle n'a pas pu poursuivre son cursus scolaire après avoir commencé à travailler. Ensuite, elle n'a pas pu réintégrer l'école lorsqu'elle est retournée chez elle. Elle s'attend à avoir moins de possibilités d'emploi décent à l'avenir, puisqu'elle n'a pas terminé ses études*).

Après que plusieurs participants aient répondu, dites :

Merci pour ce partage. Maintenant, dites :

Dans la prochaine section de notre formation, nous parlerons plus en détails du travail nocif pour enfants, en abordant notamment les définitions, droits, normes et ressources liées à cette question.





## Activités 2 : Définitions, droits et normes relatives au travail nocif pour les enfants et l'éducation

### Objectifs

À la fin de cette activité, les participants auront :

- Identifié et discuté les définitions, droits et normes clés liés au travail nocif pour les enfants et l'éducation.
- Faire la différence entre travail des enfants et travail nocif pour enfants.

### Supports

- Présentation PowerPoint sur ordinateur
- Feuilles de papier vierges pour mettre les réponses par écrit et prendre des notes
- 3 feuilles de papier au format affiche (64 x 75 cm) ; sur la 1re, écrivez « Enfant », sur la 2e, « Âge minimum pour le travail », sur la 3e, « Travail nocif pour enfants », sur la 4e, « Travail dangereux : Votre région », et sur la 5e écrivez « Autres ressources »)
- Dix post-it par participant
- Marqueurs
- Des Stylos, crayons pour les participants, afin de noter les réponses aux questions
- Avant de dispenser la formation, le facilitateur doit remplir le modèle de définitions, de normes, de droits et de ressources du travail préjudiciable situé dans l'Annexe C et en faire une copie pour chaque participant.

**Durée : 40 minutes**

Étapes :

#### 1. Rappel de la session précédente - 5 minutes (ce rappel n'est nécessaire que si cette session n'est pas dispensée immédiatement après la précédente)

Lors de la session précédente, nous avons parlé d'un cas concret de travail nocif pour enfants.

- ❓ **Quels aspects de la situation de Marta ont eu un effet négatif sur sa scolarité, sur sa santé et son bien-être physique, mental et social ?**

*Après que quelques participants aient proposé différents aspects, dites :*

Merci pour ce partage.

*Passez ensuite à la diapositive suivante et dites :*





## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Cette première section de la formation se concentre sur le travail nocif pour enfants, comme les termes clés, les définitions, les normes et les croyances liées à cette question. Nous essayerons aussi de voir ce qui distingue les situations de « travail des enfants » et de « travail nocif pour enfants », comment identifier les causes et les conséquences du travail préjudiciable, et de savoir où il est possible de trouver plus d'informations et plus de ressources dans votre région.

L'image ici montre deux jeunes enfants travaillant ensemble, ils gardent du bétail au Rwanda. *Au moment où cette photo a été prise, d'autres enfants étaient scolarisés à proximité.*

Cette photo suggère une situation de travail préjudiciable. Savez-vous pourquoi ? *(Pause. Si les participants ne savent pas pourquoi, le facilitateur peut expliquer qu'il s'agit d'une situation préjudiciable, car ces deux jeunes garçons travaillent avec des animaux, sans la surveillance d'un adulte, ce qui implique certains risques pour leur santé et leur sécurité ; par exemple, le risque de se blesser ou de contracter une maladie à cause de ces animaux alors qu'ils gardent le troupeau. De plus, l'éducation de ces enfants était compromise, puisqu'ils n'allaient plus à l'école).*

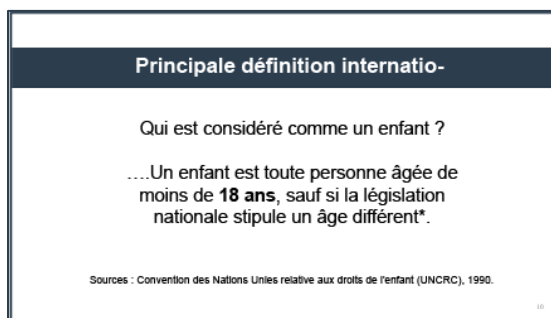
Bien que cette photo ait été prise en Afrique, les recherches indiquent que le travail nocif pour enfants est un problème dans toutes les régions du monde. Cela est particulièrement fréquent dans l'économie informelle, dans les communautés rurales, dans les travaux dangereux et dans les zones de grande pauvreté, d'inégalité et d'instabilité.

### 2. Passez en revue les définitions, droits et normes clés liés au travail et à l'éducation des enfants - 20 minutes

*Ensuite, dites : Nous allons maintenant consacrer un peu de temps à l'étude des principaux termes et normes liés au travail nocif pour les enfants et à l'enseignement obligatoire.*

Nous commencerons par définir la signification du terme « enfant », tel qu'il est utilisé au niveau international.

*Ensuite, passez à la diapositive PowerPoint suivante, où apparaît une définition internationale du mot « enfant ».*



*Ensuite, dites :*

Passons maintenant en revue plusieurs **définitions internationales relatives au travail des enfants**.

La définition internationale la plus largement acceptée du terme « enfant » provient de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), qui, à ce jour, a été ratifiée par 196 pays. Selon cette convention : Un enfant est une personne âgée de moins de **18 ans**, sauf si la législation locale stipule un âge différent\*.



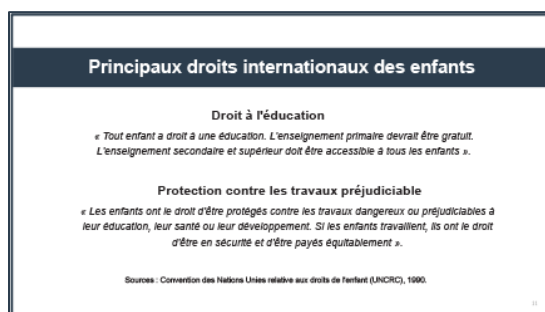
## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Demandez ensuite :

### ❓ La définition du mot « enfant » diffère-t-elle de celle-ci dans votre pays, ou dans les pays dans lesquels vous travaillez ? En quoi diffère-t-elle ?

*(Par exemple, aux Philippines, le terme « enfant » inclut également « les personnes âgées de plus de 18 ans, mais qui sont incapables de prendre pleinement soin d'elles-mêmes ou de se protéger de tout type d'abus, de négligence, de cruauté, d'exploitation ou de discrimination en raison d'un handicap ou d'une condition physique ou mentale »). Le facilitateur doit noter toutes les différences mentionnées par les participants concernant la définition de l'enfant au niveau national sur l'affiche, sous la définition internationale du mot « enfant ».*

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

La CNUDE énumère deux droits importants pour les enfants en matière d'éducation et de travail :

(1) le « droit à l'éducation » et (2) la « protection contre le travail préjudiciable ».

Comme indiqué dans la convention, le « droit à l'éducation » signifie que « tout enfant a le droit d'être scolarisé ». L'enseignement primaire devrait être gratuit. L'enseignement secondaire et supérieur doit être accessible à tous les enfants ».

Le « **Droit à la protection contre le travail préjudiciable** » stipule que « les enfants ont le droit d'être protégés de tout type de travail dangereux ou pouvant porter préjudice à leur éducation, santé ou développement. Si les enfants travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés équitablement ».

Pour vérifier comment ces deux droits sont exprimés dans votre pays, vous pouvez consulter la constitution, le code de l'enfance et/ou le code du travail de votre pays.

Puis demandez au groupe de participants :

### ❓ Votre pays dispose-t-il de lois garantissant aux enfants le « droit à l'éducation » et la « protection contre toute forme de travail préjudiciable », comme le stipule la CNUDE ? Sinon, en quoi les droits dans votre pays diffèrent-ils de ceux énoncés dans la CNUCED ? *(Remarque supplémentaire : les informations relatives à ces deux types de droits sont généralement exprimées dans la Constitution, le Code de l'enfance et/ou le Code du travail de chaque pays. Les participants peuvent également rechercher ces informations en utilisant l'[application Sweat and Toil](#) du ministère américain du travail.*

Le facilitateur fait une colonne « droit à l'éducation » et « protection contre le travail préjudiciable », après



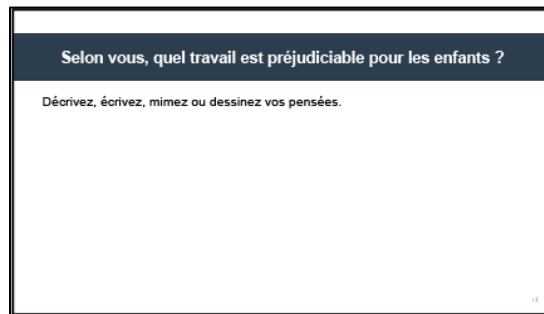
## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

avoir écrit « enfant » sur le Tableau de conférence, et il note tout droit spécifique au pays des participants dans ces deux domaines.

Après que plusieurs participants aient répondu, dites :

Merci pour ce partage.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Nous allons maintenant explorer plus spécifiquement le concept de travail nocif pour enfants.

- ❓ **D'après vous, quel travail peut être nocif pour les enfants ? Veuillez prendre 2 minutes pour noter vos réflexions à propos de ce terme.**

Le facilitateur doit faire le tour de la salle pendant que les participants notent leurs pensées et peut suggérer aux participants de réfléchir aux facteurs suivants : Que signifie le travail préjudiciable en termes d'activités professionnelles ? Les conditions de travail ? Lieu ou travail ? Paye ? Statut scolaire ? (inscrit et présent/absent, etc. ?)

Une fois la minute écoulée, réunissez à nouveau le groupe, puis dites-leur :

- ❓ **Quels mots ou images vous sont venus à l'esprit lorsque vous avez pensé à ce terme ?**

Notez toutes les réponses des participants sur le tableau de conférence dans la colonne « Travail nocif pour enfants ». Notez toutes les similitudes dans les réponses, ainsi que les différences (permettez aux participants de faire un brainstorming, mais ne portez pas de jugement sur leurs réponses).

Après que plusieurs participants aient répondu, dites :

Merci pour ce partage.

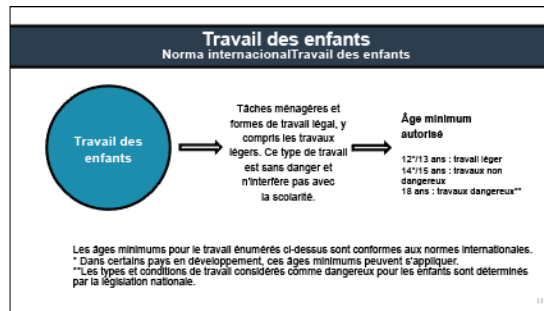
Ensuite, dites :

Pour mieux comprendre ce que signifie « travail nocif pour enfants », nous commencerons par essayer de comprendre ce que signifie : l'expression « travail des enfants ».



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Puis résumez en disant :

Selon les normes internationales, le **travail des enfants** est un travail effectué par des enfants, comme les tâches ménagères ou d'autres formes de travail légal, qui favorise leur développement. C'est un travail qui n'est pas dangereux et qui n'interfère pas avec la capacité d'un enfant à compléter sa scolarité obligatoire.

Il existe des normes internationales qui stipulent l'âge approprié pour que les enfants réalisent des **tâches légères**, des **tâches sans danger** ou des **tâches dangereuses**.

L'âge minimum pour que les enfants puissent réaliser des **tâches légères** (par exemple, du baby-sitting) est 12 ou 13 ans, selon le pays, car certains pays en développement acceptent un âge minimum plus bas pour ce type de travail.

L'âge minimum pour les **tâches sans danger** est de 14 ou 15 ans, là encore, un âge inférieur est appliqué dans certains pays en développement.

L'âge minimum pour les **tâches dangereuses** est de 18 ans. Cette norme ne dépend pas du développement d'un pays. Chaque pays détermine les types et conditions de travail spécifiques qui sont considérés comme dangereux pour les enfants, mais aussi les types de travail interdits.

Nous allons maintenant apprendre ce que signifie le terme « **travail nocif pour enfants** », également appelé exploitation des enfants.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Puis résumez la définition pour les participants en disant :

Le **travail nocif pour enfants** est différent du travail des enfants.

Le travail nocif pour enfants est un travail qui entrave le développement de l'enfant et qui est :

- a) est physiquement, mentalement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et
- b) Impact sur la scolarité des enfants.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Le type de travail qui peut être qualifié de travail nocif pour enfants dépend de l'âge de l'enfant, du type de travail qu'il réalise, mais aussi des conditions et circonstances dans lesquelles il est effectué (par exemple, sous la menace de la force). En outre, ce qui constitue un travail préjudiciable pour les enfants peut varier selon les pays et les secteurs. Il est également important de se rappeler que la plupart des enfants concernés par le travail nocif pour enfants travaillent pour leur famille.

Comme il peut parfois être difficile de saisir la différence entre le travail des enfants et travail nocif pour enfants, passons en revue quelques questions fréquemment posées sur ce terme :

*Passer à la diapositive PowerPoint suivante :*

Questions-réponses : Travail des enfants	
Recommandation Internationale	
<b>Question :</b> Qu'est-ce qui peut être considéré comme des tâches ménagères en général ?	<b>Réponse :</b> Un travail qui se fait : a) au domicile de l'enfant ; b) dans des conditions raisonnables ; et c) sous la supervision de membres de la famille proche.
<b>Question :</b> Une expérience de travail ne peut-elle pas profiter aux enfants ?	<b>Réponse :</b> Oui, si : a) est adapté à l'âge ; b) n'affecte pas négativement le temps d'un enfant pour étudier, jouer ou se reposer ; c) contribue à ou améliore leur développement normal.
<b>Question :</b> Qui détermine ce qui est considéré comme un travail légal ? Un travail illégal ?	<b>Réponse :</b> Ces types de travail sont déterminés par le gouvernement d'un pays et les lois qu'il met en place pour régir le travail légal et illégal. L'Organisation internationale du travail (OIT) fournit des recommandations aux pays sur les types de travail à inclure dans chaque catégorie.

*Lisez la question n°1 et sa réponse aux participants.*

### **Question n°1 : Qu'est-ce qui peut être considéré comme des tâches ménagères en général ?**

**Réponse :** Les tâches ménagères impliquent généralement : Un travail qui se fait : a) au domicile de l'enfant ; b) dans des conditions raisonnables ; et c) sous la supervision de membres de la famille proche. Ce type de travail ne présente pas de risques pour les enfants, il n'est pas excessif ou autrement nuisible pour eux.

*Demandez-leur ensuite :*

- ❓ **Quels sont les exemples de tâches ménagères qui, selon vous, correspondent à cette description ?** (*Faire les lits, balayer, laver les vêtements, faire la vaisselle ou nourrir les poulets*).

*Si les participants demandent « Quelles sont les conditions raisonnables ? », vous pouvez leur faire savoir que de nombreux pays ont des lois qui stipulent les types et les conditions de travail acceptables pour les enfants. Les tâches ménagères qui consistent en des tâches simples et non fatigantes (par exemple, ranger une pièce, débarrasser et mettre la table). De courtes périodes de temps (par exemple, jusqu'à plusieurs heures par jour) en dehors des heures de cours sont considérées comme des conditions raisonnables dans la plupart des pays.*

*Lisez ensuite la question n°2 et sa réponse.*

### **Question n°2 : Certaines expériences professionnelles ne peuvent-elles pas profiter aux enfants ?**

**Réponse :** La réponse est oui, si : a) l'enfant n'est pas trop jeune ; b) les tâches n'affectent pas négativement le temps dont dispose l'enfant pour étudier, jouer ou se reposer ; et c) les tâches contribuent ou améliorent un développement personnel normal. Un emploi à temps partiel, un travail non dangereux et adapté à l'âge de l'enfant, comme trier des légumes, ou un apprentissage sont deux exemples d'expérience professionnelle qui peuvent profiter aux enfants.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Puis, demandez ensuite aux participants :

- ❓ **Quels sont les exemples d'expériences professionnelles qui, selon vous, correspondent à cette description ?** (Réponses possibles : La garde d'enfants à temps partiel, la réalisation de tâches sans danger, comme servir de la nourriture pendant quelques heures dans le restaurant familial, aider à trier les produits apportés des champs, tout type d'apprentissage, etc.)

Comme pour la question précédente, si les participants demandent « que signifie âge approprié ? » ou « Qu'est-ce qui contribue ou interfère avec le développement normal des enfants ? », indiquez à nouveau que le type de travail que les enfants sont autorisés à faire est défini par les lois de chaque pays. Le facilitateur peut également fournir aux participants une photocopie du Formulaire A de l'Annexe C : Les définitions, normes et droits sur le travail préjudiciable au niveau national, qui donnent des informations détaillées sur ces lois.

### Question n°3 : Qui définit ce qui est considéré comme un travail légal ? Un travail illégal ?

**Réponse :** Ces types de travail sont déterminés par le gouvernement d'un pays et les lois qu'il met en place pour régir le travail légal et illégal. Au niveau international, l'Organisation internationale du travail (OIT) fournit des recommandations aux pays sur les types de travail à inclure dans chaque catégorie.

Ensuite, dites :

Il est important de se rappeler que l'objectif des lois relatives au travail nocif pour enfants (exploitation) de chaque pays n'est pas de restreindre les possibilités des enfants de gagner un revenu ou d'acquérir des compétences professionnelles, mais de les protéger de tout type de préjudice et de garantir que tout travail qu'ils effectuent ne puisse nuire à leur scolarité et à leur développement personnel normal.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Nous allons maintenant aborder plus en détail un type de travail nocif pour enfants : le **travail dangereux**.

En 2020, près de la moitié (79 millions) de tous les enfants du monde qui avait un travail préjudiciable étaient engagés dans un travail dangereux.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur



*Ensuite, dites :*

Il existe cinq catégories de travail dangereux généralement interdites aux enfants. **Passons-les en revue un par un.**

*Lisez ensuite les « Cinq types de travaux dangereux pour les enfants » indiqués sur la diapositive.*

Il existe **cinq types de travaux dangereux** dans lesquels les enfants peuvent être engagés.

1. Le premier est **le travail effectué sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses et dans des espaces confinés.**
2. Le second est **le travail qui expose les enfants à des violences physiques, psychologiques ou sexuelles.**
3. Le troisième est **le travail avec des machines, des équipements et des outils dangereux, ou bien qui implique le maniement ou le transport de lourdes charges.**
4. Le quatrième est **le travail dans un environnement malsain qui peut, par exemple, exposer les enfants à des substances, agents ou processus dangereux, ou à des températures, des niveaux de bruit ou des vibrations préjudiciables à leur santé.**
5. Le cinquième est **le travail dans des conditions particulièrement difficiles telles que le travail de longues heures ou le travail où l'enfant est confiné dans des conditions inacceptables dans les locaux de l'employeur.**

Il est important de se rappeler que ces cinq types de travail dangereux pour les enfants couvrent non seulement les lieux de travail et les types de travail, mais aussi les conditions de travail, et qu'ils couvrent le travail qui peut causer des dommages physiques, mentaux et sociaux aux enfants.

**La plupart des pays disposent d'une liste de travaux dangereux interdits aux enfants qui couvre ces cinq catégories.**

*Ensuite, dites :*

Comme vous pouvez le voir, ces cinq types couvrent non seulement les lieux de travail et les types de travail, mais aussi les conditions de travail, et qu'ils couvrent le travail qui peut causer des dommages physiques, mentaux et sociaux aux enfants. La plupart des pays disposent d'une liste de travaux dangereux interdits aux enfants qui couvre ces cinq catégories.





## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Passez à la diapositive suivante.



Ensuite, dites :

Le travail dangereux peut être plus facilement identifié si nous nous souvenons des 3 D. Nous voulons protéger les travailleurs des **emplois sales, difficiles ou dangereux**.

Nous allons maintenant discuter des types et conditions spécifiques de travail dangereux que vous avez observés dans votre région, dans les entreprises et dans les familles de vos clients.

Sur cette feuille d'affiche, je vais écrire « Travail dangereux : votre région ». (*L'animateur accroche la feuille sur le tableau de conférence, devant la salle. Si le groupe est important, plusieurs feuilles peuvent être utilisées*).

Je vais maintenant distribuer dix post-it à chacun d'entre vous. Prenez 3 minutes et utilisez-les pour écrire jusqu'à 10 types différents de travaux dangereux ou de conditions de travail que vous avez vu faire par des enfants dans votre région. Vous devez noter un type/une condition par post-it. Vous pouvez identifier plus d'un type/plus d'une condition par catégorie ou aucune par catégorie, selon ce qui vous semble approprié. Après avoir écrit vos réponses, veuillez vous approcher et coller vos Post-It sur le tableau de conférence.

*Au fur et à mesure que les participants évoquent leurs réponses, le facilitateur peut commencer à regrouper les réponses communes. Une fois que les participants ont fini de publier toutes leurs réponses, le facilitateur doit réunir à nouveau le groupe.*

Le facilitateur devra alors dire :

Veuillez lire toutes les réponses qui ont été publiées.

Demandez-leur ensuite :

- ❓ **Quels types de tâches ou de conditions dangereuses semblent être les plus courantes dans votre région ?** (*Le facilitateur doit déplacer les Post-It pour regrouper les réponses similaires*).
- ❓ **Parmi ces différents types de travaux dangereux, lesquels semblent être les plus courants dans les familles de vos clients ?** (*Le facilitateur peut cocher les Post-It où des formes courantes de travail dangereux existent dans les familles de ses clients*).

Après avoir permis à plusieurs participants de partager leurs réponses, dites :

Merci pour ce partage.

Le travail dangereux est l'une des « pires formes de travail nocif pour enfants (exploitation) ». **Nous pouvons citer d'autres types de travail inacceptables : toute forme d'esclavage ; l'exploitation sexuelle commerciale, (par exemple, l'utilisation d'enfants dans la prostitution et la pornographie ;**



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

et les activités illicites, [par exemple, l'utilisation d'enfants dans le trafic de drogue].

### 3. Vérifiez que les participants ont bien compris - 15 minutes

Maintenant, dites :

Maintenant que vous avez appris les 3 D du travail dangereux, nous allons à nouveau nous diviser en binômes. Je vais vous demander d'examiner 6 scénarios sur une diapositive PowerPoint. Vous aurez 10 minutes pour vous préparer. Vous devez travailler en binômes pour déterminer si chaque scénario décrit les 3 D et pourquoi. Lorsque nous nous réunirons à nouveau, nous analyserons ces scénarios en groupe.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :

**Pratique : Y a-t-il l'un des 3 D dans ces situations ?**

1. Clarice a 10 ans. Le vendredi, elle reste à la maison après l'école et s'occupe de ses deux frères et sœurs plus jeunes, âgés de 1 et 2 ans, tandis que sa mère vend des vêtements au marché.
2. Marina a 13 ans. Elle va à l'école tous les jours mais doit parfois s'occuper de son frère de 7 ans pendant quelques heures après l'école, tandis que sa mère est à la maison en train de tisser des hamacs pour son entreprise.
3. David a 9 ans. Il va à l'école et aide sa famille tous les samedis en pêchant, en découpant et en vendant du poisson à l'étal de marché de sa mère. Il commence à pêcher avec son père à 4h30 et finit de vendre à 15h00.
4. Mousa a 17 ans. Il a terminé l'école l'année dernière, alors maintenant il travaille de 8 h à 17 h cinq jours par semaine en servant les tables au restaurant de sa mère.
5. Lieu a 15 ans. Elle aide sa mère à ramasser du bois de chauffage et à nourrir les poulets de la famille avant l'école, tandis que sa mère est occupée à ramasser des légumes à vendre au marché.
6. João, a 14 ans. Il désherbe et pulvérise des pesticides sur les cultures et récolte que sa mère cultive. Il travaille 10 heures par jour avec une machette, mais uniquement pendant les vacances scolaires et les week-ends.

L'animateur doit faire le tour de la salle pendant que les participants lisent les scénarios sur la diapositive et discutent de leurs réponses. Si les participants ont des difficultés à déterminer les différences entre deux types de travail, l'animateur peut les inciter à prendre en compte différents facteurs comme : l'âge de l'enfant, les tâches de travail, les conditions de travail et le statut scolaire.

Le facilitateur doit réunir à nouveau le groupe après 10 minutes.

Ensuite, dites :

Maintenant, réunissons-nous en groupe et analysons les scénarios.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :

**Réponses : Y a-t-il l'un des 3 D dans ces situations ?**

Question 1. Clarice a 10 ans. Le vendredi, elle reste à la maison après l'école et s'occupe de ses deux frères et sœurs plus jeunes, âgés de 1 et 2 ans, tandis que sa mère vend des vêtements au marché.  
Réponse : Oui. Il y a 1 D. Les tâches de garde de Clarice sont décrites comme **difficiles** pour une fille de son âge et son travail interfère avec sa scolarité.

Question 2. Marina a 13 ans. Elle va à l'école tous les jours mais doit parfois s'occuper de son frère de 7 ans pendant quelques heures après l'école, tandis que sa mère est à la maison en train de tisser des hamacs pour son entreprise.  
Réponse : Non. Le travail de Marina n'est pas décrit comme **sale**, **difficile** ou **dangereux**. Elle travaille pendant un petit nombre d'heures et effectue des tâches de garde d'enfants qui sont probablement légitimes pour son âge. Son travail n'interfère pas avec sa scolarité.

Question 3. David a 9 ans. Il va à l'école et aide sa famille tous les samedis en pêchant, en découpant et en vendant du poisson à l'étal de marché de sa mère. Il commence à pêcher avec son père à 4h30 et finit de vendre à 15h00.  
Réponse : Oui. Il y a les 3 D. Le travail de David est décrit comme **sale**, **difficile** et **dangereux**. Il n'a pas atteint l'âge légal pour travailler, travaille plus de 8 heures par jour, tôt le matin (pendant les heures considérées comme « nocturnes ») et utilise un outil dangereux (c'est-à-dire un couteau) pour couper le poisson. Il peut également être exposé aux dangers de la circulation automobile ou au harcèlement des clients lorsqu'il vend du poisson dans la rue.

Lisez le Scénario n°1 :

**Scénario n°1 :** Clarice a 10 ans. Le vendredi, elle reste à la maison après l'école et s'occupe de ses deux frères et sœurs plus jeunes, âgés de 1 et 2 ans, tandis que sa mère vend des vêtements au marché.

**❓ Que pensez-vous du scénario n°1 ? Retrouve-t-on l'un des 3 D dans cette situation ?**

Lisez la réponse au 1er scénario



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

**Scénario n°1** : Réponse : Oui. Il y en a un. Les tâches familiales de Clarice sont décrites comme **difficiles** pour une fille de son âge et son travail interfère avec sa scolarité.

*Passez en revue chacun des deux autres scénarios de la diapositive suivante avec leurs réponses.*

**Scénario n°2** : Réponse : Non. Le travail de Marina n'est pas décrit comme **sale, difficile** ou **dangereux**. Elle travaille pendant un nombre d'heures réduit et accomplit des tâches familiales qui sont adaptées à son âge. Son travail n'interfère pas avec sa scolarité.

**Scénario n°3** : Réponse : Oui. Le travail de David est décrit comme **sale, difficile et dangereux**. Il n'a pas atteint l'âge légal pour travailler, travaille plus de 8 heures par jour, tôt le matin (pendant les heures considérées comme « nocturnes ») et utilise un outil dangereux (c'est-à-dire un couteau) pour couper le poisson. Il peut également être exposé aux dangers de la circulation automobile ou au harcèlement des clients lorsqu'il vend du poisson dans la rue.

*En parcourant ces scénarios, rappelez aux participants qu'il est important de prendre en compte l'âge, le type de travail, les conditions de travail et le statut scolaire pour déterminer la différence entre le travail des enfants et le travail nocif pour enfants.*

*Après avoir passé en revue les trois premiers scénarios, passez à la diapositive suivante, lisez les autres scénarios et leurs réponses de la même manière que la diapositive précédente.*

**Réponses : Y a-t-il l'un des 3 D dans ces situations ?**

Question 4. Moussa a 17 ans. Il a terminé l'école l'année dernière, alors maintenant il travaille de 8 h à 17 h cinq jours par semaine en servant les tables au restaurant de sa mère.

Réponse : Non. Moussa a l'âge légal pour travailler. Ses heures de travail sont dans les limites des enfants de son âge et ses tâches ne sont pas décrites comme sales, difficiles ou dangereuses. Il a terminé sa scolarité obligatoire.

Question 5. Lieu a 15 ans. Elle aide sa mère à ramasser du bois de chauffage et à nourrir les poulets de la famille avant l'école, tandis que sa mère est occupée à ramasser des légumes à vendre au marché.

Réponse : Non. Lieu a l'âge légal pour travailler et ses tâches ne sont pas décrites comme sales, difficiles ou dangereuses et son travail n'interfère pas avec sa scolarité.

Question 6. João, a 14 ans. Il désherbe et pulvérise des pesticides sur les cultures et récolte que sa mère cultive. Il travaille 10 heures par jour avec une machette, mais uniquement pendant les vacances scolaires et les week-ends.

Réponse : Oui. Il y a les 3 D. Le travail de João est décrit comme un travail sale, difficile et dangereux (pulvérisation de pesticides, utilisation d'une machette et travail de longues heures). Il peut aussi être en dessous de l'âge légal pour travailler.

**Scénario n°4** Réponse : Non. Moussa a l'âge légal pour travailler. Ses heures de travail sont dans les limites des enfants de son âge et ses tâches ne sont pas décrites comme sales, difficiles ou dangereuses. Il a terminé sa scolarité obligatoire.

**Scénario n°5** Réponse : Non. Lieu a l'âge légal pour travailler et ses tâches ne sont pas décrites comme sales, difficiles ou dangereuses et son travail n'interfère pas avec sa scolarité.

**Le dernier scénario n°6** Réponse : Oui. Le travail de João est décrit comme un travail **sale, difficile et dangereux** (pulvérisation de pesticides, utilisation d'une machette et travail de longues heures). Il peut aussi être en dessous de l'âge légal pour travailler.

*Les participants peuvent poser des questions sur d'autres scénarios. Si le temps le permet, essayez de les guider à travers les scénarios qu'ils ont rencontrés dans leurs situations de travail. Demandez-leur de décrire la situation en groupe, afin qu'ils puissent déterminer s'il s'agit d'un travail d'enfant ou d'un travail nocif pour enfants, en fonction de l'âge de l'enfant, des tâches et des conditions de travail, et du statut scolaire.*



## Activités 3 : Croyances communes sur le travail nocif pour enfants et les principales causes de ce problème.

### Objectifs

À la fin de cette activité, les participants auront :

- Passeront en revue les croyances courantes concernant le travail dangereux des enfants et la façon dont ce problème est perçu dans les communautés des participants.
- Reconnaîtront les causes du travail nocif pour enfants, les obstacles à l'éducation, et la relation entre le travail nocif pour les enfants et l'éducation au niveau mondial.
- Parleront des causes du travail nocif pour enfants (en mettant l'accent sur l'éducation des enfants) dans les communautés des participants.

### Préparation

- Présentation PowerPoint sur ordinateur
- Feuilles de papier vierges pour mettre les réponses par écrit et prendre des notes
- 3 feuilles de *papier au format affiche (64 x 75 cm)* ; sur la 1re, écrivez, « Croyances sur le travail des enfants », le 2e, « Facteurs engendrant le travail nocif pour enfants » : votre région », et sur la 3e, « Enseignement obligatoire et âge minimum pour travailler »)
- Marqueurs
- Des Stylos, crayons pour les participants, afin de noter les réponses aux questions

**Durée : 55 minutes**

Étapes :

#### 1. Rappel de la session précédente - 5 minutes (ce rappel n'est nécessaire que si cette session n'est pas dispensée immédiatement après la précédente)

*Accueillez les participants et dites :*

*Au cours de la dernière session, vous avez appris des définitions, des droits, des normes et des ressources liés au travail et à l'éducation des enfants, et vous vous êtes exercés à identifier les situations de travail des enfants, le travail nocif pour enfants et les pires formes de travail nuisible des enfants.*

*Ensuite, dites :*

- ❓ **Comment distinguer le travail des enfants du travail nocif pour enfants ? Le travail des enfants, c'est... et le travail nocif pour enfants, c'est...** (réponses : Le travail des enfants est un travail légal, sans danger et approprié pour des enfants de leur âge de développement. *C'est un travail qui n'interfère pas avec la scolarité. Le travail nuisible pour les enfants est un travail qui nuit à un enfant physiquement, mentalement ou socialement, et qui interfère avec sa scolarité et son développement normal.*)

#### 2. Croyances, causes et conséquences du travail préjudiciable pour les enfants – 20 minutes



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

*Ensuite, dites :*

Nous allons maintenant passer un peu de temps à discuter des croyances communes sur le travail des enfants, et des causes du travail nocif pour enfants, en général. Tout d'abord, nous commencerons par passer en revue et discuter de certaines des croyances communes.

*Passez à la diapositive PowerPoint suivante :*

Croyances courantes sur le travail des enfants	
Croyance	Faits
<ul style="list-style-type: none"><li>Le travail aide les enfants à acquérir des compétences utiles.</li><li>Les enfants qui travaillent le week-end et les jours fériés ne sont pas exposés au risque de travail préjudiciable pour les enfants.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Une situation de travail qui expose les enfants à des dangers et nuit à leur éducation est un travail nocif. Il existe d'autres moyens de former les enfants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour un futur travail.</li><li>Les enfants peuvent subir les risques physiques, mentaux et émotionnels d'un travail dangereux, même s'ils travaillent le week-end et fréquentent régulièrement l'école.</li></ul>

*Ensuite, dites :*

Je vais lire les deux croyances et faits sur cette diapositive. Pendant que je lis, vous pouvez réfléchir pour savoir si vous êtes d'accord avec ces faits. Après avoir terminé, je demanderai si quelqu'un veut partager ses réflexions. À ce stade, nous partageons simplement des opinions afin de mieux comprendre ce problème et de ne pas porter de jugement sur les opinions des autres.

*Le facilitateur lit ensuite la diapositive :*

La première croyance commune est que le **travail des enfants les aide à acquérir des compétences utiles**. Cependant, le travail nocif pour enfants, tel qu'il est défini, est un travail nuisible. C'est un travail qui entrave le développement d'un enfant et qui est : a) physiquement, mentalement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et b) entrave la scolarité d'un enfant. Cependant, il existe d'autres moyens de former les enfants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour un futur travail.

**Les enfants qui travaillent le week-end et les jours fériés ne sont pas exposés au risque de travail nocif pour enfants.** Cependant, les enfants peuvent subir les risques physiques, mentaux et émotionnels d'un travail dangereux, même s'ils travaillent le week-end et fréquentent régulièrement l'école.

*Ensuite, dites :*

- ❓ **Que pensez-vous des informations de la diapositive ? Ces croyances existent-elles dans votre communauté ?** (Le facilitateur doit écouter les opinions des participants sans indiquer si elles sont correctes ou non).

*Après que plusieurs participants aient répondu, dites :*

Merci pour ce partage.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :

Croyances courantes sur le travail des enfants	
<b>Croyances</b>	<b>Faits</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Le travail des enfants fait partie de la culture.</li><li>Le travail garde les enfants occupés et évite les ennuis.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le travail des enfants peut être un aspect positif des traditions culturelles s'il est adapté à l'âge et non dangereux. Il peut cependant être négatif et mettre en danger la santé et la sécurité d'un enfant ou avoir un effet néfaste sur sa scolarité et son développement.</li><li>Les enfants n'ont pas les compétences ou l'expérience de vie nécessaires pour anticiper et gérer les dangers qu'ils peuvent rencontrer au travail dans tous les scénarios de travail ; ainsi, le travail préjudiciable pour enfants n'est pas un moyen sûr d'occuper le temps des enfants.</li></ul>

DSWD Module de la séance de développement familial sur l'exploitation des enfants 23

Le facilitateur lit la diapositive :

La troisième conviction est que le **travail des enfants fait partie de la culture** de nombreux pays. Le travail des enfants peut être un aspect positif des traditions culturelles s'il est adapté à l'âge et n'est ni sale, ni difficile ni dangereux. Il peut cependant être négatif s'il met en danger la santé et la sécurité d'un enfant ou a un effet néfaste sur sa scolarité et son développement. Se demander si leurs traditions culturelles **améliorent ou entravent** la capacité de leurs enfants à mener une vie saine et productive à l'avenir est important et responsabilisant, tant pour la personne qui s'occupe des enfants que pour les enfants.

La quatrième croyance est que **le travail des enfants permet de les occuper et de leur éviter des ennuis**. Mais le travail nuisible n'est pas un moyen sûr d'occuper le temps d'un enfant. Si les enfants peuvent profiter de leur temps libre pour faire des bêtises, ils ne doivent pas s'adonner aux 3 D, c'est-à-dire à un travail **sale, difficile ou dangereux**. En outre, les enfants n'ont souvent pas les compétences ou l'expérience nécessaires pour anticiper et gérer les dangers qu'ils peuvent rencontrer au travail dans tous les scénarios de travail.

L'animateur peut à nouveau demander :

- ❓ **Que pensez-vous de ces informations ? Ces croyances existent-elles dans votre communauté ?** (Là encore, le facilitateur doit écouter l'opinion des participants sans indiquer si elle est correcte ou incorrecte).
- ❓ **Y a-t-il des croyances que avez-vous entendues, et dont nous n'avons pas parlé ?** (Le facilitateur peut les noter sur une feuille du tableau de conférence et proposer un fait pour accompagner chacun d'eux, si possible)

Après que plusieurs participants aient répondu, dites :

Merci pour ce partage. Lorsque nous travaillons avec nos clients/bénéficiaires, il est important de garder à l'esprit que ces croyances et opinions existent, afin de pouvoir aborder ces sujets de manière respectueuse et contribuer à changer les attitudes sans que les clients se sentent jugés.

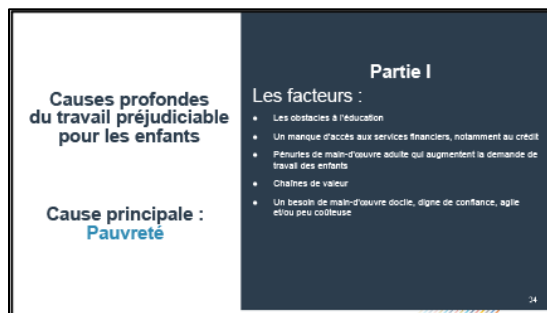
Ensuite, dites :

Comme nous l'avons constaté lors de la lecture des diapositives et de notre discussion, il existe différentes croyances sur le travail des enfants, dont certaines motivent les décisions relatives au travail nocif pour enfants. Nous allons maintenant passer en revue plusieurs diapositives qui résument ce que certaines études décrivent comme les causes du travail nocif pour enfants, tel qu'il se produit dans le monde.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Si le travail nocif pour enfants est généré par différents facteurs, diverses études ont démontré que la **pauvreté** reste la cause principale. Les parents à faible revenu ont souvent le sentiment qu'ils doivent engager leurs enfants dans un travail pour avoir un revenu suffisant pour leur famille. **Les obstacles à l'éducation** constituent une autre cause majeure. Ce terme est généralement compris comme désignant les facteurs qui empêchent les enfants de s'inscrire, de fréquenter, de réussir ou de terminer l'école obligatoire. Le **manque d'accès aux services financiers** est un autre moteur du travail nocif pour enfants. Sans accès à l'épargne, à la micro-assurance ou à la capacité d'emprunter de l'argent, les familles comptent sur les enfants pour les aider à couvrir les dépenses de base et à amortir les difficultés économiques.

**Le manque de main-d'œuvre adulte suffisante** est une autre raison qui engendre le travail préjudiciable pour les enfants. Ce problème peut survenir lorsqu'une grande quantité de travail est nécessaire sur une base saisonnière (par exemple, pendant une récolte agricole). Lorsque les ménages sont impliqués dans le **travail de la chaîne de valeur** et font face à des pressions pour utiliser le travail de leurs enfants pour aider à répondre aux demandes du fournisseur. Les enfants sont également engagés ou utilisés pour effectuer un travail par des membres de la famille ou d'autres personnes parce qu'ils sont considérés comme **une source de main-d'œuvre docile, digne de confiance et/ou peu coûteuse**.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Certains enfants peuvent travailler parce que leurs parents accordent **peu de valeur à l'éducation formelle** et parce que les parents préfèrent que les enfants **1) acquièrent une expérience professionnelle** ou **2) contribuent au besoin de leur foyer** pour les préparer à l'avenir. Certains parents peuvent également **ne pas savoir que leurs enfants ont droit à l'éducation et à la protection contre les travaux dangereux** en vertu de la loi. Ou encore, dans les sociétés traditionnelles, en particulier, certains parents peuvent donner priorité à l'éducation de certains enfants en fonction de leur sexe.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Où leurs enfants peuvent être vulnérables au travail préjudiciable en raison de **cadres institutionnels inefficaces pour lutter contre le travail nocif pour enfants**. Cela signifie que les lois, l'application et les sanctions relatives au travail nocif pour enfants (travail des enfants) sont faibles et que la protection est limitée. Le processus permettant aux enfants en âge légal de travailler d'obtenir les permis de travail nécessaires est aussi difficile ou fastidieux.

Certains enfants sont impliqués dans un travail préjudiciable parce qu'ils ont l'âge légal de travailler, mais **ne peuvent pas accéder à un travail décent**. Cela peut être dû à une **discrimination fondée sur des caractéristiques personnelles** ou d'une pénurie d'emplois offrant un salaire décent, des horaires réguliers et des protections en matière de santé et de sécurité.

Les crises et les urgences, telles que les conflits armés, les maladies hautement infectieuses et les catastrophes naturelles, sont d'autres facteurs possibles d'instabilité qui peuvent conduire à un travail nocif pour enfants. *Ces types de situations peuvent déstabiliser rapidement les familles et les communautés, augmentant le risque de pauvreté, de fermeture d'écoles et d'autres soutiens structurels, qui laissent les enfants vulnérables au travail nocif pour enfants.*

Enfin, le **manque de protections sociales aux familles** telles que les soins de santé, les soins aux enfants et aux personnes âgées, l'aide alimentaire et au logement, les systèmes de sécurité sociale, etc., augmente fréquemment le risque de travail nocif pour enfants.

### 3. Exploitez votre connaissance des causes - 10 minutes

En exploitant ce que vous venez d'apprendre sur les causes du travail nocif pour enfants que des études ont identifiées, et sur votre connaissance de votre communauté, pouvez-vous me dire :

- ❓ **Selon vous, quelles sont les principales raisons et facteurs contribuant au travail préjudiciable pour les enfants dans vos communautés ?** *(Les réponses peuvent varier. L'animateur doit noter les réponses sur une feuille de papier de tableau de conférence).*

*Après que plusieurs participants aient répondu, dites :*

Merci pour ce partage.

Passons maintenant quelques minutes à discuter des obstacles à l'éducation, car c'est l'une des plus grandes causes du travail nocif pour enfants.

### 4. Obstacles à l'éducation - 15 minutes

*Passer à la diapositive PowerPoint suivante :*



*Ensuite, dites :*





## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Cette diapositive donne une bonne représentation visuelle des obstacles à l'éducation.

### ❓ Pouvez-vous identifier les obstacles et les vulnérabilités à la scolarisation des enfants ici ?

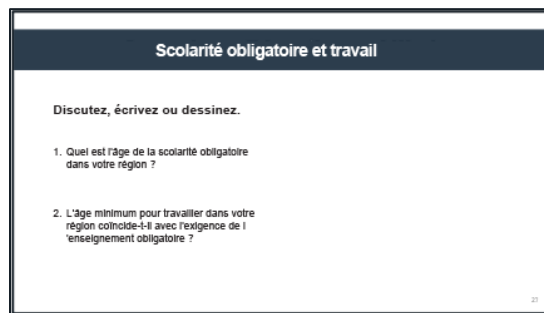
*Une fois que les participants ont répondu, dites :*

Merci pour ce partage.

*Puis, expliquez :*

Cette photo a été prise dans une école primaire publique en Angola. En raison du manque d'espace dans les salles de classe de l'école, de nombreux cours étaient organisés en plein air. Comme vous pouvez le constater, l'école disposait de ressources limitées pour organiser ces cours en plein air. Les jours de pluie, les enfants de cette école ne pouvaient pas du tout assister aux cours.

*Passez à la diapositive PowerPoint suivante :*



*Ensuite, dites :*

Pour commencer notre discussion sur la relation entre l'éducation et le travail nocif pour enfants, il est important que nous parlions de l'éducation obligatoire et de son lien avec l'âge minimum de travail des enfants. Passons donc en revue ces questions ensemble.

*L'animateur lit les questions une par une et note les réponses sur une nouvelle feuille de papier de tableau de conférence.*

Notre première question est la suivante : **Quel est l'âge de la scolarité obligatoire dans votre région ?**

La deuxième question est la suivante : **L'âge minimum pour travailler dans votre région coïncide-t-il avec l'exigence de l'enseignement obligatoire ?**

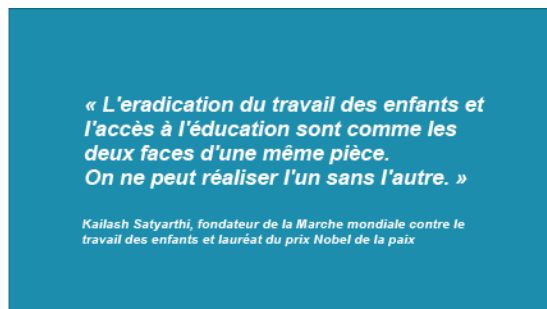
*Ensuite, dites :*

Pour la question n° 1, les âges de l'enseignement obligatoire doivent s'étendre de la première année de scolarisation de l'enfant jusqu'à la dernière année (par exemple, de 6 à 17 ans). L'OIT recommande que l'âge minimum d'admission au travail **ne soit pas** inférieur à l'âge auquel la scolarité obligatoire prend fin.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Pour résumer le lien entre éducation et travail nocif pour enfants, considérons les conseils de l'un des défenseurs les plus connus au monde de la prévention et de la lutte contre le travail nocif pour enfants, Kailash Satyarthi.

Le facilitateur lit la citation de la diapositive :

**« L'éradication du travail des enfants et l'accès à l'éducation sont comme les deux faces d'une même pièce. L'un ne peut être réalisé sans l'autre. »**

La recherche soutient les propos de Kailash sur la relation entre le travail nocif pour enfants et l'éducation, car elle montre que les taux mondiaux de travail nocif pour enfants ont diminué de manière significative au cours des deux dernières décennies, alors que les taux de scolarisation ont augmenté.

Si nous savons que l'éducation est un facteur important pour réduire le travail préjudiciable aux enfants, pourquoi certains enfants ne sont-ils pas scolarisés et n'assistent pas au cours ? Comme nous venons de le voir, il existe de nombreux obstacles à l'éducation des enfants dans le monde.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Puis dites : (remarque : comme ces causes sont similaires concernant le travail nocif pour enfants, elles peuvent être contrôlées rapidement)

- ❓ **La pauvreté est une cause majeure du manque de participation des enfants à l'éducation. Pouvez-vous imaginer comment un manque d'accès au crédit peut également contribuer à ce problème ?**

*(La scolarisation implique souvent des coûts, comme les frais de scolarité, les livres, les uniformes et le transport. Souvent, les familles à faible revenu ne disposent pas des moyens nécessaires pour couvrir ces coûts ; de plus, elles ont des difficultés à accéder au crédit pour payer ces dépenses).*



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

*Ensuite, dites :*

**Les crises et les urgences**, telles que les catastrophes naturelles, les pandémies, les guerres et autres événements perturbateurs, constituent un autre obstacle majeur, car elles peuvent fermer ou détruire des écoles, empêchant ou interrompant l'accès des enfants à la scolarité. Certains enfants ne peuvent pas aller à l'école, s'y inscrire ou la terminer en raison de la **discrimination** dont ils sont victimes, qui peut être due à un handicap physique, mental ou social, à une grossesse, à leur sexe, à leur appartenance religieuse, à leur nationalité ou à leur origine ethnique ou à tout autre facteur. D'autres enfants ne s'inscrivent pas ou ne vont pas à l'école parce que leurs parents ou leurs communautés **accordent peu de valeur à l'éducation**. De plus, la **mauvaise infrastructure scolaire** (par exemple, le manque de toilettes ou d'eau potable) et **l'instruction, les systèmes d'éducation formelle inflexibles** qui manquent de services pour les besoins spéciaux ou qui limitent l'âge d'entrée à l'école ou de fin de scolarité, le **manque d'écoles, de transport et de programmes de seconde chance ou tout autre programme non traditionnel**, sont autant d'obstacles à la scolarisation des enfants. **La préférence des parents pour que les enfants travaillent** est, comme nous l'avons vu précédemment, une autre raison pour laquelle les enfants peuvent ne pas aller à l'école.

### 5. Jeu de synthèse « Cause » ou « Pas une cause » : -- 5 minutes

Pour conclure cette session, je vais dire 8 phrases. Après chaque phrase, veuillez indiquer s'il s'agit d'une cause du travail nocif pour enfants en disant « *cause* ». Si la phrase que je dis n'indique pas une cause connue, veuillez dire « *pas une cause* ». Si vous répondez « *pas une cause* », veuillez être prêt à expliquer pourquoi. *(Les phrases avec leurs réponses correspondantes entre parenthèses sont listées ci-dessous).*

1. Un surplus de main-d'œuvre adulte (*pas une cause - une pénurie de main-d'œuvre adulte est une cause*) ;
2. Les obstacles à l'éducation (*cause*) ;
3. Perceptions selon lesquelles les enfants sont une source de main-d'œuvre digne de confiance (*cause*) ;
4. De solides systèmes d'application des lois du travail (*pas une cause - les systèmes d'application faibles sont une cause*) ;
5. Pauvreté : (*cause*) ;
6. Les préférences des enfants pour le travail (*pas une cause, bien que certains enfants puissent indiquer une préférence, les préférences des parents pour que les enfants travaillent sont la cause connue*) ;
7. Crises et urgences (*cause*) ;
8. Un manque de travail décent pour les jeunes (*cause*).

Maintenant que nous avons identifié les causes du travail nocif pour enfants et discuté des obstacles à l'éducation, nous allons profiter de la prochaine session pour en apprendre davantage sur les conséquences.



## Activité 4 : Conséquences du travail préjudiciable pour enfants

### Objectifs

À la fin de cette activité, les participants auront :

- Identifieront les conséquences générales du travail préjudiciable des enfants pour les individus (notamment en ce qui concerne la santé), les ménages et les communautés, et plus particulièrement dans les régions des participants.

### Préparation

- Présentation PowerPoint sur ordinateur
- Feuilles de papier vierges pour mettre les réponses par écrit et prendre des notes
- 3 feuilles de papier format affiche (64 x 75 cm) ; une feuille blanche pour l'exercice des effets négatifs sur la santé. Sur cette feuille, écrivez « B. Partie du corps » et une colonne verticale numérotée de 1 à 7. Sur le 2e, écrivez « Ressources » : Votre zone », et sur le 3e, écrivez « Conséquences : vos communautés »)
- Marqueurs
- Des Stylos, crayons pour les participants, afin de noter les réponses aux questions

**Durée : 30 minutes**

### Étapes :

**1. Rappel de la session précédente - 5 minutes (ce rappel n'est nécessaire que si cette session n'est pas dispensée immédiatement après la précédente)**

*Accueillez les participants et dites :*

Lors de notre dernière session, nous avons parlé des croyances concernant le travail nocif pour enfants, et des causes de ce problème, notamment les obstacles à l'éducation. Pour passer en revue plusieurs points de cette discussion, j'ai quelques questions :

- ❓ **Selon les recherches, quelle est la principale cause du travail nocif pour enfants ? (Pauvreté)**
- ❓ **Quels sont les obstacles à l'éducation qui peuvent contribuer au travail nocif pour enfants ? (Le coût de la scolarité, la discrimination, le manque d'écoles ou de moyens de transport, la perception de la faible valeur de l'éducation, le travail nuisible des enfants, les mauvaises infrastructures scolaires, la mauvaise qualité de l'éducation, le manque de possibilités de seconde chance, les crises et les urgences, etc.)**

*Après que plusieurs participants aient répondu, dites :*

Merci pour ce partage.

Maintenant, nous allons découvrir les conséquences négatives du travail préjudiciable pour les enfants.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

### 2. Les conséquences du travail nocif pour enfants – 5 minutes

Passer ensuite au PowerPoint suivant et dites :

**Pratique : Effets négatifs sur la santé du travail préjudiciable**  
Faites correspondre A à B

A. Effets négatifs sur la santé	B
a. effets neurologiques	1
b. Syndrome du canal carpien	2
c. mal de dos	3
d. problèmes respiratoires	4
e. nausée	5
f. dommages à l'ouïe et à la vue	6
g. entorse	7

A quels autres effets pouvez-vous penser ?

Cette diapositive illustre certains des effets négatifs sur la santé qui peuvent survenir lorsque les enfants travaillent. Prenons quelques instants pour travailler en groupe afin d'associer les effets négatifs sur la santé de la colonne A au numéro de la partie du corps correspondant de la colonne B. (*L'animateur doit lire chaque effet négatif sur la santé dans la colonne A, puis passer en revue les numéros de la colonne B et demander aux participants quel effet négatif sur la santé doit être inscrit pour chaque numéro, en notant les réponses sur la feuille du tableau de conférence*), en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les effets possibles qui peuvent se produire.

Ensuite, dites :

Vérifions nos réponses sur cette diapositive. *Le facilitateur passe en revue les réponses sur la diapositive.*

**Réponses : Effets négatifs sur la santé du travail préjudiciable**  
Faites correspondre A à B

A. Effets négatifs sur la santé	B
a. effets neurologiques	1.a
b. Syndrome du canal carpien	2.d
c. mal de dos	3.g
d. problèmes respiratoires	4.f
e. nausée	5.c
f. dommages à l'ouïe et à la vue	6.b
g. entorse	7.e

A quels autres effets pouvez-vous penser ? **Abus sexuels, fatigue, brûlures, coupures, engelures, noyades, éruptions cutanées, empoisonnements, fractures, isolement, violence verbale, retard de croissance, etc.**

**De nombreux effets négatifs sur la santé peuvent se produire lorsque les enfants travaillent.** N'oubliez pas qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les effets possibles qui peuvent se produire. Ce qu'il est essentiel de retenir, c'est que les enfants peuvent être affectés par le travail préjudiciable différemment des adultes. Par exemple, les jeunes travailleurs sont **plus** vulnérables aux risques de sécurité, car :

- (1) ils ne savent pas **comment juger et gérer correctement les dangers**,
- (2) ils **ne possèdent pas les connaissances et les compétences nécessaires pour manipuler les équipements et les machines** en toute sécurité, et
- (3) ils travaillent parfois **sans supervision adéquate**.

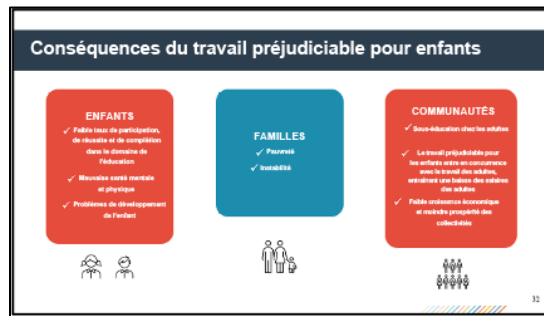
En ce qui concerne les **risques physiques**, les jeunes sont encore **plus** exposés que les adultes à une perte auditive due à un bruit excessif et à des risques de lésions cutanées et de maladies dues à une exposition excessive au soleil à un jeune âge.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Les **risques chimiques** peuvent être **plus** dangereux pour les enfants, car ils absorbent les toxines plus rapidement que les adultes et l'exposition peuvent non seulement causer des blessures et des maladies à court terme, mais aussi nuire à leur développement normal. D'autres **risques ergonomiques**, tels que le port de charges lourdes, peuvent non seulement causer de la fatigue aux enfants et d'autres blessures immédiates, mais aussi endommager leur système squelettique et entraver de façon permanente leur croissance globale. En bref, les enfants ont besoin de plus de protection, de conseils et de supervision pour s'assurer qu'ils ne tombent pas malades, soient accidentés ou autrement blessés à cause du travail.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



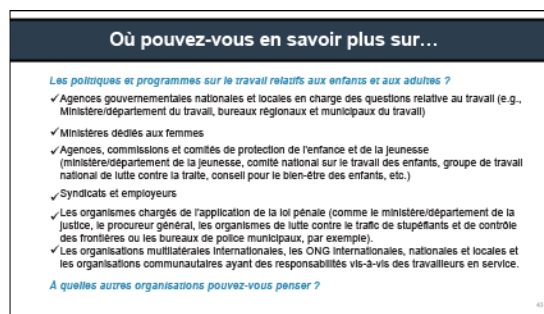
Ensuite, dites :

Passons maintenant en revue certaines des principales conséquences négatives du travail nocif, non seulement pour les enfants, mais aussi pour leurs familles et leurs communautés.

**Pour les enfants** en particulier, le travail nocif pour enfants peut entraîner une faible participation, une faible réussite et un faible taux d'achèvement des études, ainsi qu'une mauvaise santé mentale et physique, et des problèmes de développement de l'enfant. **Pour les familles**, cela peut entraîner la perpétuation de la pauvreté et de l'instabilité, lorsque leurs enfants ne peuvent pas terminer le processus scolaire obligatoire et qu'ils ne disposent donc pas des connaissances et compétences nécessaires pour obtenir un travail décent à l'âge adulte. Et pour les **communautés**, le travail nocif pour enfants peut entraîner une concurrence avec la main-d'œuvre adulte, ce qui entraîne une baisse des salaires pour les adultes, ainsi qu'une faible croissance économique et la prospérité des communautés. Ce problème a des impacts étendus au-delà de l'enfant ou de son foyer.

### 3. Ressources pour lutter contre le travail nocif pour enfants - 10 minutes

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

De nombreux gouvernements, ainsi que des organisations multilatérales internationales, des ONG



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

internationales, nationales et locales, et des organisations communautaires, en collaboration avec certaines organisations du secteur privé, ont participé à la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à prévenir et à éliminer le travail nocif pour enfants dans le monde entier. Pour conclure cette session, passons en revue les endroits où vous pouvez en savoir plus sur ces politiques et programmes.

Selon l'endroit où vous vivez, les politiques et les programmes relatifs au travail nocif pour enfants peuvent être mis en œuvre par les **agences gouvernementales nationales et locales du travail** ; par exemple, par le ministère du Travail, les agences régionales/municipales du travail, les agences, **commissions et comités de protection de l'enfance et de la jeunesse**, comme le ministère/département de la Jeunesse du pays, le comité national du travail des enfants, le groupe de travail national de lutte contre la traite des êtres humains ou le conseil pour le bien-être des enfants).

*Les politiques et les programmes traitant des formes plus flagrantes de travail nocif pour enfants, comme le trafic d'enfants, sont mis en œuvre par les agences d'application du droit pénal ; par exemple, le ministère/département de la justice, le procureur général, les agences de lutte contre le trafic de drogue et de contrôle des frontières, et les bureaux de police municipaux.*

En outre, vous trouverez d'autres politiques et programmes mis en œuvre par des organisations multilatérales internationales, ainsi que des ONG internationales, nationales et locales et des organisations communautaires ayant des responsabilités en matière de service aux enfants et aux familles ou aux travailleurs. En outre, vous pouvez consulter l'application By the Sweat and Toil of Children du ministère du Travail des États-Unis pour obtenir des informations sur les produits fabriqués à l'aide de travail nocif pour enfants et pour vous renseigner sur le travail nocif pour enfants dans les pays qui reçoivent certains types davantage commerciaux des États-Unis.

*Demandez-leur ensuite :*

- ❓ **Y a-t-il d'autres organisations dans votre région qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et des programmes ?** (*Notez les réponses des participants sur une feuille du tableau de conférence.*)

*Note du facilitateur : si une liste intéressante est générée, veillez à prendre une photo de cette liste et à partager les ressources avec les participants après la formation. Après que plusieurs participants aient répondu, dites :*

Merci pour ce partage.

### 4. Application - 10 minutes

*Dites :*

Aujourd'hui, nous avons mentionné plusieurs conséquences négatives du travail nocif pour enfants.

*Demandez-leur ensuite :*

- ❓ **Quelles conséquences avez-vous observées dans vos communautés ?** (*Le facilitateur peut noter les réponses sur une feuille de papier d'affichage.*)

*Après que plusieurs participants aient répondu, dites :*

Merci pour ce partage.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

*Ensuite, dites :*

C'est la fin de notre session sur les conséquences du travail nocif pour enfants. Dans la prochaine session, nous explorerons les actions que les pays devraient prendre pour lutter contre le travail nocif pour enfants et les ressources des programmes et politiques qui peuvent être adressées en rapport avec cette question.

Félicitations ! Vous avez maintenant terminé la partie de cette formation consacrée au travail nocif pour enfants.

*PAUSE : À ce stade de la formation, vous pouvez proposer aux participants une longue pause (1 heure).*





## Activité 5 : Conditions de travail - Définitions, normes et ressources

### Objectifs

À la fin de cette activité, les participants auront :

- Identifieront les caractéristiques des conditions de travail préjudiciables au niveau mondial, et au sein des différentes communautés des participants.
- Passeront en revue les principales définitions, normes internationales et ressources relatives aux conditions de travail préjudiciables.
- Passeront en revue les différents scénarios afin de s'entraîner à identifier les conditions de travail préjudiciables pour les adultes.

### Préparation

- Présentation PowerPoint sur ordinateur
- Feuilles de papier vierges pour mettre les réponses par écrit et prendre des notes
- 3 feuilles de papier format affiche (64 x 75 cm) le 1er indique « ACW » : Votre région » ; le 2e, « Travail préjudiciable : votre région » ; le 3e, « Ressources pour le travail préjudiciable : Votre région »)
- Marqueurs
- Des Stylos, crayons pour les participants, afin de noter les réponses aux questions
- Document à distribuer pour la session n°4 : *Coordonnées de la ligne d'assistance nationale sur le travail des enfants et/ou sur la traite des êtres humains (si disponible)*
- Document à distribuer pour la session n°4 : Profil du pays tiré du rapport annuel Findings on the Worst Forms of Child Labor du ministère américain du Travail (si disponible), sur la page suivante : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/findings/>, (if applicable)
- Emplacement pour le téléchargement de l'[application Sweat and Toil](#) pour la session 4

**Durée : 40 minutes**

Étapes :

**1. Rappel de la session précédente - 5 minutes (ce rappel n'est nécessaire que si cette session n'est pas dispensée immédiatement après la précédente)**

*Accueillez les participants et dites :*

Lors de la dernière session, nous avons appris les conséquences du travail nocif pour enfants et les types d'organisations impliquées dans la mise en œuvre de politiques et de programmes relatifs au travail nocif pour enfants.

*Demandez-leur ensuite :*



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

- ❓ **Pouvez-vous résumer les principales conséquences pour les individus, les ménages et les communautés ?** (*Faible participation, réussite et achèvement des études, mauvaise santé mentale et physique, problèmes de développement de l'enfant [individus] ; instabilité et perpétuation de la pauvreté [ménages] ; sous-scolarisation des adultes ; travail nocif pour enfants, entraînant des salaires inférieurs pour les adultes, une faible croissance économique et la prospérité des communautés.*)

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Introduisez la section suivante de la formation en disant :

Les risques liés au travail existent non seulement pour les enfants, mais aussi pour les adultes, y compris dans les entreprises des femmes. La section suivante explore les risques liés au travail pour les travailleurs adultes. La section débutera par une discussion sur les définitions, les normes et les ressources juridiques liées aux conditions de travail des adultes

### 2. Conditions de travail préjudiciables – 10 minutes

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



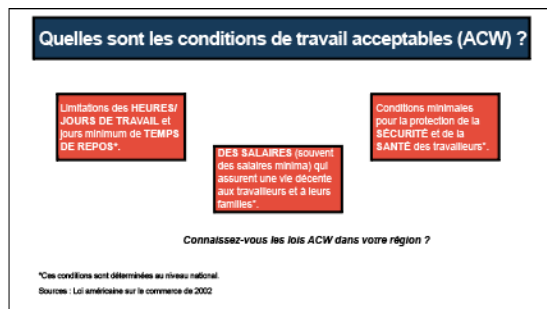
Ensuite, dites :

Pour commencer notre étude des « conditions de travail préjudiciables », également connues sous le nom de « conditions de travail inacceptables », regardons cette photographie. Cette photographie montre une femme cultivant des champs au Kerala, en Inde. Vous pouvez vous demander quelles sont ses conditions de travail et si elles sont bonnes, en termes d'heures de travail, de temps de repos, de rémunération, de santé et de sécurité, ou si elle travaille dans de mauvaises conditions.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Commençons par décrire l'expression « *conditions de travail acceptables* » qui décrit des **conditions de travail satisfaisantes** dans 3 domaines :

1. **Limitations des heures/jours de travail** (la limite est généralement de 8 heures par jour/48 heures par semaine). La plupart des pays ont des lois qui exigent le paiement des heures supplémentaires au-delà de ces limites. **Et un minimum de temps de repos**, en générale 24 heures consécutives, selon la profession. Par exemple, les travailleurs des services de santé peuvent avoir des périodes d'activité et de repos différentes qui couvrent les besoins en soins critiques ;
2. **Les salaires qui assurent une vie décente aux travailleurs et à leurs familles** sont souvent interprétés comme des salaires minimums. Selon l'OIT, le salaire minimum désigne le montant minimum de la rémunération qu'un employeur est tenu de verser aux salariés pour leur travail effectué pendant une période donnée. Les salaires minimums peuvent varier en fonction du secteur/de l'industrie et de la profession et il n'existe pas de norme internationale fixe ; et
3. **Conditions minimales pour la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs** (parfois également appelées sécurité et santé au travail) ou protections SST, qui peuvent également varier considérablement selon le secteur. Les lois spécifiques relatives à ces conditions sont généralement déterminées conjointement au niveau national par le gouvernement, les syndicats et les employeurs. Par exemple, les normes de SST pourraient exiger qu'un équipement de protection soit utilisé dans certaines professions, lors de l'exécution de certaines tâches, comme des chaussures fermées et des lunettes de protection pour les soudeurs, ou des masques pour le personnel médical, par exemple.

Demandez-leur ensuite :

- ❓ **Pouvez-vous fournir quelques exemples de lois concernant les heures de travail/jours de repos, les salaires minimums et/ou les normes de SST dans votre région ?** (L'animateur doit noter certains des exemples fournis par les participants sur une feuille de papier de tableau de conférence, en leur rappelant qu'il n'est pas nécessaire de connaître toutes les lois, mais qu'il est bon de savoir où trouver des informations à leur sujet. *Notez que plus tard dans cette formation, ils examineront une liste d'intervenants qu'ils peuvent contacter pour obtenir plus d'informations.*)

Après que plusieurs participants aient répondu, dites :

Merci pour ce partage.

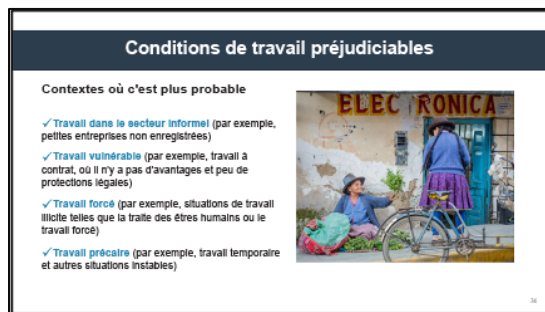
Ensuite, dites :



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Parlons maintenant de l'inverse : les mauvaises conditions de travail ou les « conditions de travail préjudiciables ou inacceptables (UACW) ».

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



*Ensuite, dites :*

Les conditions de travail préjudiciables sont plus susceptibles de se produire dans certains contextes, tels que le secteur informel ou le travail vulnérable. Par exemple, dans l'**économie informelle**, les petites entreprises dirigées par des femmes opèrent dans des environnements non réglementés où les conditions de travail sont souvent dangereuses et insalubres.

**Le travail vulnérable**, tel que le travail contractuel, est un travail dans des environnements qui manquent ou ont des protections juridiques limitées, de mauvaises conditions de travail ou des avantages inexistantes ou limités. Ces conditions se retrouvent également dans le **travail forcé**, la forme la plus flagrante de travail qui est particulièrement courante dans le travail domestique, la construction et l'industrie manufacturière, mais qui se produit également dans l'agriculture, l'horticulture et dans les industries de l'hôtellerie et du sexe.

Enfin, le **travail précaire**, qui comprend des situations de travail instables telles que le travail temporaire et/ou informel, se produit généralement dans des secteurs où les protections en matière de santé et de sécurité sont faibles ; par exemple, le secteur des tâches domestiques, des services de nettoyage, la cuisine, le travail sur les marchés ou en usine. Ce sont également des secteurs où se concentrent de nombreuses travailleuses.

Au cours des dernières décennies, des formes et des conditions de travail inacceptables se sont répandues à travers le monde, en grande partie en raison de l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants et de membres de la famille travaillant pour contribuer au revenu de leur ménage.

### 3. Discussion sur les conditions de travail préjudiciables dans votre région – 10 minutes

*Passez à la diapositive PowerPoint suivante :*



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

**Quelles sont les conditions de travail préjudiciables ?**

Qu'est-ce qu'un travail considéré comme préjudiciable et inacceptable pour les adultes ?

Discutez, écrivez ou dessinez.

Travail qui ....

- Met en danger la santé des travailleurs ?
- Risque la vie des travailleurs ?
- Menace à la sécurité et à la liberté du travailleur ?
- Porte atteinte à la dignité humaine du travailleur ?
- Maintient les ménages dans la pauvreté ?

Quels exemples avez-vous vus dans votre région ou dans les ménages des clients ?

37

Ensuite, dites :

Parlons à présent des conditions de travail nuisibles que vous constatez dans votre région et dans les familles de vos clients. Veuillez regarder les questions sur le côté gauche de cette diapositive. *(Le facilitateur doit être prêt à noter les réponses des participants sur une feuille de papier du tableau de conférence).*

- ❓ **Quels sont les exemples mauvaises conditions de travail que vous avez observé dans les communautés que vous servez ?**
- ❓ **Pensez-vous que ceci est un problème croissant dans votre région aussi ? Pourquoi ou pourquoi pas ?**

Le facilitateur doit noter quelques exemples de conditions de travail préjudiciables sur une feuille *du tableau de conférence*. *Après que plusieurs participants aient répondu, dites :*

Merci pour ce partage.

### 4. Ressources sur le travail préjudiciable– 5 minutes

*Il est important que nous prenions maintenant quelques minutes pour passer en revue les endroits où vous pouvez trouver plus d'informations sur les travaux nuisibles.*

*Passez à la diapositive PowerPoint suivante :*

**Où vous pouvez en savoir plus sur...**

L'âge minimum pour le travail, salaire minimum, nombre maximum d'heures/jours de travail, temps de repos minimum et travail dangereux ?

Les formes de travail interdites par les lois pénales, telles que le traite des êtres humains ?

Autres sources :

Organisation internationale du travail : <https://www.ilo.org/global/topics/child-lab/lang-en/index.htm>

Département américain du Travail Par Application Sweat and Toil pour les enfants : <https://www.dol.gov/general/apollo>

ONG et organisations communautaires internationales, nationales et locales

Sources : Agences nationales et locales pour l'emploi (par exemple, ministère/département du travail, bureaux municipaux de l'emploi), agences pour l'enfance, la femme et la famille, syndicats.

Sources : Organismes nationaux et locaux chargés de l'application des lois pénales (par exemple, ministère/département de la justice, bureaux de police municipaux, organismes de lutte contre le trafic de drogue et de contre des frontières).

38

*Passez en revue le sujet et les sources d'information sur la diapositive, puis posez la question sur la diapositive, en notant les réponses des participants sur une feuille du tableau de conférence :*

Ensuite, dites :

Ensuite, nous passerons quelques minutes à parler **des types de ressources qui sont à votre disposition**, si vous souhaitez approfondir votre compréhension des lois de votre région qui stipulent spécifiquement ce que les enfants et les adultes peuvent et ne peuvent pas faire en matière de travail, et quand les enfants doivent aller à l'école.

Les informations relatives à l'**âge minimum pour travailler, aux salaires minimums, aux heures/jours**



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

**maximums de travail pour les enfants et pour des professions et/ou secteurs spécifiques, aux périodes de repos minimums et aux interdictions du travail de nuit et du travail dangereux** peuvent généralement être obtenues auprès de :

- Agences gouvernementales nationales et locales en charge des questions relatives au travail du ministère/département du Travail, bureaux municipaux du travail.
- Vous pouvez également obtenir des informations auprès des ministères de la femme, des ministères de la famille et des agences, des commissions et comités pour l'enfance, du ministère/département de la Jeunesse, du comité national contre l'exploitation des enfants, le groupe de travail national contre la traite des êtres humains, le conseil pour le bien-être des enfants et les syndicats.

Les informations sur les **formes de travail interdites par les lois pénales, telles que la traite des êtres humains**, peuvent généralement être obtenues auprès des organismes nationaux et locaux chargés de l'application du droit pénal, comme le ministère/département de la Justice, des bureaux de police municipaux et des organismes de lutte contre le trafic de drogue et de contrôle des frontières.

Vous pouvez également trouver plus d'informations relatives au **travail préjudiciable** auprès de l'**Organisation internationale du travail** et en utilisant l'application [Sweat and Toil des enfants](#) du **ministère américain du Travail**. L'application *Sweat and Toil* est un outil qui fournit des informations complètes sur le travail nocif pour enfants (y compris sa nature et son incidence, les produits fabriqués via le travail forcé ou l'exploitation des enfants, et les lois, politiques et programmes liés à ce problème) dans plus de 100 pays à travers le monde.

*Donnez ensuite aux participants les numéros de téléphone des lignes d'assistance téléphonique sur le travail nocif pour enfants et sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui figurent dans l'Annexe C : Définitions, normes, droits et ressources d'urgence au niveau national du Travail préjudiciable.*

### Étapes facultatives :

- a) Le facilitateur peut montrer aux participants comment télécharger l'application sur leur téléphone si le temps le permet ;*
- ou*
- b) Il/elle pourrait distribuer une copie imprimée du profil qui se rapporte au pays de chaque participant.*

*Quelle que soit la manière dont les participants accèdent aux informations contenues dans l'application, il convient de leur rappeler que pour obtenir les informations les plus récentes sur les lois, les politiques et les programmes nationaux relatifs au travail nocif pour enfants (exploitation), les participants doivent consulter les sources gouvernementales et non gouvernementales de leur région.*

Demandez-leur ensuite :

- ❓ **Pouvez-vous penser à d'autres sources d'information sur ces sujets dans votre région ?** *(Le facilitateur écrit les sources supplémentaires sur un morceau de papier du tableau de conférence).*
- ❓ **Savez-vous où vous pourriez signaler une situation flagrante de travail nocif pour enfants, comme le travail forcé ou la traite des êtres humains ?** *(Le facilitateur doit être prêt à fournir aux participants les coordonnées de la ligne d'assistance téléphonique du pays sur le travail nocif pour enfants et/ou de la ligne d'assistance téléphonique nationale sur la traite, qui figurent sur le*



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

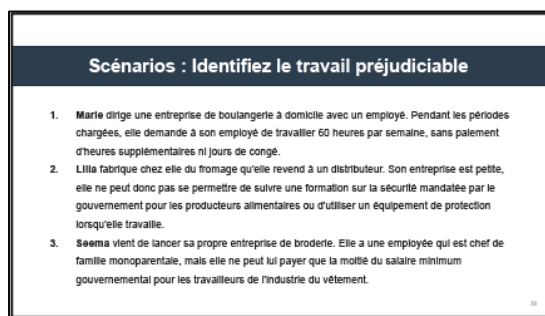
*formulaire).*

*Après que quelques participants ont partagé, et que le facilitateur a noté toute information supplémentaire sur un papier de Paper Board, dites :*

Merci pour ce partage.

### 5. Vérifiez votre compréhension - Scénarios de conditions de travail préjudiciables - 10 minutes

Avant de clore cette session, faisons un exercice pratique pour vérifier votre compréhension de la façon dont des conditions de travail préjudiciables peuvent survenir dans des situations de travail pour adultes. *Passez à la diapositive PowerPoint suivante.*



Je vais lire ces trois scénarios l'un après l'autre. *Comme je le fais, je voudrais que vous essayiez d'identifier les conditions de travail préjudiciables, en vous basant sur la définition que nous venons d'apprendre. (Posez ensuite les questions suivantes pour chaque scénario, tout en notant les réponses des participants sur le tableau de conférence).*

*Lisez :*

**Scénario n°1.** Marie dirige une entreprise de boulangerie à domicile avec un employé. Pendant les périodes chargées, elle demande à son employé de travailler 60 heures par semaine, sans paiement d'heures supplémentaires ni jours de congé. *[pause pour que les participants écrivent leur réponse].*

*Demandez-leur :*

**?** Quelles sont les conditions de travail préjudiciables dans la première situation ?

*Maintenant, lisez :*

**Scénario n°2.** Lilia fabrique chez elle du fromage qu'elle revend à un distributeur. Son entreprise est petite, elle ne peut donc pas se permettre de suivre une formation sur la sécurité mandatée par le gouvernement pour les producteurs alimentaires ou d'utiliser un équipement de protection lorsqu'elle travaille. *[pause pour que les participants écrivent leur réponse]*

**?** Quelles sont les conditions de travail préjudiciables dans la deuxième situation ?

*Maintenant, lisez :*

**Scénario n°3.** Seema vient de lancer sa propre entreprise de broderie. Elle a une employée qui est chef de famille monoparentale, mais elle ne peut lui payer que la moitié du salaire minimum gouvernemental pour les travailleurs de l'industrie du vêtement. *[attendez que les participants écrivent leur réponse]*

**?** Quelles sont les conditions de travail préjudiciables dans la troisième situation ?



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Passez à la diapositive PowerPoint suivante (passez en revue les réponses sur la diapositive avec les participants)

**Réponses : Identifiez le travail préjudiciable**

1. Marie dirige une entreprise de boulangerie à domicile avec un employé. Pendant les périodes chargées, elle demande à son employé de travailler 50 heures par semaine, sans paiement d'heures supplémentaires ni jours de congé.  
L'employé de Marie travaille plus d'heures que ce qui est acceptable selon les normes internationales, ne gagne pas assez pour les heures supplémentaires et n'a pas assez de temps de repos. Les normes internationales indiquent que les travailleurs ne doivent pas travailler plus de 40 heures par semaine, ou 48 heures supplémentaires rémunérées, et qu'ils doivent accorder à l'employé un minimum d'une période de repos de 24 heures par semaine.
2. Lilia fabrique chez elle du fromage qu'elle revend à un distributeur. Son entreprise est petite, elle ne peut donc pas se permettre de suivre une formation sur la sécurité mandatare par le gouvernement pour les producteurs alimentaires ou d'utiliser un équipement de protection lorsqu'elle travaille.  
La sécurité de Lilia est menacée en raison de son manque de formation et parce qu'elle n'utilise pas d'équipements de protection dans son entreprise. De plus, elle met probablement ses clients et son entreprise en danger en fabriquant son produit de manière dangereuse.
3. Seema vient de lancer sa propre entreprise de broderie. Elle a une employée qui est chef de famille monoparentale, mais elle ne peut lui payer que la moitié du salaire minimum gouvernemental pour les travailleurs de l'industrie du vêtement.  
L'employée de Seema ne gagne probablement pas assez pour que son ménage sorte de la pauvreté, en raison de son petit salaire.

Ensuite, dites :

Passons maintenant en revue les réponses.

**Dans le Scénario n°1**, l'employé de Marie travaille plus d'heures que ce qui est acceptable selon les normes internationales, ne gagne pas assez pour les heures supplémentaires et n'a pas assez de temps de repos. Les normes internationales indiquent que les travailleurs ne doivent pas travailler plus de 40 heures par semaine, ou 48 heures supplémentaires rémunérées, et qu'ils doivent accorder à l'employé un minimum d'une période de repos de 24 heures par semaine.

**Dans le scénario 2**, la sécurité de Lilia est menacée en raison de son manque de formation et parce qu'elle n'utilise pas d'équipements de protection dans son entreprise. De plus, elle met probablement ses clients et son entreprise en danger en fabriquant son produit de manière dangereuse.

**Dans le scénario 3**, l'employée de Seema ne gagne probablement pas assez pour que son ménage sorte de la pauvreté, en raison de son petit salaire.

Maintenant que vous avez appris la terminologie de base relative aux conditions de travail préjudiciables et que vous avez été en mesure d'identifier comment elles se produisent dans des situations de travail, nous allons apprendre les causes et les conséquences de ce problème.





## Activité 6 : Causes et conséquences du travail préjudiciable pour les adultes et ressources pour lutter contre le travail préjudiciable

### Objectifs

À la fin de cette activité, les participants auront :

- Identifieront les principales causes et conséquences du travail préjudiciable pour les adultes, comme la manière dont elles se recoupent avec celles du travail nocif pour enfants.
- Identifieront les actions et les différents types de politiques/programmes disponibles pour lutter contre le travail préjudiciable.

### Préparation

- Présentation PowerPoint sur ordinateur
- Feuilles de papier vierges pour mettre les réponses par écrit et prendre des notes
- 1 feuille de papier de tableau de conférence (64 x 75 cm) avec « Le travail nuisible des ressources » : votre région)
- Marqueurs
- Des Stylos, crayons pour les participants, afin de noter les réponses aux questions

**Durée : 25 minutes**

Étapes :

**1. Rappel de la session précédente - 5 minutes (ce rappel n'est nécessaire que si cette session n'est pas dispensée immédiatement après la précédente)**

*Accueillez les participants et dites :*

Au cours de la dernière leçon, nous avons discuté des définitions, des normes, des ressources et des situations liées aux conditions de travail. *Demandez-leur ensuite :*

- ❓ **Dans quels types de contextes êtes-vous plus susceptible de trouver des conditions de travail préjudiciables ?** (*Secteur informel, travail vulnérable, travail forcé et situations de travail précaires*)

Au cours de cette session, nous allons passer en revue les causes et les conséquences des conditions de travail préjudiciables. Nous commencerons par les causes.



# Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

## 2. Causes des conditions de travail préjudiciables – 5 minutes

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Comme le montre ce diagramme, de nombreuses causes de conditions de travail préjudiciables pour les adultes se recourent avec celles des enfants. Il s'agit notamment de la **pauvreté**, de la **discrimination**, des **crises, des urgences** et des **cadres institutionnels inadéquats**. En outre, **un manque de protections et de soutiens sociaux, un manque d'accès aux services financiers et à un travail décent, et un manque de sensibilisation aux droits du travail, ou aux risques de leur travail et aux problèmes de la chaîne de valeur** sont autant d'autres causes.

Il existe deux causes plus spécifiques aux adultes, énumérées ici à droite, que nous allons aborder aujourd'hui.

1. **Les rôles sexiste enracinés** qui entraînent la ségrégation des travailleuses dans des secteurs professionnels à prédominance féminine (par exemple, les soins, la fabrication de textiles, l'éducation) qui peuvent offrir de faibles salaires, peu d'avantages sociaux et une sécurité d'emploi limitée, et le **harcèlement des travailleuses**, qui peut avoir un effet négatif sur la santé mentale et physique des femmes et entraver leur capacité à effectuer leur travail efficacement et/ou à accéder à un emploi dans certains secteurs ou postes.

2. **Des restrictions légales excessives pour les travailleurs** (par exemple, des restrictions sur l'accès au crédit, la propriété de biens à utiliser comme garantie, ou des restrictions de voyage), **en particulier pour les femmes**, qui limitent leur capacité à accéder à certains types d'emploi et/ou à créer leur propre entreprise.

## 3. Conséquences des conditions de travail préjudiciables – 5 minutes

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Comme le montre ce diagramme, le travail préjudiciable pour les enfants et les adultes a des conséquences



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur communes.

Les conséquences indiquées au milieu du diagramme sont les suivantes :

1. **Pauvreté**
2. **Une mauvaise santé mentale et physique**, lorsque les travailleurs occupent des emplois offrant moins de protections pour réduire leur risque de préjudice ; et
3. **Une croissance économique et une productivité faibles**, car les travailleurs en situation de travail précaire, vulnérable et informel reçoivent peu de formation et d'accès au capital, ce qui entrave leur capacité à améliorer leur productivité. De plus, les travailleurs âgés peuvent ne pas être en mesure de prendre leur retraite avec une sécurité financière, car ils n'ont pas d'avantages sociaux, ce qui entraîne une baisse de la productivité.
4. **Perte du temps, des relations et des rituels.**

En outre, il y a trois conséquences sur le côté droit de la diapositive qui sont plus spécifiques aux adultes.

1. La première est **le travail nocif pour enfants**.
2. La deuxième est l'instabilité des ménages. Lorsque les adultes travaillent pendant un nombre d'heures excessives, réalisent des tâches épuisantes, ont des horaires non flexibles, travaillent pour un faible salaire et/ou doivent migrer ou parcourir de longues distances à la recherche d'un emploi, les ménages peuvent connaître une certaine instabilité, ce qui peut conduire à des conflits à la maison, ou parfois même à la violence domestique.
3. Le troisième se concentre sur **les inégalités sociales et économiques**. Comme les travailleurs adultes éprouvent souvent de la frustration et du désespoir lorsqu'ils n'ont pas l'impression d'être traités équitablement sur le marché du travail ou qu'ils ne parviennent pas à trouver un emploi décent, les tensions peuvent monter au sein du ménage. Ces facteurs pression-traction causés par les inégalités économiques et sociales peuvent également accroître l'insécurité au sein des sociétés et la migration des communautés.

### 4. Ressources en matière de politiques et de programmes sur le travail pour les enfants et les adultes - 5 minutes

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :

**Où pouvez-vous en savoir plus sur...**

-- Les politiques et programmes sur le travail relative aux enfants et aux adultes ?

- ✓ Agences gouvernementales nationales et locales en charge des questions relative au travail (e.g., Ministère/département du travail, bureaux régionaux et municipaux du travail)
- ✓ Ministères dédiés aux femmes
- ✓ Agences, commissions et comités de protection de l'enfance et de la jeunesse (ministère/département de la jeunesse, comité national sur le travail des enfants, groupe de travail national de lutte contre la traite, conseil pour le bien-être des enfants, etc.)
- ✓ Syndicats et employeurs
- ✓ Agences de répression pénale (Ministère/Département de la Justice, Procureur général, agences de lutte contre le trafic de drogue et de contrôle aux frontières, commissariats de police municipaux)
- ✓ Organisations multilatérales internationales, ONG internationales, nationales et locales et organisations communautaires au service des travailleurs.

À quelles autres organisations pouvez-vous penser ?

Ensuite, dites :

**Où pouvez-vous en savoir plus sur les politiques et les programmes relatifs au travail des enfants et des adultes ?**



## **Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur**

Pour obtenir ces informations, vous pouvez vous renseigner auprès des **agences gouvernementales nationales et locales du travail**, telles que le ministère du Travail ; les agences régionales et municipales du travail ; les ministères de l'Enfance, de la famille et de la femme, les syndicats, les employeurs ; et les **commissions et comités pour l'enfance et la jeunesse** (par exemple, le ministère/département de la jeunesse, le comité national du travail des enfants, le groupe de travail national de lutte contre la traite des êtres humains, le conseil pour le bien-être des enfants, etc.).

Qu'en est-il des **formes de travail interdites par les lois pénales, telles que la traite des êtres humains** ? Vous pouvez obtenir ces informations auprès du ministère/département de la Justice, du procureur général, des agences de lutte contre le trafic de drogue et de contrôle des frontières, des agences de protection de l'enfance et des bureaux de police municipaux de votre région.

**Parmi les autres sources** d'information, citons les organisations multilatérales internationales, telles que l'OIT, les ONG internationales, nationales et locales, ainsi que les organisations communautaires chargées de servir les travailleurs.

- ❓ **Y a-t-il d'autres organisations dans votre région ?** (*Le facilitateur note les réponses sur une feuille de papier d'affichage.*)

*Prenez une photo des ressources figurant sur le tableau de conférence qui pourra être partagée avec les participants après la formation. Après que plusieurs participants aient répondu, dites :*

Merci pour ce partage.

### **5. Vérifiez votre compréhension - 5 minutes**

*Le facilitateur demande :*

- ❓ **Pour clore cette partie de notre formation sur les conditions de travail préjudiciables pour les adultes, pouvez-vous me dire une chose nouvelle ou intéressante que vous avez apprise à ce sujet ?**

*Après que plusieurs participants aient répondu, dites :*

Merci pour ce partage.



## Activité 7 : Travail préjudiciable pour les enfants et les adultes liés aux entreprises féminines

### Objectifs

À la fin de cette activité, les participants auront :

- Seront en mesure de reconnaître la nature et l'incidence du travail préjudiciable au sein des entreprises féminines et d'identifier les différents facteurs de risque liés spécifiquement aux entreprises féminines.
- Identifié les principales causes/conséquences du travail préjudiciable lié aux entreprises des femmes, tant en général que dans leurs communautés.
- Échangeront sur la façon dont les causes liées ou non aux entreprises contribuent aux conditions de travail préjudiciables, et comment le travail préjudiciable des enfants se produit dans le cycle des entreprises dirigées par des femmes.

### Préparation

- Présentation PowerPoint sur ordinateur
- Feuilles de papier vierges pour mettre les réponses par écrit et prendre des notes
- Copies du jeu de rôle de l'intervenant sur le terrain pour la réunion initiale avec le client (Annexe D)
- 2 feuilles de *papier au format affiche (64 x 75 cm)* ; sur la 1re écriture, « Facteurs liés à l'entreprise pour le travail préjudiciable dans la WEE : *Votre région* »)
- Marqueurs
- Des Stylos, crayons pour les participants, afin de noter les réponses aux questions
- Copie imprimée du scénario de l'Annexe C pour chaque participant

**Durée : 75 minutes**

### Étapes :

**1. Rappel de la session précédente - 5 minutes (ce rappel n'est nécessaire que si cette session n'est pas dispensée immédiatement après la précédente)**

*Accueillez les participants et dites :*

Lors de la dernière session, nous avons discuté des causes et des conséquences du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes. Passons en revue quelques points clés de cette discussion avant d'aller plus loin.

- ❓ **Quelles sont les causes communes du travail préjudiciable des enfants et des adultes ?**  
(*Pauvreté, manque d'accès aux services financiers, crises et urgences, discrimination, cadres institutionnels faibles, manque de protections et de soutien social, problèmes de chaîne de valeur, manque d'accès à un travail décent, manque de sensibilisation aux droits et aux risques du travail*)
- ❓ **Quelles sont les conséquences communes du travail préjudiciable des enfants et des adultes ?**  
(*Pauvreté, mauvaise santé mentale et physique, faible croissance économique et prospérité des*)



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

communautés)

Après que plusieurs participants aient répondu, dites :

Merci pour ce partage.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :

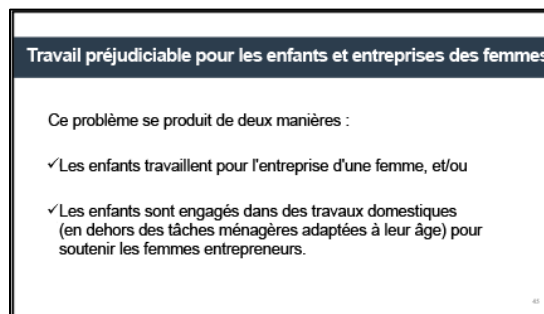


Ensuite, dites :

Cette section de la formation se concentre sur la façon dont le travail préjudiciable pour les enfants et les adultes se croise dans les entreprises féminines, y compris comment et quand ces problèmes sont susceptibles de se produire dans ces entreprises, et les facteurs qui contribuent à ces problèmes.

### 2. Deux types de travail préjudiciable pour les enfants liés aux entreprises des femmes – 5 minutes

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Le travail préjudiciable pour enfants dans les entreprises des femmes se produit de deux manières :

- 1) **Les enfants travaillent pour l'entreprise d'une femme, et/ou**
- 2) **Les enfants sont engagés dans des travaux domestiques** (en dehors des tâches ménagères adaptées à leur âge) **pour soutenir les femmes entrepreneurs.**

Actuellement, il n'y a pas d'estimations mondiales du nombre total d'enfants impliqués dans des travaux préjudiciables liés aux entreprises des femmes. Cependant, certaines recherches menées par le projet RICHES indiquent que les enfants travaillant dans des entreprises féminines sont impliqués dans un large éventail d'activités professionnelles dangereuses et non dangereuses. Les études initiales indiquent que les enfants participent à la culture, à la fabrication et à la vente de biens, et qu'ils fournissent des services dans les rues et dans des lieux comme les restaurants, les boulangeries et les magasins pour soutenir les entreprises gérées par des femmes. En outre, les enfants effectuent également un large éventail de tâches domestiques telles que la cuisine, le nettoyage et les soins aux autres membres de la famille, en particulier



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

lors des phases initiales de démarrage de l'entreprise.

Dans l'exécution de ce travail, les enfants peuvent être exposés à des conditions préjudiciables. Il s'agit notamment de travailler la nuit, de travailler de longues heures ou de travailler dans des conditions extrêmes telles que des températures élevées. Ils pourraient également être exposés à la circulation automobile, à des équipements dangereux ou à des clients ou collègues abusifs par le biais de l'entreprise.

La participation d'un enfant à ces types d'activités de soutien et/ou de travail, a souvent un impact négatif sur sa capacité à aller en cours et réussir ou terminer leur cursus scolaire. Les études indiquent également que dans les cultures traditionnelles, les filles peuvent être plus impliquées dans le travail préjudiciable dans les entreprises féminines que les garçons, en raison de la nature domestique du soutien nécessaire, ainsi que des rôles assignés à chaque sexe.

### 3. Facteurs de risque du travail préjudiciable pour les enfants dans les entreprises de femmes – 10 minutes

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :

**Sélectionnez A ou B : Qu'est-ce qui présente le risque le plus élevé de travail préjudiciable pour les enfants dans les initiatives WEE ?**

Facteur de risque A	Facteur de risque B
1. Une entreprise établie	1. Une toute nouvelle entreprise
2. Une petite entreprise	2. Une moyenne ou grande entreprise
3. Une entreprise du secteur formel	3. Une entreprise du secteur informel
4. L'entreprise appartient à un ménage à faible revenu	4. L'entreprise appartient à un ménage à revenu élevé
5. Entreprise dans un foyer monoparental	5. Entreprise dans un ménage biparental
6. L'enfant qui travaille a plus de 10 ans	6. L'enfant qui travaille a moins de 10 ans
7. Enfant qui travaille avec des frères et sœurs plus jeunes	7. Enfant qui travaille sans frères et sœurs plus jeunes
8. Un garçon qui travaille	8. Une fille qui travaille

Ensuite, dites :

Pour cet exercice, essayez de déterminer si le risque le plus élevé de travail préjudiciable dans les entreprises des femmes se trouve dans la colonne A ou dans la colonne B et demandez-vous pourquoi. *Veillez noter votre réponse à la question n°1, puis passez à la détermination des 7 autres facteurs.* Les réponses à cet exercice se trouvent sur la diapositive suivante. *(Le facilitateur fait le tour de la salle pour répondre à toutes les questions concernant l'activité. Après 5 minutes, passez à la diapositive suivante qui contient les réponses.*

Passez à la diapositive PowerPoint suivante.

**Sélectionnez A ou B : Qu'est-ce qui présente le risque le plus élevé de travail préjudiciable pour les enfants dans les initiatives WEE ?**

Facteur de risque A	Facteur de risque B
1. Une entreprise établie	1. Une toute nouvelle entreprise
2. Une petite entreprise	2. Une moyenne ou grande entreprise
3. Une entreprise du secteur formel	3. Une entreprise du secteur informel
4. L'entreprise appartient à un ménage à faible revenu	4. L'entreprise appartient à un ménage à revenu élevé
5. Entreprise dans un foyer monoparental	5. Entreprise dans un ménage biparental
6. L'enfant qui travaille a plus de 10 ans	6. L'enfant qui travaille a moins de 10 ans
7. Enfant qui travaille avec des frères et sœurs plus jeunes	7. Enfant qui travaille sans frères et sœurs plus jeunes
8. Un garçon qui travaille	8. Une fille qui travaille

Ensuite, dites :

Passons en revue les réponses aux questions **1 et 2**, car elles sont toutes deux liées. Les facteurs de risque



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

n°1 et n°2 sont tous deux liés. Le travail préjudiciable pour les enfants est plus susceptible de se produire dans l'entreprise d'une femme lorsqu'elle en est à ses débuts.

**Pour le n°3**, la plupart des femmes des pays à faible revenu exploitent leurs petites entreprises dans l'économie informelle qui génère la plupart des travaux préjudiciables, la réponse est donc le Facteur de risque B.

**En ce qui concerne les points 4 et 5**, le travail nocif pour enfants dans les entreprises des femmes a tendance à être plus élevé lorsque les revenus du ménage sont faibles. Lorsque ces revenus augmentent, la production des entreprises se spécialise et se déplace en dehors du foyer. Donc, la bonne réponse au point 4 est le facteur de risque A.

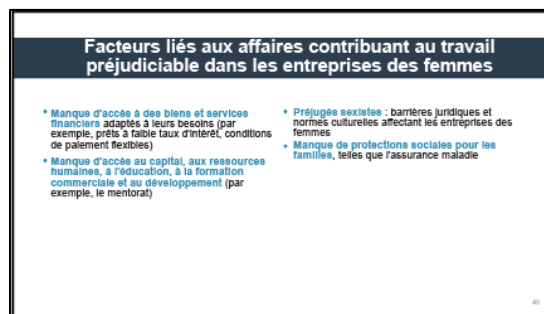
**Pour le n°5**, les femmes des ménages monoparentaux sont souvent soumises à plus de pression pour dégager un revenu de leur entreprise que les femmes dans les ménages biparentaux. Puisqu'elles ne peuvent pas obtenir l'aide d'un deuxième parent pour gagner un revenu ou assumer leurs responsabilités domestiques non rémunérées, elles sont plus susceptibles de se tourner vers leurs enfants pour les aider, augmentant ainsi le risque de travail préjudiciable pour les enfants. Donc, la bonne réponse est donc également le facteur de risque A.

**Pour le n°6 et le n°7** : les deux facteurs de risque suivants concernent l'âge et le statut de frère ou sœur de l'enfant. Les enfants plus âgés, en particulier ceux qui ont des frères et sœurs plus jeunes, sont plus susceptibles de s'impliquer dans des activités WEE pour aider d'autres femmes, que les enfants plus jeunes ou les enfants sans frères et sœurs plus jeunes. Donc, les réponses correctes pour les numéros 6 et 7 sont le facteur de risque A.

Enfin, pour des raisons culturelles, les filles sont plus susceptibles d'aider leur mère dans leur travail que les garçons, donc pour le **n°8**, la réponse est B.

### 4. Facteurs liés à l'entreprise qui peuvent contribuer au travail préjudiciable dans les entreprises de femmes - 10 minutes

*Passez à la diapositive PowerPoint suivante :*



*Ensuite, dites :*

Outre les causes plus générales du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes, telles que **le manque de services de garde d'enfants abordables et fiables**, et le besoin d'une main-d'œuvre fiable à faible coût, il existe d'autres **causes plus liées à l'entreprise qui sont propres aux entreprises féminines**. Nous allons maintenant consacrer quelques minutes à l'analyse de ces autres facteurs contributifs.





## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Les femmes entrepreneurs du monde entier, en particulier celles du secteur informel des économies en développement, sont confrontées à une multitude de défis lors du démarrage et du maintien de leur entreprise.

Les défis comprennent :

1. **Un manque d'accès aux produits et services financiers** qui répondent à leurs besoins en tant que propriétaires de petites entreprises, comme des prêts à faible taux d'intérêt avec des conditions de paiement flexibles.
2. **Un manque d'accès au capital, aux ressources humaines, à l'éducation, à la formation et au développement**, comme le mentorat.
3. Un **préjugé sexiste général** lié à leur aptitude à gérer des entreprises, qui comprend parfois des **obstacles** juridiques les empêchant de se lancer ou de réussir dans l'entrepreneuriat. Il peut s'agir de lois interdisant l'accès des femmes au crédit, la possibilité de voyager librement, et/ou des **attentes culturelles** selon lesquelles les femmes travaillent dans certains secteurs et assument les responsabilités domestiques du foyer.
4. **Un manque de protections et de soutiens sociaux** comme l'assurance maladie pour les femmes entrepreneurs, leurs familles et les autres travailleurs de leurs entreprises.

*Ensuite, dites :*

*Ce sont quelques-uns des facteurs généraux liés aux entreprises qui peuvent contribuer au travail nuisible des enfants dans le monde. Demandez-leur ensuite :*

- ❓ **Quels sont les facteurs liés aux entreprises qui peuvent être à l'origine du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes dans votre région ?** *(Le facilitateur doit noter les réponses des participants sur une feuille d'affiche portant la mention « Facteurs liés à l'entreprise pour le travail préjudiciable : Votre région »).*
- ❓ **Que pouvez-vous faire dans votre rôle pour contribuer à atténuer ces risques ?**

*Ensuite, dites :*

Merci pour ce partage.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

### 5. Le travail préjudiciable des enfants dans le cycle des entreprises féminines - 5 minutes

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Le graphique de cette diapositive agrmente le cas concret d'une petite entreprise nouvellement créée par une femme, dans un pays en développement. Il démontre notamment comment des facteurs liés à l'entreprise peuvent exercer sur les femmes entrepreneurs des pressions susceptibles de mettre en péril le succès de leur entreprise et d'entraîner le travail nocif pour enfants.

La situation commence souvent lorsqu'**une femme obtient un prêt pour lancer une entreprise afin de gagner un revenu pour sa famille**. Cependant, **elle ne dispose pas des connaissances et des ressources nécessaires pour créer une entreprise rentable axée sur la croissance**. Alors qu'elle essaie de créer son entreprise, **elle a du mal à concilier seule ses responsabilités domestiques et professionnelles**. Alors, elle se tourne vers ses enfants pour obtenir de l'aide, et une **situation de travail préjudiciable pour les enfants se produit**. Bien qu'elle dévoue beaucoup de temps et d'efforts pour son entreprise, **elle ne parvient pas à gagner suffisamment pour payer les factures de la famille**. Elle ressent du stress et de la fatigue à cause de sa lourde charge de travail qui l'oblige à jongler entre sa maison et son entreprise. **Son horaire de travail chargé crée des conflits dans son foyer**. Elle constate qu'**elle ne gagne pas assez pour rembourser son prêt commercial, alors elle ferme son entreprise en raison de dettes et sa famille reste dans la pauvreté**.

- ❓ Avez-vous constaté ce genre de pressions sur les femmes entrepreneurs dans votre région ?  
Sinon, en quoi les circonstances sont-elles différentes dans votre région ?

Ensuite, dites :

Merci pour ce partage.

### 6. Jeu de rôle Conversation entre le travailleur sur le terrain et le client sur les risques pour la sécurité et la santé dans l'entreprise - 30 minutes

(L'animateur distribue une copie de l'annexe D à chaque participant)

Ensuite, dites :

Pour conclure cette session, nous allons faire un jeu de rôle afin de nous entraîner à discuter des risques pour la santé et la sécurité avec de nouveaux clients. Vous travaillerez en binôme. Une personne parmi chaque duo jouera le rôle du « travailleur de terrain », tandis que l'autre jouera le rôle du « client ».

Avant de commencer le jeu de rôle, vous devrez vous préparer à vos rôles et comprendre la situation



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

spécifique à laquelle vous êtes confrontés.

Voici la situation :

*« Un agent de terrain de l'IMF visite le lieu de travail d'une nouvelle cliente pour en savoir plus sur sa microentreprise. Le client est un nouvel entrepreneur avec deux enfants : un de 13 ans, qui va à l'école, et un de 4 ans, qui n'y va pas. Le client prévoit que son enfant le plus âgé travaille dans l'entreprise et que son enfant le plus jeune reste avec elle sur son lieu de travail. Au cours de cette visite, l'agent de terrain tente de communiquer à la cliente l'importance de la planification pour éviter que des problèmes de sécurité et de santé ne surviennent dans sa nouvelle entreprise. »*

*(L'animateur désigne des binômes ou demande aux participants de se répartir en groupes de deux).*

*Ensuite, dites :*

Tout d'abord, chaque binôme doit dresser une liste d'entreprises typiques de votre région. Le client de chaque binôme doit ensuite décider du type d'entreprise à utiliser dans le jeu de rôle et noter cette information dans l'espace approprié du document.

Ensuite, l'agent de terrain doit réviser la liste initiale des questions de sécurité et de santé qui figurent sur le document et écrire toute autre question qu'il/elle pourrait vouloir poser au client en dessous de ces questions.

N'oubliez pas que l'agent de terrain doit transmettre l'importance d'établir et de maintenir un environnement de travail sûr et sain d'une manière encourageante et positive, en soulignant que cela constitue une bonne pratique commerciale.

Après avoir préparé vos parties, prenez 5 minutes pour jouer vos rôles. Ensuite, je demanderai à un binôme de présenter son jeu de rôle au groupe.

*Le facilitateur doit se promener pendant que chaque binôme prépare et joue son jeu de rôle. Au bout de 10 minutes, le facilitateur demandera :*

### **❓ Qui souhaite jouer son jeu de rôle pour l'ensemble du groupe ?**

(L'animateur et le groupe observeront le jeu de rôle)

- ❓ Y a-t-il d'autres questions que le travailleur de terrain aurait dû poser au client sur la sécurité et la santé ?**
- ❓ Y a-t-il d'autres conseils ou un autre soutien que l'agent de terrain aurait dû proposer au client concernant ce problème ?**
- ❓ Avez-vous d'autres suggestions sur la façon dont ce type de conversation pourrait être traité de manière encourageante et positive ?**

Merci pour ce partage.



## Activité 8 : Pourquoi les acteurs de WEE devraient s'impliquer

### Objectifs

À la fin de cette activité, les participants auront :

- Seront en mesure de reconnaître les avantages que peuvent avoir les acteurs WEE à s'impliquer dans la protection de l'enfance, dans la lutte contre le travail préjudiciable et les mesures qu'ils peuvent prendre pour aborder ces questions.
- Identifieront les ressources dont les acteurs WEE disposent, comme la boîte à outils RICHES, pour résoudre ces problèmes.
- Utiliseront les éléments de la boîte à outils RICHES qui visent à réduire l'incidence du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes, y compris une activité facultative.

### Préparation

- Présentation PowerPoint sur ordinateur
- Feuilles de papier vierges pour mettre les réponses par écrit et prendre des notes
- Copies du post-test situées dans l'annexe A
- Copies du « Cas concret de Maria » et de l'outil de diagnostic des entreprises dans l'Annexe E
- 4 à 5 feuilles de papier format tableau de conférence (64 x 75 cm)
- Marqueurs
- Des Stylos, crayons pour les participants, afin de noter les réponses aux questions

**Durée : 50 minutes**

### Étapes :

#### 1. Rappel de la session précédente - 5 minutes (ce rappel n'est nécessaire que si cette session n'est pas dispensée immédiatement après la précédente)

*Accueillez les participants et dites :*

Lors de notre dernière session, nous avons discuté de la nature et de l'incidence du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes, y compris les deux types de travail que les enfants effectuent pour soutenir les entreprises des femmes, les facteurs de risque général de ces problèmes et d'autres causes liées aux entreprises. Passons maintenant en revue quelques points clés de cette discussion.

*Demandez-leur ensuite :*

- ❓ **Pouvez-vous citer trois facteurs de risque de travail préjudiciable au sein d'une entreprise féminine liés à la taille de l'entreprise, à sa maturité et au secteur ?** (*L'entreprise est petite, nouvellement établie et dans l'économie informelle*)
- ❓ **Quels types de pressions subissent les femmes du fait de la création et de l'exploitation d'une entreprise, qui peuvent conduire à un travail préjudiciable ?** (*Pressions pour rembourser les prêts en cours, payer les dépenses du ménage, trouver des travailleurs pour l'entreprise ou des gardes pour les jeunes enfants, jongler avec les responsabilités professionnelles et domestiques, gérer les conflits intra-ménage*)



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

### 2. Pourquoi les acteurs WEE doivent être impliqués - 10 minutes

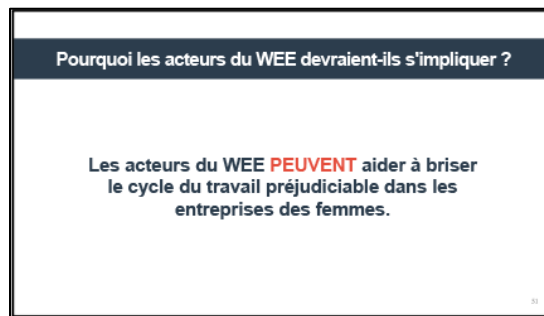
Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Nous allons maintenant entamer la dernière section de la formation « *Pourquoi les Acteurs WEE devraient-ils s'impliquer ?* » qui traitera des avantages pour les Acteurs WEE d'aider à lutter contre le travail nuisible dans les entreprises féminines, et de la manière dont ils peuvent le faire.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Tout d'abord, il est important de comprendre que les Acteurs WEE peuvent aider à briser le cycle du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes dans les entreprises de femmes. Ils ont un rôle important à jouer et peuvent tirer un bénéfice de cette implication.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Alors, « **Quels sont les avantages de l'implication de l'acteur WEE ?** » Voici quelques-unes des principales.

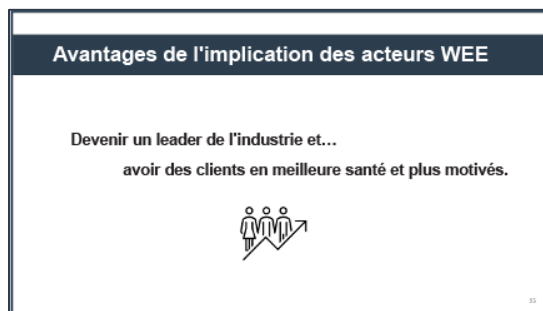


## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Premièrement, l'implication dans la lutte contre le travail préjudiciable offre l'avantage d'aider les acteurs WEE à obtenir une **meilleure croissance et de meilleurs profits pour les entreprises de leurs clients**. Lorsque les acteurs WEE fournissent aux femmes de nouveaux et meilleurs produits et services, plus adaptés à leurs besoins (tels que des produits de prêts spécialisés, de la micro-assurance et des formations), ils peuvent les aider à devenir des femmes d'affaires plus performantes.

Deuxièmement, l'implication améliorera l'**avantage concurrentiel** d'un acteur WEE. Elle améliorera la gestion globale des risques de l'organisation, l'aidera à identifier de nouvelles opportunités commerciales et apportera une valeur ajoutée aux clients et aux bénéficiaires d'investissements.

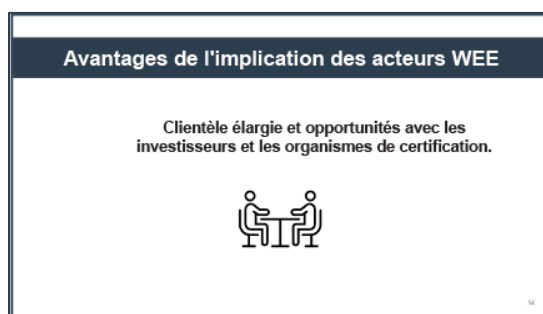
*Passez à la diapositive PowerPoint suivante.*



*Ensuite, dites :*

L'implication dans cette question peut également aider les acteurs WEE à devenir des leaders de l'industrie des produits financiers éthiques qui améliorent la vie des clients, de leurs familles et des communautés, améliorant ainsi la réputation des institutions. Autre avantage supplémentaire, **les clients sont en meilleure santé et plus motivés** : Les clients travaillant sous ACW seront en meilleure santé, leurs familles seront à l'abri financièrement. Ils seront plus motivés pour continuer à développer leurs activités et accéder aux produits financiers.

*Passez à la diapositive PowerPoint suivante :*



*Ensuite, dites :*

De plus, en s'impliquant, les Acteurs WEE peuvent également **attirer de nouveaux clients** qui ont remarqué le succès de leurs pairs. Enfin, l'implication dans cette question peut déboucher sur de nouvelles opportunités avec les investisseurs et les agences de certification puisque les acteurs WEE peuvent obtenir de nouvelles certifications qui attirent de nouveaux investisseurs, tels que l'OPIC et l'IFC, qui s'intéressent de plus en plus à ces questions.

### 3. Quelles actions les acteurs WEE peuvent-ils entreprendre ? - 15 minutes



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

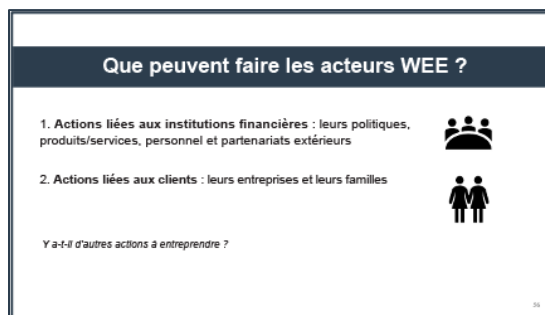
Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Nous allons maintenant parler de quelques idées sur la manière dont les acteurs WEE peuvent s'impliquer dans la lutte contre le travail préjudiciable pour les enfants et les adultes.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

*Commençons par nous mettre en petits groupes de 4 à 5 personnes (le facilitateur peut diviser les participants en groupes ou leur demander de s'organiser seuls) pour essayer de trouver des idées sur la façon dont les acteurs WEE peuvent s'impliquer dans deux domaines d'action pour lutter contre le travail préjudiciable dans les entreprises féminines.*

1. Chaque groupe recevra une feuille de papier de tableau de conférence. J'aimerais que vous désigniez un chef et un rapporteur pour chaque groupe. Le rapporteur doit écrire « Actions » en haut de la feuille et tracer une ligne horizontale milieu de la feuille pour la diviser. Ensuite, l'enregistreur doit écrire votre type d'organisation : soit « institution financière », « institution de microfinance » ou « ONG » comme en-tête de la section supérieure, et « clients » comme en-tête de la section inférieure.

2. Prenez 10 minutes pour faire un brainstorming et noter les idées de votre groupe sur : a) ce que votre entreprise peut faire sur cette question en ce qui la concerne (actions internes liées à ses politiques, produits/services, dotations en personnel et partenariats extérieurs) ; et ensuite, b) ce que votre entreprise peut faire pour ses clients, ses activités et ses familles pour aider à résoudre ces problèmes. De plus, veuillez écrire ce que vous, en tant que personne, pouvez faire dans votre rôle au sein de votre organisation. Après 10 minutes de travail sur cette tâche, nous nous réunirons à nouveau pour discuter en groupe.

*(Le facilitateur réunit à nouveau le groupe au bout de 10 minutes pour collecter les feuilles de papier d'affichage du groupe et les placer à l'avant).*



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

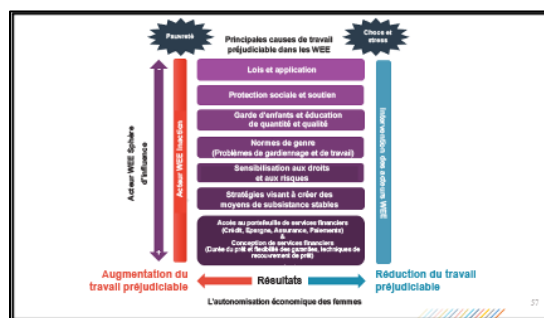
Ensuite, dites :

Le leader de chaque groupe peut se présenter, et présenter vos idées ? (Une fois que chaque groupe s'est présenté, le facilitateur peut poursuivre avec des questions complémentaires).

Merci de partager vos idées. *Maintenant, demandez :*

- ❓ **Y a-t-il d'autres actions qui, selon vous, devraient être entreprises par d'autres intervenants en dehors de ces deux groupes ?** (Le facilitateur peut noter les réponses sur une feuille de papier d'affichage.)
- ❓ **Selon vous, certaines actions pourraient-elles être prioritaires ou urgentes ? Devraient-elles être menées par l'ensemble ou une partie des intervenants sur cette question ? Pourquoi ?** (Le facilitateur peut noter les réponses sur une feuille de papier d'affichage.)

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Sur cette diapositive, vous pouvez voir la **sphère d'influence que les acteurs du WEE ont sur les types de risques et les causes du travail préjudiciable dans les entreprises économiques des femmes.**

La recherche et l'expérience des projets suggèrent que les acteurs **WEE ont le plus d'influence sur l'augmentation ou la réduction du travail nuisible, que ce soit par l'inaction ou par des interventions.**

Comme le montre ce graphique, ces types d'actions vers le bas du continuum sont des domaines où les institutions financières peuvent avoir le plus d'influence sur cette question. Par exemple, la **sensibilisation aux droits et aux risques liés au travail, les stratégies de moyens de subsistance durables, l'accès à un portefeuille de services financiers** (tels que : le crédit, l'épargne, l'assurance et les options de paiement) et la conception des services financiers (par exemple, le long terme et la flexibilité des garanties et les techniques de recouvrement des prêts).

En revanche, à mesure que vous vous déplacez vers le haut de la diapositive, vers les **lois et l'application**, bien que l'influence soit moindre, les Acteurs WEE ont toujours la possibilité de collaborer et de soutenir le travail dans ces domaines.

Ces niveaux ne fonctionnent pas en silos, mais seraient plus efficaces pour réduire les incidences de travail préjudiciable lorsqu'ils sont traités en collaboration.

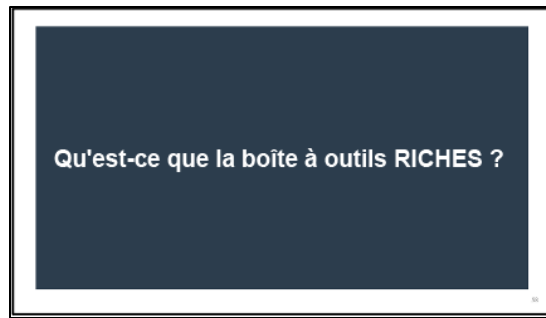
### 4. Introduction à la boîte à outils RICHES - 10 minutes

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :





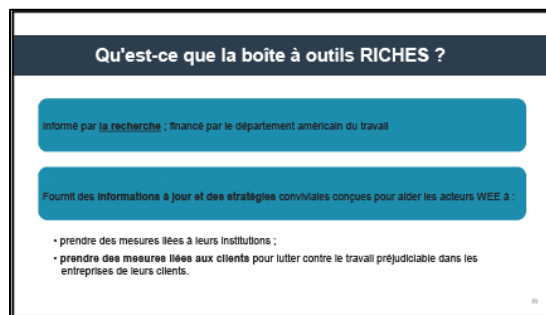
# Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur



Ensuite, dites :

La boîte à outils RICHES a été développée dans le but de vous aider à atteindre cet objectif, à savoir prendre des mesures pour traiter les questions relatives aux enfants nuisibles dans les entreprises féminines.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



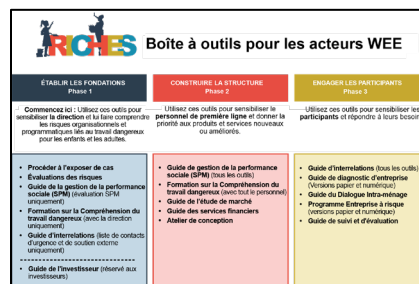
Ensuite, dites :

La boîte à outils RICHES est un outil basé sur la recherche et financé par le Bureau des affaires internationales du travail du ministère américain du Travail. Elle fournit des informations actuelles et des stratégies conviviales conçues pour aider les acteurs WEE à :

1) prendre des mesures liées à leurs institutions ; et

2) prendre des mesures relatives aux clients pour résoudre les problèmes de travail nuisibles dans les entreprises de leurs clients

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Passons maintenant en revue certains des outils clés.

Ce graphique présente tous les outils de la boîte à outils RICHES.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Comme point de départ, **tous les acteurs WEE sont encouragés à examiner et à mettre en œuvre tous les outils de la Phase n°1.**

Ces outils sont conçus pour sensibiliser les dirigeants aux risques de nuire lorsqu'ils soutiennent des entreprises de femmes. Ces outils aident également le personnel d'encadrement à évaluer les risques organisationnels de situations de travail nuisible pour les enfants et les adultes dans le cadre de votre programmation. **Les outils de la Phase n°1 comprennent :**

- La [Présentation sur la défense des cas RICHES](#) qui présente les preuves du lien entre le WEE et le travail préjudiciable pour les enfants et les adultes.
- Les [évaluations des risques RICHES](#) aident les acteurs WEE à identifier si le travail nocif pour enfants peut se produire (et dans quelle mesure il peut se produire) ou être présent dans la programmation WEE.
- Le [Guide de gestion de la performance sociale RICHES](#) fournit un ensemble d'outils qui aident les acteurs WEE à améliorer les politiques et pratiques liées à l'atténuation du travail nocif pour enfants. Au cours de la Phase n°1, seule l'évaluation SPM est réalisée pour aider à identifier les forces et les faiblesses actuelles et déterminer les domaines d'action.
- La [Formation sur la reconnaissance de travail dangereux RICHES](#), donc cette formation, vise à sensibiliser le personnel de l'acteur WEE au travail préjudiciable pour les enfants et les adultes. Pendant la Phase n°1, cette formation est menée avec la direction uniquement.
- Le [Guide d'interrelations RICHES](#) aide les Acteurs WEE à identifier comment rechercher un soutien ou un partenariat avec la protection de l'enfance ou tout type d'acteur, afin de mieux répondre aux besoins des participants. Durant la Phase n°1, seule la liste des contacts d'urgence et de soutien externe est élaborée.
- La Phase n°1 comprend également le [Guide de l'investisseur RICHES](#), qui est spécifique à ceux qui investissent et soutiennent les Acteurs WEE et comprend plusieurs des outils de la boîte à outils applicables aux Acteurs WEE, mais adaptés à l'usage des investisseurs.

Au cours de la **Phase n°2**, des outils conçus pour aider les Acteurs WEE à sensibiliser le personnel de première ligne et à donner priorité à des produits et services nouveaux ou améliorés. **Les outils de la Phase n°2 comprennent :**

- Le [Guide de gestion de la performance sociale RICHES](#). Durant la Phase n°2, l'utilisation de tous les outils est encouragée. En plus de l'évaluation SPM utilisée dans la Phase n°1, les outils de la Phase n° 2 comprennent également une liste d'exemples de questions d'enquête qui peuvent être intégrées dans les enquêtes de satisfaction, de sortie ou de suivi existantes ou dans la politique.
- Formation sur la [Compréhension au travail préjudiciable de RICHES](#) pour le personnel est dans cette phase.
- Le [Guide d'étude de marché RICHES](#) aidera les Acteurs WEE à recueillir des données auprès des participants afin de mieux comprendre la nature du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes au sein des entreprises féminines.



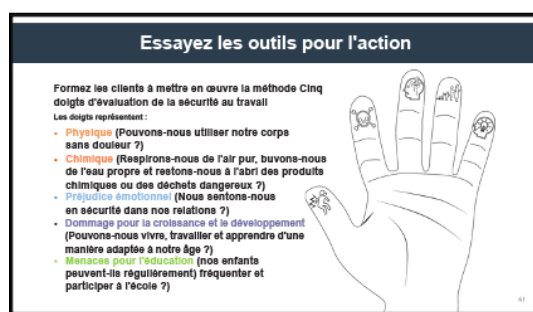
## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

- Les [Guide des services financiers RICHES](#) décrit la recherche entre un produit financier spécifique et le travail nocif pour enfants et suggère des considérations de conception pour améliorer le produit ou les services.
- L'[atelier de conception RICHES](#) aide les Acteurs WEE à réunir leur personnel dans le but d'agir, de développer un nouveau produit/service ou d'améliorer les produits/services existants.

Durant la **Phase n°3**, il s'agit d'outils qui impliquent directement les participants et qui cherchent à les sensibiliser et à répondre à leurs besoins. **Les outils de la Phase n°3 comprennent :**

- Le [Guide d'interrelations RICHES](#). Dans la Phase n°1, seule la liste des contacts d'urgence et de soutien externe sera utilisée, mais au cours de la Phase n°3, les connexions des participants aux services sociaux et de soutien externes sont élargies.
- Le [Guide de diagnostic d'entreprise RICHES](#) fournit à la fois des outils d'aide au travail pour le personnel de première ligne de l'acteur WEE afin d'évaluer les risques de sécurité et de santé d'une entreprise féminine et de proposer des améliorations, et des outils pour les participants (femmes entrepreneurs) afin d'évaluer les mêmes risques au sein de leurs propres entreprises ou activités économiques. Certains outils sont disponibles en version papier et numérique dans le guide.
- [Le guide de dialogue intra-ménage RICHES](#) implique les ménages dans la prise de décision afin de réduire les risques de nuire dans le cadre de la gestion des entreprises et de la protection de leur famille.
- [Le programme Entreprise risquée RICHES](#) qui existe en format papier et numérique, vise à sensibiliser les participants aux risques de nuire dans la gestion de leur entreprise.
- [Le Guide de suivi et d'évaluation de RICHES](#) vise à mesurer et à suivre le changement au fil du temps lors de l'utilisation de certains des outils de la boîte à outils RICHES.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Ensuite, dites :

Comme vous pouvez le voir sur cette diapositive, la boîte à outils contient un **Outil pour agir** - appelé la stratégie des cinq doigts. L'image fournit un rappel visuel qui guide les clients dans un processus de prise de décision sur l'utilisation de la main-d'œuvre dans leurs entreprises. Les clients peuvent apprendre à utiliser les « cinq doigts » au cours d'une formation présentielle sur le travail préjudiciable et peuvent conserver une copie du dessin pour s'y référer une fois la formation terminée.

Comme vous pouvez le voir sur le dessin, chaque doigt représente un type différent de facteur de risque que



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

les clients doivent prendre en compte lorsqu'ils prennent des décisions relatives au travail.

Ce qui comprend :

**Physique** - Ressentons-nous une quelconque douleur ?

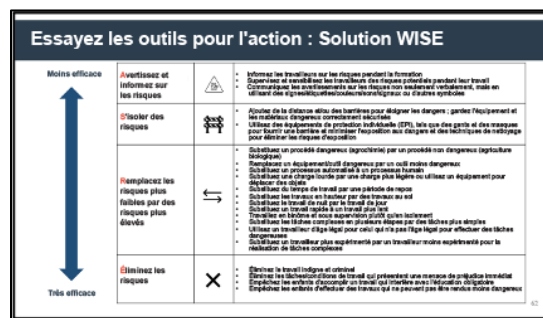
**Poisons** : l'air que nous respirons est-il pur, buvons-nous de l'eau propre, sommes-nous à l'abri des produits chimiques ou des déchets dangereux ?

**Préjudice émotionnel** : Nous sentons-nous en sécurité dans nos relations ?

**Atteinte à la croissance et au développement** : pouvons-nous vivre, travailler et apprendre d'une manière qui est adaptée à notre âge ? et

**Menaces pour l'éducation** : nos enfants peuvent-ils régulièrement fréquenter et participer à l'école ?)

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



Puis, dites :

Cette diapositive montre un autre type d'outil qui peut aider vos clients à prendre des mesures pour faire face aux risques qu'ils ont identifiés dans leurs entreprises.

Dans **WISE Solutions**, le « **W** » signifie « **Warn and teach about risks** » (avertir et enseigner sur les risques) et comprend les mesures que vos clients peuvent prendre pour prévenir les dommages dans leur entreprise en communiquant sur la formation et la supervision des personnes travaillant ou présentes dans leur entreprise pour éviter tout type de danger.

Le « **I** » signifie « **Isoler des risques** », ce qui signifie mettre en place des protections pour empêcher les travailleurs et les autres personnes de l'entreprise de rencontrer des risques. Ceci comprend, par exemple, la distanciation sociale et l'utilisation d'équipements de protection individuelle tels que des masques et des gants.

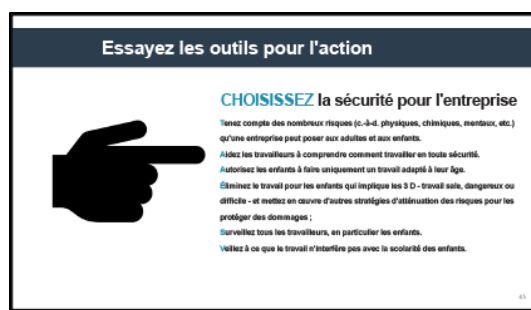
Le « **S** » signifie « **Substituer des risques plus faibles à des risques plus élevés** ». Il s'agit d'apporter des changements au personnel, aux équipements, aux fournitures, aux processus ou à d'autres processus liés à l'entreprise qui contribueront à réduire les risques, par exemple en substituant une méthode d'agriculture biologique à une méthode agrochimique pour réduire les niveaux de risque.

Enfin, le « **E** » signifie « **Éliminer les risques** », par exemple : éliminer une tâche ou une condition de travail ou arrêter une personne spécifique, comme un enfant, d'effectuer un travail à risque. Comme vous pouvez le voir sur le diagramme, l'élimination constitue le moyen le plus efficace de traiter les risques dans une entreprise, tandis que le simple fait d'avertir des dangers est la stratégie la moins efficace.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur



Ensuite, dites :

Comment pouvons-nous aider nos clients à avoir des entreprises productives et prospères dans l'ensemble ? Une façon de le faire est de les encourager à **CHOISIR la sécurité pour leur entreprise.**

**Consider - Examinez les nombreux risques (c'est-à-dire physiques, chimiques, mentaux, etc.) que l'entreprise présente pour les adultes et les enfants.**

**Help - Aidez les travailleurs à comprendre comment travailler en toute sécurité,** en leur montrant les moyens d'éviter et d'atténuer les dangers qu'ils peuvent rencontrer au travail ;

**Only - N'autorisez les enfants à effectuer que des travaux adaptés à leur âge,** en vous rappelant que le corps et l'esprit des enfants sont différents de ceux des adultes ;

**Omit - Autorisez les enfants à ne faire que des travaux adaptés à leur âge,** en vous rappelant que le corps et l'esprit des enfants sont différents de ceux des adultes ;

**Supervise - Surveillez tous les travailleurs, en particulier les enfants ;** et

**Ensure - Veillez à ce que le travail n'interfère pas avec la scolarité des enfants.**

### 5. Identification des risques à l'aide des cinq doigts de la main - 5 minutes

Nous allons maintenant nous entraîner à utiliser la stratégie des cinq doigts dont nous venons de parler afin que vous puissiez voir comment vos clients pourraient l'utiliser pour prendre des décisions sur l'utilisation de la main-d'œuvre dans leur entreprise.

Je vais vous lire l'histoire d'un enfant. En utilisant le visuel des cinq doigts, pouvez-vous identifier les risques auxquels cet enfant est confronté dans son travail ?

Martin est un garçon de 8 ans qui vit en Afrique. Cette année, sa mère prévoit de l'emmener avec elle tous les jours lorsqu'elle ira récolter du café. Ils travailleront pendant 2 mois, et Martin ne pourra donc pas aller à l'école avant la fin de la récolte. Au lieu de cela, il devra se lever avec sa mère à quatre heures tous les matins, quand il fait nuit et froid, pour aller cueillir des haricots. Tout au long de la journée, Martin portera un sac de 40 kilos dans l'après-midi. Après 8 heures de travail dans les champs, Martin se sentira épuisé, il aura des morsures et des coupures sur les bras et les jambes. Même s'il veut se reposer après une journée de travail, Martin et sa mère devront travailler 6 jours par semaine jusqu'à ce que la récolte soit terminée.

- ❓ **Quels sont les types de risques auxquels Martin sera confronté en travaillant dans les champs de café ? En fonction de ce que vous identifiez comme risques, Martin devrait-il faire ce travail avec sa mère ?**

(Réponses : a. les menaces pour l'éducation : Martin ne pourra pas aller à l'école pendant la saison des



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

récoltes ; b. préjudice à la croissance et au développement : Martin travaillera à un trop jeune âge, n'aura que peu ou pas de temps pour jouer et se reposer, et pourrait tomber malade ou se blesser au travail, ce qui pourrait affecter son développement à long terme ; c. physique : il travaillera pendant de longues heures, sera exposé au froid, portera de lourdes charges, se coupera et se mordra et sera épuisé.

Évaluations globales : Compte tenu de son jeune âge, des menaces qui pèsent sur son éducation et des multiples risques liés à la cueillette du café, Martin ne devrait pas faire ce travail. *Le facilitateur doit mentionner que Martin peut également être confronté à des risques émotionnels ou même au risque d'exposition à des poisons pendant son travail, bien que cela ne soit pas explicitement indiqué dans le récit.*

### 6. Utiliser un diagnostic d'entreprise pour identifier le travail nocif pour enfants dans l'entreprise de Maria - 25 minutes (facultatif)

*Le facilitateur distribue une copie du « Cas pratique de Maria » et l'outil de diagnostic d'entreprise (Annexe E) à tous les participants. Veuillez noter que l'Outil de diagnostic commercial utilisé dans cette formation est une adaptation de l'Outil n°2 : Diagnostic des risques liés à la sécurité et à la santé des entreprises pour les entrepreneurs dans le [Guide de diagnostic d'entreprise RICHES](#).*

*Le facilitateur décrit l'exercice et dit :*

Maintenant, vous allez vous entraîner à appliquer la stratégie des cinq doigts pour identifier les risques spécifiques du travail nocif pour enfants dans une entreprise spécifique. Pour ce faire, nous utiliserons un outil de diagnostic d'entreprise.

Tout d'abord, vous allez lire le cas concret d'une entrepreneuse nommée Maria, qui gère une entreprise à domicile et trois enfants. Imaginez que vous êtes Maria, vous allez remplir un formulaire indiquant les types de risques auxquels ses enfants sont exposés et les mesures à prendre pour répondre à ces préoccupations.

Pendant que vous remplissez le formulaire, réfléchissez :

- ❓ Le travail que font les enfants de Maria est-il approprié pour leur âge ?
- ❓ Quels sont les risques de ce travail, et que pourrait faire Maria pour y remédier ?
- ❓ Y a-t-il des risques pour Maria dans l'exécution de son travail ?

*Le facilitateur accorde aux participants 25 minutes pour examiner le cas concret et remplir le formulaire. Ensuite, le facilitateur passe en revue les réponses des participants. Des exemples de réponses sont fournis à l'Annexe D.*

*Passez à la diapositive PowerPoint suivante :*

**Vous pouvez utiliser la boîte à outils RICHES de manière**

- 1** Intégrer la boîte à outils, dans son intégralité ou en partie, dans le travail de votre organisation et fournir des feedback sur ce sujet :
- 2** Partager la boîte à outils avec d'autres projets, équivalents ou départements à l'intérieur et à l'extérieur de votre entreprise ; et
- 3** Héberger le kit d'outils dans son intégralité ou en partie sur le site Web de votre organisation.

*Ensuite, dites :*



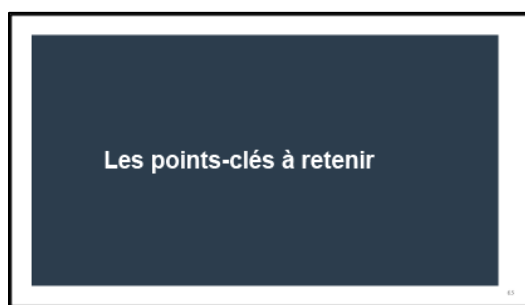
## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Maintenant que vous vous êtes exercé à utiliser quelques-uns des outils, voici **3 façons d'utiliser cette boîte à outils pour votre organisation** :

1. L'incorporer, dans son intégralité ou en partie, dans le travail de votre organisation et fournir un retour d'information à son sujet.
2. **Partager la boîte à outils** avec d'autres projets, équivalents ou départements à l'intérieur et à l'extérieur de votre entreprise ; et
3. **Héberger le kit d'outils** dans son intégralité ou en partie sur le site Web de votre organisation.

### 7. Synthèse - Les points-clés à retenir – 10 minutes

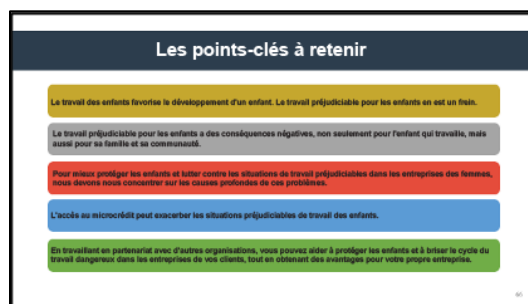
Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



*Ensuite, dites :*

Avant de conclure cette formation, rappelons quelques points clés que nous avons abordés.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



*Passez ensuite en revue les informations de la diapositive en disant :*

- Le travail des enfants améliore le développement de l'enfant. Le travail préjudiciable pour les enfants en est un frein.
- Le travail préjudiciable pour les enfants a des conséquences négatives, non seulement pour l'enfant qui travaille, mais aussi pour sa famille et sa communauté.
- Pour mieux protéger les enfants et remédier aux situations de travail préjudiciables, nous devons nous concentrer sur les causes profondes de ces problèmes.
- L'accès au microcrédit peut exacerber les situations préjudiciables de travail des enfants.
- En travaillant en partenariat avec d'autres organisations, les acteurs WEE peuvent contribuer à briser le cycle du travail nuisible dans les entreprises de leurs clients, tout en obtenant des avantages pour leurs propres entreprises.

*Ensuite, dites :*



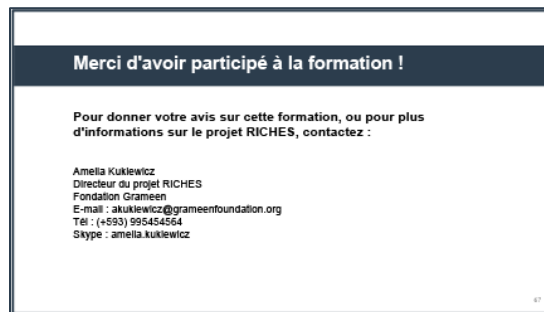
## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

- ❓ **Avant de terminer la formation, avez-vous d'autres questions sur ce que vous avez appris au cours de nos 8 sessions ?**

*Ensuite, dites :*

Il est maintenant temps pour vous de passer votre post-test (Annexe A). Veuillez inscrire votre numéro de participant (le même que celui que vous avez utilisé pour le pré-test) en haut du post-test. Le facilitateur donne 15 minutes aux participants pour remplir le post-test, puis recueille les formulaires.

Passez à la diapositive PowerPoint suivante :



*Ensuite, dites :*

Félicitations ! *Vous avez maintenant terminé la formation d'introduction au travail préjudiciable pour les enfants et les adultes. Si vous avez des questions supplémentaires sur cette formation, vous pouvez contacter le directeur du projet RICHES.*

*Ensuite, dites :*

J'apprécie également vos commentaires sur la formation, c'est pourquoi je vous distribue un formulaire d'évaluation.

*Le facilitateur remet à chaque participant un formulaire d'évaluation (de l'annexe F). Une fois que les participants ont rempli leurs formulaires, l'animateur les recueille.*





## Annexes

### Annexe A : Pré-test, post-test et clé de réponse

#### Comprendre le travail préjudiciable : En protégeant les enfants et les adultes Pré et post-test

**Direction :** Encerchez la bonne réponse pour chacune des questions suivantes.

Bilans	Réponses
1. L'expérience de travail est toujours bénéfique pour le développement d'un enfant.	Vrai OU Faux
2. Les enfants qui travaillent aux côtés de leurs parents et vont à l'école ne s'impliquent jamais dans un travail préjudiciable.	Vrai OU Faux
3. La pauvreté est la principale raison pour laquelle les enfants et les adultes s'engagent dans travail dangereux.	Vrai OU Faux
4. Les crises et les urgences peuvent augmenter le risque de travail préjudiciable dans une zone.	Vrai OU Faux
5. Le travail nocif pour enfants a des conséquences négatives pour l'enfant qui travaille, mais aussi pour sa famille et sa communauté.	Vrai OU Faux
6. Les petites entreprises féminines nouvellement créées sont peu exposées aux conditions de travail dangereuses et à l'exploitation des employés.	Vrai OU Faux
7. Dans les sociétés plus traditionnelles, les filles sont plus susceptibles que les garçons de travailler dans des entreprises féminines.	Vrai OU Faux
8. L'accès au microcrédit réduit toujours le risque de travail préjudiciable dans les entreprises des femmes.	Vrai OU Faux
9. Pour mieux protéger les enfants et lutter contre les situations de travail préjudiciables dans les entreprises des femmes, nous devons nous concentrer sur les causes profondes de ces problèmes.	Vrai OU Faux
10. Les acteurs de l'autonomisation économique des femmes (WEE), travaillant en partenariat avec d'autres organisations, peuvent contribuer à briser le cycle du travail préjudiciable dans les entreprises de leurs clients, tout en améliorant leurs propres activités.	Vrai OU Faux



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

### Comprendre le travail préjudiciable : En protégeant les enfants et les adultes Clé de réponse pour les pré et post-tests

Direction : Encercler la bonne réponse pour chacune des questions suivantes.

Bilans	Réponses
1. L'expérience de travail est toujours bénéfique pour le développement d'un enfant.	Vrai OU <b>Faux</b>
2. Les enfants qui travaillent aux côtés de leurs parents et vont à l'école ne s'impliquent jamais dans un travail préjudiciable.	Vrai OU <b>Faux</b>
3. La pauvreté est la principale raison pour laquelle les enfants et les adultes s'engagent dans travail dangereux.	<b>Vrai</b> OU Faux
4. Les crises et les urgences peuvent augmenter le risque de travail préjudiciable dans une zone.	<b>Vrai</b> OU Faux
5. Le travail nocif pour enfants a des conséquences négatives pour l'enfant qui travaille, mais aussi pour sa famille et sa communauté.	<b>Vrai</b> OU Faux
6. Les petites entreprises féminines nouvellement créées sont peu exposées aux conditions de travail dangereuses et à l'exploitation des employés.	Vrai OU <b>Faux</b>
7. Dans les sociétés plus traditionnelles, les filles sont plus susceptibles que les garçons de travailler dans des entreprises féminines.	<b>Vrai</b> OU Faux
8. L'accès au microcrédit réduit toujours le risque de travail préjudiciable dans les entreprises des femmes.	Vrai OU <b>Faux</b>
9. Pour mieux protéger les enfants et lutter contre les situations de travail préjudiciables dans les entreprises des femmes, nous devons nous concentrer sur les causes profondes de ces problèmes.	<b>Vrai</b> OU Faux
10. Les acteurs de l'autonomisation économique des femmes (WEE), travaillant en partenariat avec d'autres organisations, peuvent contribuer à briser le cycle du travail préjudiciable dans les entreprises de leurs clients, tout en améliorant leurs propres activités.	<b>Vrai</b> OU Faux



## Annexe B : Le cas concret d'Anna

### Session 1 Activité facultative

*(Le facilitateur peut demander aux participants de lire l'histoire suivante sur leur manuel ou il peut le lire à haute voix pour eux, mais il doit introduire l'histoire en disant) :*

Ce que vous apprendrez tout au long de cette formation, c'est que le travail préjudiciable pour enfants et adultes peut être motivé par de multiples facteurs et se produire dans différents contextes.

Nous allons commencer par lire le cas concret de Marta, originaire d'Amérique centrale. Cette histoire illustre comment une fille peut être impliquée et affectée par un travail préjudiciable à différents stades de son enfance. En lisant (ou en écoutant, si l'animateur choisit cette approche) cette histoire, essayez de penser aux circonstances qui l'amènent à travailler, au type de travail qu'elle fait à chaque âge, et à la façon dont ce travail l'affecte. Après avoir terminé la lecture de ce cas concret, nous discuterons de ce que vous pensez de ses situations de travail et d'éducation. *(Le facilitateur donne aux participants 5 minutes pour lire/réfléchir à l'histoire de Marta en silence. Le facilitateur peut également lire l'histoire à voix haute).*

#### **Marta, l'histoire d'une jeune fille de 16 ans**

Amérique centrale

#### **Marta à l'âge de 10 ans - Vit avec sa mère et grand-mère dans une communauté rurale.**

Marta a commencé à travailler à l'âge de 10 ans, après que ses parents l'aient retirée de l'école et envoyée vivre avec sa grand-mère, dans un village. Pendant qu'elle vivait avec sa grand-mère, elle allait à l'école, mais devait aussi aider sa grand-mère à gagner de l'argent en vendant des légumes, cultivés dans un jardin derrière leur maison. C'est à ce moment que Marta a commencé à travailler. Lors d'une journée typique, Marta aide sa grand-mère dans les tâches ménagères, va à l'école 5 heures par jour et fait des allers-retours à un étal de rue pour vendre les légumes de sa grand-mère tôt le matin et le soir. Elle n'a jamais été payée pour son travail et son emploi du temps chargé ne lui laissait pas beaucoup de temps pour étudier. Au fil du temps, elle a pris du retard à l'école, jusqu'à ce qu'elle finisse par abandonner. Peu de temps après, Marta est revenue vivre avec sa mère et son père.

#### **Marta à l'âge 13 ans – Vit avec ses parents dans une communauté urbaine**

Quand Marta est revenue chez ses parents, elle a essayé de revenir à l'école, mais elle n'y a pas été autorisée, car elle avait échoué dans ses études à l'école du village. Ses parents ont d'abord été déçus que Marta ne puisse plus étudier, mais ont ensuite décidé de profiter de la situation en lui faisant consacrer plus de temps aux tâches ménagères et en lui attribuant du travail non rémunéré dans l'entreprise de sable de sa mère.

#### **Marta à l'âge de 14 ans – Vit seule**

Après un an, l'entreprise de la mère de Marta ne générait pas assez d'argent pour couvrir les besoins de la famille. Alors Marta a décidé de quitter la maison de ses parents pour trouver un emploi dans une grande ville, avec l'espoir qu'elle pourrait gagner de l'argent pour le donner à ses parents. Pendant les deux années suivantes, elle a travaillé comme domestique 10 heures par jour, 7 jours sur 7, en échange d'un petit salaire,



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

d'un gîte et couvert. Sa mère venait lui rendre visite à la fin de chaque mois pour récupérer l'argent que Marta gagnait. Puis, un jour, Marta a été accusée d'avoir volé de l'argent à son employeur. Elle a tenté de prouver son innocence, mais son employeur ne l'a pas crue et a immédiatement renvoyé Marta.

### **Marta à l'âge de 16 ans - Rentre à la maison puis part vivre seule.**

Marta n'a eu d'autre choix que de retourner chez ses parents pour vivre avec eux. Son père était alors malade et ne pouvait plus travailler. Il est décédé quelques mois plus tard. Sa mère a eu de nouveau besoin de son soutien, alors elle a décidé de chercher de nouvelles opportunités d'emploi. Mais elle craignait de ne pas trouver un emploi décent, car elle n'avait jamais terminé ses études.

- ❓ **Selon vous, comment ce cas concret illustre-t-il les formes de travail préjudiciables et dangereuses pour les enfants ?** *(Réponses possibles : Marta s'est engagée dans un travail à plusieurs reprises pour aider sa famille à gagner de l'argent, ce qui a eu un effet négatif sur sa scolarité. Elle a dû travailler de longues heures et plusieurs jours par semaine dans le service domestique après ne pas avoir réussi à réintégrer l'école. Elle n'a pas toujours été payée pour son travail ou a travaillé pour de faibles salaires).*
  
- ❓ **Comment la situation professionnelle de Marta a-t-elle affecté sa scolarité et ses opportunités à venir ?** *(Elle n'a pas pu poursuivre son cursus scolaire après avoir commencé à travailler. Ensuite, elle n'a pas pu réintégrer l'école lorsqu'elle est retournée chez elle. Elle s'attend à avoir moins de possibilités d'emploi décent à l'avenir, puisqu'elle n'a pas terminé ses études).*



## **Annexe C : Définitions, normes et droits du travail préjudiciable au niveau national**

Les animateurs doivent remplir ce modèle avant de dispenser une formation et en fournir une copie aux participants. La définition et les descriptions de ces termes peuvent être obtenues auprès des ministères du travail/de l'emploi, de l'éducation, de la justice ou d'autres organismes au service des enfants, des familles et des travailleurs.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Pays : \_\_\_\_\_

### Définitions, normes et droits au niveau national<sup>1</sup>

#### FORM A : Travail des enfants

Terme	Définition ou description du pays	Loi/Réglementation
Norme internationale pour les enfants : toute personne âgée de moins de 18 ans		
<b>Les enfants ont-ils le droit à l'éducation ?</b>  Norme : « <i>Tout enfant a droit à une éducation. L'enseignement primaire devrait être gratuit. L'enseignement secondaire et supérieur doit être accessible à tous les enfants</i> » UNCRC	Oui/Non/Oui avec des exceptions (notez les principales exceptions)	
<b>Les enfants ont-ils le droit d'être protégés contre le travail préjudiciable ?</b>  Norme : « <i>Les enfants ont le droit d'être protégés contre les travaux dangereux ou préjudiciables à leur éducation, leur santé ou leur développement. Si les enfants travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés</i>	Oui/Non/Oui avec des exceptions (notez les principales exceptions)	

<sup>1</sup> Vous trouverez des informations sur les définitions, les normes et les droits au niveau national dans les profils de pays du rapport Findings on the Worst Forms of Child Labor du ministère américain du Travail sur <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/findings>.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Terme	Définition ou description du pays	Loi/Réglementation
<i>équitablement ».</i>		
<b>Une définition du « travail nocif pour enfants » existe-t-elle dans ce pays ?</b>	Oui/Non	
<b>Âge minimum pour travailler (tâches non dangereuses)</b> Norme : Âges 14/15		
<b>Âge minimum pour les tâches légères</b> Norme : Âges 12/13		
<b>Le pays dispose-t-il d'une liste de tâches dangereuses interdites aux enfants ?</b> Norme : La liste doit inclure des tâches couvrant les 5 catégories de la diapositive n°15	Oui/Non	*Imprimer une copie de la liste pour la formation
<b>Le pays dispose-t-il d'une liste des pires formes de travail préjudiciable pour les enfants ?</b> Norme : La liste devrait interdire : a) toutes formes d'esclavage ou toutes pratiques similaires ; b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution ou de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ; c)	Oui/Non	*Imprimer une copie de la liste pour la formation



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Terme	Définition ou description du pays	Loi/Réglementation
l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins d'activités illicites, comme la production ou le trafic de drogues ; d) les travaux qui, de par leur nature ou les circonstances dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants (travaux dangereux).		
<b>Âges ou niveaux de l'enseignement obligatoire</b>  Norme : Variable (par exemple, de 6 à 18 ans ou jusqu'à la 8e année)		

*Numéro du centre d'assistance téléphonique contre le Travail nocif pour enfants (exploitation) et la protection des enfants :*

**Numéro de la ligne d'urgence contre la traite des êtres humains :**

---





Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Définitions, normes et droits au niveau national  
FORM B : Travail des adultes

Terme	Définition ou description du pays	Loi/Réglementation
<b>Travail</b> Standard : 18 ans		
<b>Salaire minimum</b> Norme : Varie selon l'industrie et/ou la profession		
<b>Nombre maximal d'heures de travail par jour</b> Norme : 8 heures par jour		
<b>Nombre maximal d'heures de travail par semaine</b> Standard : généralement, pas plus de 48 heures par semaine, avec des heures supplémentaires requises au-delà de ces limites.		
<b>Temps de repos minimum par semaine</b> Norme : 24 heures consécutives		
<b><i>Le pays dispose-t-il d'une réglementation en matière de sécurité et de santé au travail par industrie et/ou par profession ?</i></b> Norme : varie selon l'industrie/la profession	Oui/Non (remarque : Les réglementations dans ce domaine peuvent être étendues ; il n'est donc pas nécessaire d'énumérer toutes les directives ici)	



**Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur**

**Numéro d'assistance téléphonique pour les abus des droits des travailleurs :**

---



## Annexe D : Jeu de rôle entre l'agent de terrain et le client lors de la première rencontre

### Session n°7

*Situation : « Un agent de terrain de l'IMF visite le domicile d'une nouvelle cliente pour en savoir plus sur sa microentreprise. Le client a deux enfants : un de 13 ans, qui va à l'école, et un de 4 ans, qui n'y va pas. La cliente envisage de faire travailler son enfant aîné dans l'entreprise. Au cours de cette visite, elle tente d'en savoir plus sur l'entreprise de son client, qui va bientôt commencer ses activités. Au cours de leur conversation, l'agent de terrain tente de communiquer à la cliente l'importance de la planification pour éviter que des problèmes de sécurité et de santé ne surviennent dans sa nouvelle entreprise.*

*Type d'entreprise sélectionnée : \_\_\_\_\_*

*Questions initiales de sécurité et de santé du travailleur sur le terrain :*

- ❓ Comment allez-vous aménager votre espace de travail pour minimiser les risques de sécurité et de santé pour vous-même et les autres ?
- ❓ Quels sont les types de formation, de fournitures et d'équipements dont vous aurez besoin pour prévenir les maladies et les blessures au travail ?
- ❓ Quelqu'un d'autre travaillera-t-il dans votre entreprise ? Comment allez-vous vous assurer que toutes les personnes qui travaillent pour vous le font de manière légale et sûre ?
- ❓ Quel sera l'impact de votre entreprise sur votre famille et vos enfants ?

Autres questions sur la sécurité et la santé : (à remplir par les participants avant de commencer le jeu de rôle)

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Une fois que vous et votre partenaire êtes préparés, vous pouvez créer et vous entraîner à jouer votre propre dialogue.

(Option : Changez de rôle après avoir terminé le premier jeu de rôle).



## Annexe E : Le cas concret d'Anna

### Session 8 Activité facultative :

Maria vient de créer une petite entreprise de vente de tourtes à la viande. Elle n'a pas les moyens d'embaucher des employés, alors elle demande à ses trois filles, âgées de 6, 10 et 13 ans, de l'aider quelques heures par jour, lorsqu'elles ne sont pas à l'école. Sa plus jeune fille, âgée de 6 ans, l'aide à mélanger la pâte à viande (cru) et à la façonner en tartes, tandis que sa fille de 10 ans fait frire les tartes dans la marmite sur le feu et les dépose, encore chaudes, sur un plateau. Sa fille aînée, qui a 13 ans, vend les tourtes dans un kiosque de rue, tandis que Maria et ses filles cadettes restent à la maison.


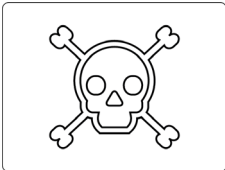
Imaginez que vous êtes Maria. Examinez d'abord les lignes directrices sur la page qui suit. Remplissez ensuite les colonnes « Préoccupations » pour l'entreprise de Maria et « Stratégies d'atténuation » du formulaire « Plan d'auto-évaluation de la sécurité sur le lieu de travail » pour indiquer comment vous essayeriez de faire face à sa situation pour prévenir/éliminer le travail nuisible pour les enfants et les adultes.

### **Descriptions de cinq types de travail préjudiciables**

Il existe 5 types de risques dangereux pour les adultes et les enfants sur nos lieux de travail. Comme les enfants sont plus exposés que les adultes aux dangers sur le lieu de travail, il est essentiel que les parents, les soignants et les employeurs réfléchissent aux risques auxquels les enfants peuvent être confrontés lorsqu'ils se trouvent sur un lieu de travail ou avant qu'ils ne commencent à travailler. Ils doivent les surveiller et les contrôler en permanence pendant qu'ils travaillent pour les aider en cas de problème.


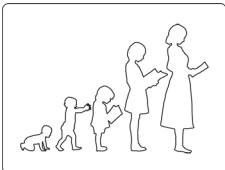


## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Graphique	Type de risque	Risques associés	Narratif
	<b>Physique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque de repos</li><li>• Mouvements répétitifs et foulures</li><li>• Le port de charges lourdes</li><li>• Feu/brûlures ou froid</li><li>• Accidents, blessures, coupures, morsures ou maladies</li><li>• Abus physique, y compris abus sexuel</li><li>• Mort</li></ul>	<p>En raison de leur corps en pleine croissance, les enfants sont plus vulnérables aux températures extrêmes, aux bruits forts et au manque de nourriture et d'eau. Les enfants doivent également éviter de soulever autant de poids que les adultes, car ils sont plus susceptibles de subir des foulures et des blessures physiques. Transporter un poids excessif, comme de grands jerricans d'eau ou de bois de chauffage, ou se livrer à d'autres tâches physiquement exigeantes qui pourraient les empêcher de devenir un adulte en bonne santé.</p>
	<b>Chimique</b>	<p>Exposition à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Déchets animaux</li><li>• Germes, virus (notamment du bétail/de la volaille)</li><li>• Produits chimiques</li><li>• Pesticides</li><li>• Colorants</li><li>• Solutions de nettoyage</li><li>• Virus et autres maladies</li></ul>	<p>Les enfants risquent davantage d'absorber des toxines par la peau et de respirer des substances toxiques qui peuvent causer des dommages permanents à leur cerveau en développement.</p> <p>Il est particulièrement important pour les femmes enceintes dont le fœtus pourrait être affecté si la mère est exposée à des produits chimiques toxiques ou à des pesticides. Par exemple, de nombreuses jeunes filles entrent en apprentissage dans la coiffure ou travaillent dans un salon de coiffure familial où elles sont exposées à des défrisants, et à tout type de produits toxiques dans des espaces sans ventilation.</p> <p>Avec la pandémie de COVID-19 (et d'autres maladies infectieuses courantes), considérez la disponibilité et l'importance de l'équipement de protection individuelle (gants, lunettes de protection, écrans faciaux,</p>




## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Graphique	Type de risque	Risques associés	Narratif
			<p>masques, blouses, tabliers, manteaux, combinaisons, surchaussures et la protections respiratoires, le cas échéant. L'exposition accrue des enfants aux désinfectants pour les mains et autres nettoyants utilisés pour désinfecter les écoles et les entreprises doit être surveillée de près.</p>
	<p><b>Émotionnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abus mental/émotionnel/sexuel</li> <li>• Stress/peur</li> <li>• Isolation</li> <li>• Pas de temps de jeu</li> <li>• Exclusion de la famille et de la communauté</li> <li>• Travail de nuit</li> </ul>	<p>Les enfants veulent faire plaisir aux adultes, tout en étant dépendant d'eux pour leurs soins et leur sécurité. Leur vulnérabilité font d'eux une cible facile à la violence, la négligence et l'intimidation, car ils ont du mal à se défendre. Les enfants sont également plus vulnérables aux violences physiques et sexuelles, au viol.</p>
	<p><b>Croissance et Développement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préjudice causé lors de la préconception/pendant la grossesse ou par l'exposition pendant la petite enfance</li> <li>• Tâches professionnelles non appropriées à l'âge du travailleur</li> <li>• Trop de responsabilités</li> <li>• Heures de travail excessives</li> <li>• Qualité de vie réduite en raison de douleurs/blessures/effets à long terme de l'exposition</li> </ul>	<p>Les enfants n'ont pas la maturité de développement nécessaire pour juger des risques qui pourraient leur nuire physiquement ou mentalement. En raison de la pression des pairs, ou même de la pression des adultes, les enfants peuvent être disposés à accomplir des tâches qui pourraient nuire à leur corps en pleine croissance. Parce qu'ils grandissent, les enfants ont besoin de plus de repos et de sommeil que les adultes et ont besoin de passer du temps avec d'autres enfants pour jouer, grandir, étudier et devenir des adultes en bonne santé. Les femmes en âge de procréer sont également confrontées à des risques plus importants pour elles-mêmes et leurs enfants à naître, par exemple en ce qui concerne l'exposition aux produits chimiques, le risque de chute et l'épuisement. Ces types de risques liés à la</p>



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Graphique	Type de risque	Risques associés	Narratif
			maternité sont examinés plus en détail <a href="#">ici</a> .
	<b>Éducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faibles résultats scolaires et assistance limitée aux cours</li><li>• École buissonnière</li><li>• Augmentation des abandons</li><li>• Réduction de la capacité de gain à long terme</li></ul>	La fréquentation scolaire est associée à une diminution du risque de travail nocif pour enfants, à une augmentation des résultats scolaires, à un comportement moins risqué à l'adolescence et à des revenus plus élevés à l'âge adulte. <sup>2</sup> L'éducation est cruciale lorsque nous sommes plus jeunes et particulièrement importante pour les filles, car elle est un facteur déterminant pour l'ascension sociale et un moyen d'échapper à la pauvreté.






---

<sup>2</sup> World Bank Group, GlobalPartnership.org. <https://www.globalpartnership.org/education/the-benefits-of-education>







Auto-évaluation et plan de sécurité/santé de l'entreprise

Graphique	Type de risque	Préoccupations	Stratégies d'atténuation
	Physiques		
	Chimiques		
	Émotionnels		
	Croissance et Développement		
	Éducationnels		



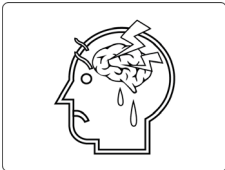
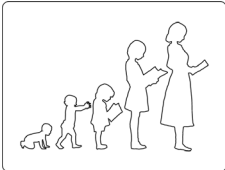
Le cas concret d'Anna : Exemples de réponses

Auto-évaluation et plan de sécurité/santé de l'entreprise

Graphique	Type de risque	Préoccupations	Stratégies d'atténuation
	Physiques	<p>1. La fille de 6 ans travaille avec de la viande crue, ce qui lui fait courir le risque de contracter des maladies liées à l'alimentation.</p> <p>2. Les tâches de cuisine effectuées par la fille de 10 ans pourraient entraîner des brûlures ou d'autres blessures dues à l'exposition à des températures élevées.</p> <p>3. La vente ambulante que fait la fille de 13 ans l'expose à un trafic de véhicules dangereux.</p>	<p>Les filles de 6 et 10 ans sont trop jeunes pour le travail qu'elles font, elles ne devraient donc pas participer à la fabrication de produits pour cette entreprise ; mais elles pourraient aider aux tâches ménagères, comme balayer, faire la vaisselle ou faire les lits.</p> <p>Un adulte doit s'occuper des tâches dangereuses liées à l'exploitation de l'entreprise et les enfants doivent être tenus à distance de tout matériel ou équipement dangereux utilisé pour la fabrication des tartes. La jeune fille de 13 ans, qui a atteint l'âge minimum pour réaliser des tâches légères, peut aider en effectuant des tâches plus sûres (comme la préparation de la pâte à tarte, mais pas la manipulation de la viande crue) pendant de courtes périodes, ou aider à s'occuper de ses sœurs pendant quelques heures, pendant qu'un adulte prépare ou vend les tartes à la viande. Si possible, un autre adulte doit être recruté pour aider dans l'entreprise et toute personne travaillant dans l'entreprise doit utiliser des fournitures (c'est-à-dire du savon) et des équipements de protection (c'est-à-dire des gants, des maniques) pour se protéger des maladies et des blessures liées au travail.</p>
	Chimiques	<p>La fille de 6 ans manipule de la viande qui n'est pas entièrement cuite et pourrait être exposée à des germes susceptibles de la rendre malade.</p>	<p>L'enfant de 6 ans ne doit pas continuer à faire cette activité. C'est plutôt un adulte qui doit le faire.</p>




## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

	<p>Émotionnels</p>	<p>La fille de 13 ans pourrait être abusée par des enfants plus âgés ou des adultes, alors qu'elle travaille dans la rue, ou qu'elle se rend à son domicile et en revient. Le propriétaire de l'entreprise peut avoir besoin d'aide pour résoudre les problèmes de fatigue et de stress qui peuvent survenir lorsqu'on dirige une entreprise et qu'on jongle avec les responsabilités liées aux devoirs.</p>	<p>L'enfant de 13 ans ne doit pas continuer à pratiquer cette activité en raison des risques potentiels. C'est plutôt un adulte qui doit le faire.</p> <p>Pour éviter le stress et la fatigue, un autre adulte devrait être recruté pour aider à la charge de travail dans l'entreprise ou à la maison.</p>
	<p>Croissance et Développement</p>	<p>Les trois enfants participent à des activités qui pourraient entraîner des blessures/maladies susceptibles d'affecter leur croissance et leur développement en raison de leur jeune âge.</p>	<p>Empêchez la participation des enfants aux tâches suivantes : un enfant de 6 ans ne peut pas manipuler la viande ; un enfant de 10 ans ne peut pas être exposé à des températures extrêmes et un enfant de 13 ans ne peut pas vendre des tourtes dans la rue.</p>



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

	Éducationnels	Aucune identifiée jusqu'à présent.	Aucune action nécessaire pour le moment, car tous les enfants sont scolarisés.
---	---------------	------------------------------------	--



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

### Annexe F : Évaluation de l'atelier

Veillez fournir des rétroactions sur l'atelier afin que nous puissions l'améliorer pour vous et d'autres à l'avenir. Cette évaluation porte sur le contenu et la logistique de l'atelier ainsi que sur la performance du formateur.

Pour chaque affirmation, veuillez cocher l'une des cases pour indiquer que vous êtes « tout à fait d'accord », « d'accord », « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ».

#### Évaluation du formateur

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
1. Le formateur de l'atelier était bien préparé.				
2. Le formateur connaissait bien les sujets présentés.				
3. Le formateur a clairement présenté les informations et les activités.				
4. Le formateur a présenté et résumé chaque activité.				
5. Le formateur a réussi à encourager la participation des stagiaires.				
6. Le formateur nous a encouragés à appliquer notre propre expérience et nos connaissances sur les sujets présentés dans l'atelier.				
7. Les activités que le formateur a utilisées au cours de cet atelier nous ont permis d'absorber de nouvelles informations et de pratiquer des compétences.				
8. Le formateur a bien géré le temps.				

- **Comment le formateur aurait-il pu être plus efficace ?**

---

---

---

---



### Évaluation du contenu de l'atelier

L'atelier m'a permis d'améliorer ma capacité à :	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
1. Identifier les caractéristiques du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes, telles qu'elles se présentent en général, et dans le cadre des initiatives de l'Autonomisation économique des femmes (WEE).				
2. Distinguez les situations de <i>travail des enfants</i> et les conditions de travail nocif pour enfants et les conditions de travail préjudiciables.				
3. Connaître les avantages qu'ont les acteurs WEE à s'impliquer dans la lutte contre le travail préjudiciable pour les enfants et les adultes et les mesures qu'ils peuvent prendre pour résoudre ces problèmes.				
4. Identifieront les ressources dont les acteurs WEE disposent, comme la boîte à outils RICHES, pour résoudre ces problèmes.				
5. Utiliseront les éléments de la boîte à outils RICHES qui visent à réduire l'incidence du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes.				

- Si vous n'êtes pas d'accord ou fortement en désaccord avec l'un des éléments précédents, veuillez nous donner quelques suggestions.

---

---

---

---

---



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

### Évaluation de la logistique et des matériaux

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
1. Le site de formation était idéalement situé pour le transport, l'hébergement et la restauration.				
2. Je pouvais facilement voir et entendre le formateur et les aides visuelles.				
3. La salle de formation disposait de suffisamment d'espace pour mener à bien les activités confortablement.				
4. La salle de formation disposait du matériel et de l'équipement nécessaires aux activités.				
5. Les documents étaient utiles pour les sujets abordés.				
6. Des informations précises sur l'atelier (par exemple, les dates, le lieu et les exigences) ont été fournies suffisamment tôt pour que je puisse faire les préparatifs adéquats.				
7. L'atelier a alloué le temps nécessaire pour les sujets abordés.				
8. L'atelier a commencé et fini à l'heure chaque jour.				
9. Un temps suffisant a été prévu pour les pauses et le déjeuner.				

- Si vous n'êtes pas d'accord ou fortement en désaccord avec l'un des éléments précédents, veuillez nous donner quelques suggestions.

---

---

---

---

---



**QUESTIONS OUVERTES**

- **En général, qu'avez-vous le plus apprécié pendant l'atelier et pourquoi ?**

---

---

---

---

---

- **Qu'avez-vous le moins aimé de l'atelier et pourquoi ?**

---

---

---

---

---

**Merci !**





## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

### Annexe G : Guide d'adaptation

Comme indiqué dans l'introduction de l'outil, les **formations en auto-apprentissage** et les **formations présentielles** peuvent être adaptées aux besoins d'apprentissage spécifiques des participants.

Pour la **formation présentielle** :

#### Sessions requises :

- a. Tous les participants doivent examiner la diapositive sur les objectifs de la formation, puis passer le pré-test sur papier. Une fois le pré-test terminé, les participants doivent suivre la session 1, intitulée « Une introduction à la nature et à l'incidence du travail préjudiciable au niveau mondial ». Cet exercice permettra aux participants d'évaluer leur compréhension des concepts de travail préjudiciable abordés dans la formation. Après avoir terminé la session 1, le facilitateur doit procéder à la présentation de l'une des options de formation mentionnées ci-après. Des hyperliens sont fournis sur les diapositives à la fin des sessions 1 et 4 pour permettre au facilitateur de passer facilement d'un sujet de formation à un autre.

#### Options (par n° de session) :

- a. Pour la formation complète (informations approfondies sur le travail préjudiciable pour les enfants et les adultes, et sur l'intersection de ces questions), les participants devront compléter toutes les diapositives et activités.
- b. Les participants qui ont une bonne compréhension du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes en tant que concepts distincts, et qui souhaitent accroître leur compréhension de l'intersection de ces deux questions, devraient réaliser l'activité n°1, puis les activités 7 et 8.

Pour la **formation en auto-apprentissage** :

#### Options de formation (par numéro de diapositive)

Facultatif : Pré et post-test avec clé de réponse

- a. Pour la formation complète, qui comprend des informations approfondies sur le travail préjudiciable aux enfants et aux adultes, et sur l'intersection de ces deux problèmes, consultez toutes les diapositives. (Temps de formation estimé à 2 heures).
- b. Pour une formation sur la façon dont le travail préjudiciable pour les enfants et les adultes recoupe les WEE *uniquement* (ce qui suppose une compréhension des deux concepts de travail préjudiciable), commencez la formation ici. (Temps de formation estimé à 30 minutes).



## Annexe H : Acronymes et Glossaire des termes

Acronyme	Définition
<b>ABA ROLI</b>	Initiative Primauté du Droit de l'Association du barreau américain
<b>ILAB</b>	Bureau des affaires internationales du travail (Département du travail des États-Unis)
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernemental
<b>OCFT</b>	Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains
<b>OSH</b>	Sécurité et santé au travail
<b>PSA</b>	Analyse pré-situationnelle
<b>RICHS</b>	Réduction de l'incidence du travail des enfants et des conditions de travail préjudiciables dans les initiatives de renforcement économique
<b>CTI</b>	Conditions de travail inacceptables
<b>UNCRC</b>	Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant
<b>USDOL</b>	Département du travail des États-Unis
<b>WEE</b>	Autonomisation économique des femmes

Terme	Définition
Conditions de travail acceptables (ACW)	Des conditions de travail positives en termes de salaires, d'heures de travail, de santé et de sécurité au travail.
Enfants à risque de s'engager dans le travail préjudiciable pour les enfants	Un enfant risquant d'être engagé dans un travail dangereux est un enfant qui remplit une ou plusieurs des conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) le fait de vivre dans une région où le travail des enfants est répandu ;</li> <li>2) le fait de vivre dans la pauvreté (telle que définie par les normes nationales) ;</li> <li>3) Le fait d'être en âge scolaire, mais non scolarisé ;</li> <li>4) Avoir un ou plusieurs frères et sœurs engagés dans l'exploitation des enfants ;</li> <li>5) Le fait d'être Orphelins ;</li> <li>6) Le fait d'être le chef d'une famille ;</li> <li>7) Le fait d'être affecté par un handicap ;</li> <li>8) Le fait de vivre dans une région où le taux de scolarisation est faible ou le taux d'abandon scolaire élevé.</li> </ol>
Travail des enfants	Tâches ménagères et formes de travail légal, y compris les travaux légers. Ce type de travail ne compromet pas la scolarité. Selon les normes internationales, l'âge minimum pour travailler est de 14 ou 15 ans, selon le pays, car dans certains pays en développement l'âge minimum pour travailler est plus bas.
Personnel de première ligne	Frontline-level staff refers to WEE Actor staff who work directly with women to help achieve WEE objectives and are primarily based at the field-level. Le personnel de première ligne peut inclure des formateurs, des agents communautaires, des agents de crédit, des travailleurs sociaux, des agents de



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

	vulgarisation agricole, entre autres.
Travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants)	<b>Le travail préjudiciable pour les enfants, ou travail des enfants, désigne</b> tout travail qui entrave le développement d'un enfant et qui est : a) physiquement, mentalement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et b) entrave la scolarité d'un enfant. Le terme <b>travail préjudiciable pour les enfants</b> est également utilisé de manière interchangeable avec <b>travail préjudiciable pour les enfants</b> ou <b>exploitation des enfants</b> . La boîte à outils RICHES identifie également le travail dangereux des enfants comme tout travail difficile, dangereux ou insalubre (également connu sous le nom des 3 D).
Travail dangereux pour les adultes (conditions de travail inacceptables ou CTI)	Toute condition de travail qui est considérée comme néfaste, tels que les salaires qui ne permettent pas aux travailleurs et à leurs familles de vivre décemment, les heures de travail, etc. qui dépassent huit heures par jour/48 heures par semaine, et de piètres conditions de santé et de sécurité au travail. Les conditions de travail dangereuses sont surtout présentes dans le <b>le secteur informel</b> , où sont gérées de nombreuses entreprises dirigées par des femmes, <b>le travail vulnérable</b> , telles que le travail sous contrat et le travail dans des environnements dépourvus de protection juridique ou disposant d'une protection juridique limitée, <b>le travail forcé</b> , qui est la forme la plus flagrante de travail et est particulièrement courante dans le travail domestique, la construction, et l'industrie manufacturière, l'agriculture, l'horticulture et les industries hôtelières et du sexe, ou <b>le travail précaire</b> , qui comprend les situations de travail instables telles que le travail temporaire et/ou informel, comme le secteur des soins domestiques, le secteur du nettoyage, le travail en cuisine, le travail dans les marchés et l'industrie manufacturière.
Travail léger	Le travail des enfants qui est limité dans le temps, qui ne nuit pas à la santé, à la sécurité, à l'assiduité scolaire et à la réussite scolaire de l'enfant. Les travaux légers peuvent être des tâches ménagères adaptées à l'âge de la personne, comme faire son lit, faire la vaisselle, garder occasionnellement les enfants, etc. Selon les normes internationales, l'âge minimum pour les travaux légers est de 12 ou 13 ans, selon le pays, certains pays en développement appliquent un âge minimum plus bas pour le travail.
Personnel de direction	Le personnel de direction fait référence au personnel des acteurs WEE qui est principalement basé au siège de l'organisation et qui est responsable du développement et de la supervision de la stratégie et du programme.
Participants	Les participantes désignent les femmes qui bénéficient des services fournis par les Acteurs WEE. Les participantes peuvent être des femmes vivant dans des pays en développement qui possèdent des entreprises, exercent des activités de subsistance, sont des clientes des établissements de crédit, ou participent à des formations pour accroître leur accès aux opportunités économiques. En fonction de l'Acteur WEE, ces participantes peuvent aussi être dénommées par les termes suivants : clients, bénéficiaires ou membres.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

<p>Boîte à outils RICHES</p>	<p>Une collection d'outils qui visent à évaluer et à sensibiliser les acteurs du WEE et leurs participants sur les risques du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes. Ces outils ont pour but d'atténuer ces risques. La boîte à outils de RICHES comprend : un portail en ligne permettant d'y avoir accès, des évaluations des risques et des diagnostics permettant d'évaluer les risques de travail préjudiciable pour les enfants, des études de marché et des outils de suivi et d'évaluation, un programme de formation basé sur le dialogue sur support papier et vidéo, une formation du personnel de gestion et de première ligne, des guides pour établir des liens avec les organisations de protection de l'enfance et faciliter les dialogues au sein des ménages et des communautés.</p>
<p>L'autonomisation économique des femmes (WEE)</p>	<p>L'autonomisation économique des femmes est un processus par lequel les femmes augmentent leur capacité à réussir en tant que participantes égales et actives dans l'économie. Il s'agit notamment de l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources humaines, économiques et sociales et du contrôle qu'elles exercent sur ces ressources (pouvoir sur) ; de leur capacité individuelle à prendre des décisions indépendantes dans leur intérêt, celui de leur famille, de leur communauté et de leur pays (pouvoir sur) ; de leurs atouts personnels, notamment leurs connaissances, leurs compétences, leur confiance en elles-mêmes, leur résilience et leur capacité à prendre et à gérer des risques (pouvoir dans) ; et de leurs atouts collectifs, tels que les services de soutien et les réseaux (pouvoir avec). L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour atteindre l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté, la croissance économique et d'autres objectifs de développement durable.</p>
<p>Acteur ou initiatives d'autonomisation économique des femmes (WEE)</p>	<p>Les acteurs WEE sont des entités ou des individus qui soutiennent le développement ou l'expansion des entreprises de femmes, fournissent des moyens de subsistance ou des services financiers, et/ou soutiennent les femmes (à l'échelle mondiale) dans leurs efforts pour accroître leur accès aux opportunités économiques, en particulier celles qui vivent dans les économies en développement. Les acteurs WEE peuvent être des institutions de microfinance, des organisations de soutien aux groupes d'épargne, des organisations non gouvernementales, des donateurs, des investisseurs ou des programmes gouvernementaux.</p>
<p>Pires formes de travail préjudiciable pour les enfants (PFTE)</p>	<p>Les quatre catégories sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;</li><li>(b) le fait d'utiliser, de procurer ou d'offrir un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;</li><li>(c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les</li></ul>



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

définissent les conventions internationales pertinentes ;

(d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

### Annexe I : Remerciements

Cet outil a été développé par Chris Camillo, consultant pour le Projet RICHES au nom d'ABA ROLI avec le soutien d'Alison Burgon Bardsley, Bobbi Gray et Amelia Kuklewicz de la Fondation Grameen et de Deepa Ramesh, de l'American Bar Association Rule of Law Initiative (ABA ROLI). Illustrations ont été conçues par Lorraine Harris Randle et Dede Mulyana ; les graphiques ont été conçus par Lilli Beth Gelvezon, consultante indépendante, et Jenna Smith de la Fondation Grameen. L'édition finale a été réalisée par Jenna Smith.

L'équipe tient à exprimer sa gratitude à Sarah Sunderlin Simpson du Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes (OCFT) pour son encadrement, son travail d'édition, sa contribution à la conception et son soutien pendant la conception de cet outil. L'équipe remercie également Tanya Shugar, de l'OCFT, qui a pris le temps de revoir les ébauches et de fournir une aide à la conception et à l'édition.

Enfin, l'équipe exprime sa profonde gratitude à tous ceux qui ont aidé à organiser et à participer aux formations pilotes et aux événements d'apprentissage, en particulier pour leurs idées créatives, leurs recommandations et leurs suggestions qui ont permis d'affiner cet outil. En particulier, l'équipe tient à remercier les personnes suivantes

- Shea Wilcox, ABA ROLI
- Nick Arcilla
- Adetunji Afolabi, Plateforme de microfinance nigériane (PMN)
- Abel Oveneri, LAPO Microfinance Bank, Nigéria
- Kenneth Okakwu, Institut LAPO pour la microfinance et le développement des entreprises, Nigéria
- Edgar Aguilar Paucar et Patricia Richter, Organisation internationale du travail (OIT)
- Johanna Ryan, Vision Fund International, Royaume-Uni
- Banco Pichincha (Ecuador) ;
- Département du travail et de l'emploi/Bureau des travailleurs ayant des préoccupations particulières (DOLE/BWSC) (Philippines)
- Département du commerce et de l'industrie/Bureau du développement des petites et moyennes entreprises (DTI/BSME), tous deux de la République des Philippines (Philippines)



« Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de RICHES – 1re partie : Guide du facilitateur » par Chris Camillo, Alison Burgon Bardsley, Bobbi Gray, Amelia Kuklewicz et Deepa Ramesh du projet RICHES financé par le Département américain du Travail, dirigé par le bénéficiaire de la Grameen Foundation USA en partenariat avec le sous département de l'association du barreau Américain - Initiative sur les règles de droit sous licence [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). Grâce à cette licence Creative Commons, vous êtes encouragés à adapter, transformer et développer ce matériel.

#### **Pour citer cet ouvrage, nous proposons la citation suivante :**

Camillo C, Burgon Bardlsey A, Kuklewicz A, Gray B, et Ramesh D. (2021). Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de RICHES – 1re partie : Guide de l'animateur. Fondation



## Formation sur la Compréhension au travail préjudiciable de – 1re partie : Guide de l'animateur

Grameen et L'association du barreau Américain-Initiative sur les règles de droit.  
<https://grameenfoundation.org/riches/riches-toolkit/understanding-harmful-work>

**Si cette œuvre est adaptée pour un usage privé ou commercial, nous encourageons la reconnaissance suivante :**

Ce travail, « [NOM DE VOTRE DERIVATION/ADAPTATION] » est un dérivé de la « [Formation sur la reconnaissance de travail dangereux RICHES – 1re partie : Le Guide de facilitateur](#) » sous licence [CC BY 4.0](#) développé par Chris Camillo, Alison Burgon Bardsley, Bobbi Gray, Amelia Kuklewicz et Deepa Ramesh du projet RICHES, financé par le ministère américain du travail, l'office du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains, dirigé par le bénéficiaire le [Grameen Foundation USA](#) en partenariat avec le sub département de [L'association du barreau Américain-Initiative sur les règles de droit](#). Ce matériel ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du ministère du Travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du gouvernement des États-Unis. Ce document ne suggère pas non plus l'approbation de la Grameen Foundation USA ou de l'association du barreau Américain - Initiative sur les règles de droit.